



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin

Rapport d'activités 2021

Agir ensemble pour
Un territoire d'exception

pnr.parc-marais-poitevin



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
SYNTHESE ADMINISTRATIVE 2021	5
SYNTHESE DES ACTIVITES 2021	11

axe 1 - agir en faveur d'un marais dynamique

1 : soutenir une agriculture durable	13	3 : favoriser l'émergence d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources locales	33
PASTORALISME - MARAIS COMMUNAUX	14	MARQUE VALEURS PNR	34
AGRO-ECOLOGIE	16	RESSOURCES - PEUPLIER	35
GRANDES CULTURES – BUSARDS CENDRES	17	CLIMAT - ENERGIES	37
PRODUCTIONS LOCALES	18	CLIMAT - ADAPTATION	40
RACES ET VARIETES LOCALES	20	2021 EN CHIFFRES	41
2021 EN CHIFFRES	22		
2 : développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps	23		
ITINERANCE DOUCE	24		
DIVERSITE TOURISTIQUE	26		
TOURISME – MARQUE « VPNR »	28		
TOURISME – ATTRACTIVITE	29		
PROMOTION CONCERTEE	30		
2021 EN CHIFFRES	31		

axe 2 - agir en faveur d'un marais préservé

4 : préserver la ressource en eau et garantir la multifonctionnalité de la zone humide	43	6 : préserver les paysages identitaires du marais	73
EAU – QUALITE	44	GRAND SITE DE FRANCE	74
EAU – MAE BAISSÉ	45	PAYSAGE - PLANTATION	76
2021 EN CHIFFRES	46	AMENAGEMENT - URBANISME	78
5 : préserver et restaurer le fonctionnement écologique du marais	47	DEVELOPPEMENT DURABLE - PROJETS	79
OBSERVATOIRE DE LA NATURE	48	ARCHITECTURE - HABITER	80
CONNAISSANCE DES ESPECES	50	ARCHITECTURE - CLIMAT	82
RESERVE NATURELLE	54	CADRE DE VIE - AMENAGEMENT	84
CONTINUITES ÉCOLOGIQUES	56	2021 EN CHIFFRES	85
GESTION CONSERVATOIRE	58		
SERVICES - POLLINISATEURS	59		
ZONE HUMIDE RAMSAR	60		
NATURA 2000	61		
PROJET LIFE BAIE DE L'AIGUILLON	63		
ESPECES INVASIVES - JUSSIE	68		
2021 EN CHIFFRES	69		

axe 3 - agir en faveur d'un marais partagé

7 : forger une culture du marais poitevin engagée vers le développement durable	87	8 : organiser la gouvernance territoriale	103
ÉDUCATION - EEDD	88	SYNDICAT MIXTE	104
FORMATION	89	GOVERNANCE	106
SENSIBILISATION	90	OBSERVATOIRE TERRITORIAL	107
MEDIATION - ACCOMPAGNEMENT	91	EVALUATION	108
VALORISATION	92	2021 EN CHIFFRES	110
COMMUNICATION	93		
MEDIATISATION	99		
2021 EN CHIFFRES	101		

ANNEXES	111
---------	-----



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin

Synthèse administrative 2021

COMMUNES DU PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN

17007	Anais
17008	Andilly
17009	Angliers
17041	Benon
17091	Charron
17127	Courçon
17132	Cram-Chaban
17153	Esnandes
17158	Ferrières
17182	La Grève-sur-Mignon
17186	Le Gué-d'Alléré
17201	La Laigne
17208	Longèves
17218	Marans
17267	Nuaillé-d'Aunis
17303	La Ronde
17322	Saint-Cyr-du-Doret
17349	Saint-Jean-de-Liversay
17396	Saint-Sauveur-d'Aunis
17439	Taugon
17472	Villedoux

79009	Amuré
79010	Arçais
79034	Bessines
79046	Le Bourdet
79100	Coulon
79112	Épannes
79130	Frontenay-Rohan-Rohan
79162	Magné
79170	Mauzé-sur-le-Mignon
79191	Niort
79220	Prin-Deyrançon
79254	Saint-Georges-de-Rex
79257	Saint-Hilaire-la-Palud
79298	Saint-Symphorien
79304	Sansais
79334	Val-du-Mignon
79335	Vallans
79337	Le Vanneau-Irleau

85001	L'Aiguillon-sur-Mer
85004	Angles
85009	Auchay-sur-Vendée
85020	Benet

85028	Bouillé-Courdault
85036	La Bretonnière-la-Claye
85042	Chaillé-les-Marais
85049	Champagné-les-Marais
85050	Le Champ-Saint-Père
85058	Chasnais
85074	La Couture
85077	Curzon
85078	Damvix
85080	Doix lès Fontaines
85092	Fontenay-le-Comte
85104	Grues
85105	Le Gué-de-Velluire
85111	L'Île-d'Elle
85117	Lairoux
85121	Le Langon
85123	Liez
85127	Longeville-sur-Mer
85128	Luçon
85131	Les Magnils-Reigniers
85132	Maillé
85133	Maillezais
85135	Mareuil-sur-Lay-Dissais
85139	Le Mazeau
85148	Montreuil
85149	Moreilles
85158	Mouzeuil-Saint-Martin
85159	Nalliers
85162	Rives-d'Autise
85171	Péault
85177	Les Velluire-sur-Vendée
85185	Puyravault
85193	Rosnay
85201	Saint-Benoist-sur-Mer
85207	Saint-Denis-du-Payré
85255	Saint-Michel-en-l'Herm
85265	Saint-Pierre-le-Vieux
85267	Sainte-Radégonde-des-Noyers
85269	Saint-Sigismond
85277	Saint-Vincent-sur-Graon
85286	La Taillée
85294	La Tranche-sur-Mer
85297	Triaize
85303	Vix
85304	Vouillé-les-Marais
85307	La Faute-sur-Mer

COMMUNES ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE HORS PNR

17222	Marsilly
17300	La Rochelle
79229	La Rochénard

Rappel de l'évolution des fusions des communes depuis 2014

- au 1er janvier 2017 : fusion des communes d'Auzay et de Chaix et création de la commune nouvelle d'**Auchay-sur-Vendée**,
- au 1er janvier 2019 : fusion d'Usseau, de Priaires et de Thorigny-sur-le-Mignon et création de la commune nouvelle de **Val-du-Mignon**,
- au 1er janvier 2019 : fusion de Nieul-sur-l'Autise et Oulmes et création de la commune nouvelle de **Rives-d'Autise**,
- au 1er janvier 2019 : fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire et création de la commune nouvelle de **Les Velluire-sur-Vendée**

BUREAU DU PARC NATUREL REGIONAL

Suite aux élections régionales de juin 2021, de nouveaux délégués ont été désignés pour représenter les Régions au sein du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin. Le Comité syndical s'est réuni à La Ronde, le 29 octobre 2021 pour l'élection des membres du Bureau du Parc. Le Bureau a élu Pascal Duforestel à la Présidence du PNR.

Membres du Bureau du 25 septembre 2020 au 29 octobre 2021

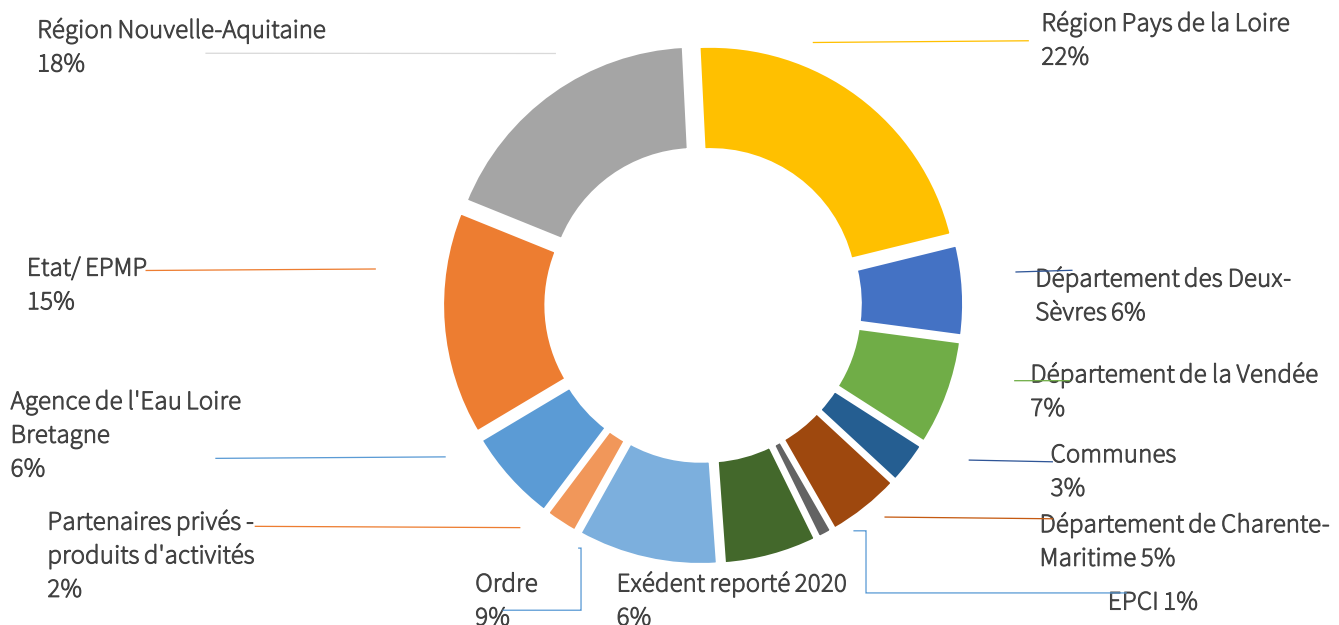


Membres du Bureau à partir du 29 octobre 2021 (assemblée générale du Comité syndical et Bureau, à La Ronde)



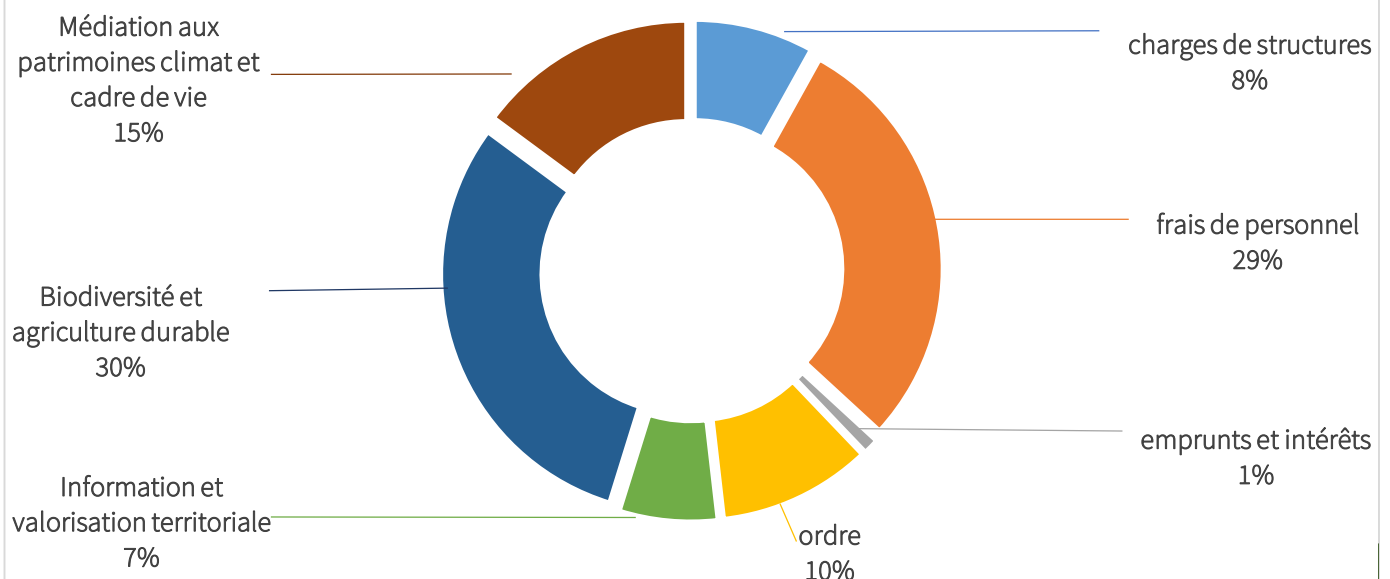
BUDGET 2021 - REALISE

Recettes globales réalisées Compte-administratif 2021 : 3,581 M€



Le compte administratif 2021, adopté en comité syndical du 15 juin 2022, fait état des dépenses et recettes réalisées par le Parc pour le fonctionnement de la structure et la mise en œuvre des programmes d'actions en cours « 2019-2021 ». Il fait apparaître un montant de dépenses de 3.205.386 € et un montant de recettes de 3.581.923 € (affectation des résultats 2020 compris). Le résultat cumulé global 2021 s'élève à 376.537 € (50.401€ pour la section de fonctionnement et 326.136 € en investissement). Le résultat de l'exercice s'élève à 156.140 € (- 5 604 € pour la section de fonctionnement et 161.744 € pour la section d'investissement) et se justifie principalement par le décalage entre la réalisation des actions et le différé de perception des avances et soldes de subvention.

Dépenses globales réalisées Compte-administratif 2021 : 3,205 M€



FINANCEURS DE L'ACTION DU PNR

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > communes du Parc naturel régional du Marais poitevin
- > Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- > Etablissement Public du Marais Poitevin
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > Fonds européens FEDER - LEADER

- > Fondation du patrimoine
- > Charentes tourisme
- > Mission tourisme Deux-Sèvres
- > Vendée tourisme
- > Sud Vendée tourisme
- > Offices de tourisme : Aunis Marais poitevin et Niort Marais poitevin
- > WKN
- > Bay Wayres
- > DARVA

PROGRAMME D' ACTIONS A L'ŒUVRE en 2021

- > Préservation et restauration des Marais communaux, aménagements pastoraux (action 111 et 111b)
- > Mesures agro-environnementales (action 112)
- > Programme Marais Desséchés – Lay (action 116)
- > Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (actions 253, et 253c)
- > Life Baie de l'Aiguillon (actions 254)
- > Natura 2000 (action 255)
- > Promotion de la destination Marais poitevin (actions 121 et 122)
- > Développement de l'itinérance et des découvertes nature (action 126)
- > Marque "valeurs parc naturel régional" (actions 131 et 377)
- > Elaboration d'une stratégie territoriale « Energie-Climat » (action 132)
- > Grand Site de France : Plan paysage et trame arborée (actions 263 et 264)
- > Plan d'action continuités écologiques (action 256, 256b et 256c)
- > Life Wild bees (action 257)
- > Labellisation RAMSAR (action 258)
- > Gestion de la Réserve Naturel Régionale du Poiré-sur Velluire (action 259)
- > Valorisation de l'architecture maraichine (action 265)
- > Accompagnement des collectivités pour un urbanisme et des paysages de qualités (action 266)
- > Formation des acteurs du territoire (action 371)
- > Education à l'Environnement et au Développement durable (action 373)
- > Information et valorisation territoriale (action 375)
- > Préservation des races et variétés locales (action 380)
- > Mission ressources forestières (action 405)

PARTENAIRES DE L'ACTION (techniques et/ou financiers)

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > communes du PNR du Marais poitevin
- > Etablissements publics de coopération Intercommunale
- > Etablissement public du Marais poitevin
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > Chambres départementales de l'agriculture (85, 79 et 17)
- > Syndicat Mixte du Bassin Vendée Sèvre Autise
- > Syndicat Mixte du Bassin du Lay
- > Syndicat hydraulique Nord Aunis
- > les associations de protection de la nature (APNE)
- > LPO France
- > Fondation du patrimoine
- > Charentes tourisme
- > Mission tourisme Deux-Sèvres
- > Vendée tourisme
- > Sud Vendée tourisme
- > Offices de tourisme : Aunis Marais poitevin et Niort Marais poitevin
- > sites de visites du Marais poitevin
- > professionnels du tourisme (embarcadères, hébergeurs...)
- > professionnels conventionnés « Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin »
- > DRAAF Nouvelle-Aquitaine
- > Société forestière de la Caisse des dépôts
- > Société Joubert Valter Peupliers
- > Centre régional de la propriété forestière Nouvelle-Aquitaine
- > Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin
- > les 3 CAUE (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > les 3 Architectes des Bâtiments de France (85, 79 et 17)
- > Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)
- > Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- > Réseau des Grands Sites de France
- > Conservatoire régional des espaces naturels (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine)

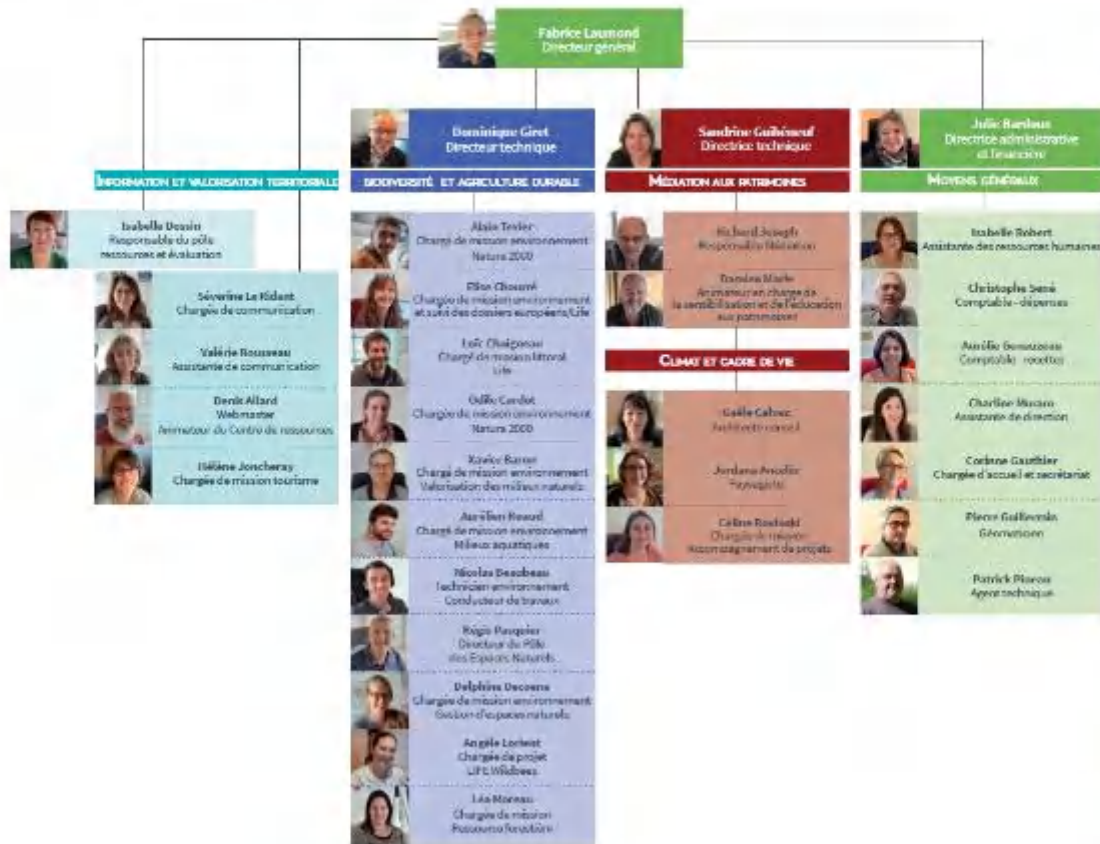
SERVICES DU SYNDICAT MIXTE DU PNR

Équipe pluridisciplinaire

Octobre 2021



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



Etat en octobre 2021

Siège social du Parc naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'église
79510 Coulon
05 49 35 15 20

Antenne en Charente-Maritime

3, rue du 26 septembre 1944
17540 Saint-Sauveur-d'Aunis
05 46 66 10 71

Antenne en Vendée

Pôle des Espaces naturels du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré
02 51 28 41 10

pnr.parc-marais-poitevin.fr
correspondance@parc-marais-poitevin.fr



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



Synthèse des activités 2021

Axe 1

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

La grande valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par les activités humaines du territoire. Par conséquent, le PNR porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux. (Charte, p. 22)

En œuvrant pour une agriculture durable qui concilie économie et préservation des milieux naturels, des espèces et des paysages, le PNR et ses partenaires défendent les équilibres indispensables au fonctionnement de la zone humide du Marais poitevin et encouragent les pratiques les plus bénéfiques sur le long terme, pour l'Homme et pour la nature.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE



PASTORALISME - MARAIS COMMUNAUX

AGRO-ECOLOGIE

GRANDES CULTURES – BUSARDS CENDRES

PRODUCTIONS LOCALES

RACES ET VARIETES LOCALES



MESURE 1 > Maintenir et développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides

MESURE 2 > Accroître la prise en compte environnementale des systèmes d'exploitation de grandes cultures

MESURE 3 > Accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles et des ressources locales

PASTORALISME - MARAIS COMMUNAUX

Les *marais communaux*, une estive à usage collectif vieille de plusieurs siècles et toujours d'actualité

Les marais communaux représentent un patrimoine culturel, économique et naturel exceptionnel ; fleuron du Marais poitevin. Le Parc naturel régional est donc très investi auprès de tous les acteurs concernés (communes, éleveurs, associations locales, associations de protection de la nature et de l'environnement, Chambres d'agriculture...). Il accompagne chaque année les communes propriétaires de marais communaux, dans le cadre de la convention cadre 2017 – 2027, signée avec la LPO et les Chambres départementales d'agriculture.



Des marais communaux attractifs mais fragiles

En 2021, 22 communes ont fait appel au Parc pour les aider dans la gestion en pâture extensif de leurs prairies communales. L'estive pastorale des troupeaux de vaches et de chevaux provenant d'élevages différents s'étend aujourd'hui sur 2.126 hectares. 3.447 bovins et 165 chevaux appartenant à 122 éleveurs du Marais et des départements limitrophes ont été accueillis en 2021 sur les *communaux* du Marais poitevin.

Les demandes de pacage sur les *marais communaux* sont chaque année plus importantes. Un succès que le PNR accompagne en concertation avec les communes, les Chambres d'agriculture et la LPO. Toutefois, au vu des aléas météorologiques, il est devenu nécessaire de mettre en place une démarche de régulation des demandes afin d'assurer la ressource en herbe jusqu'au mois d'août car sans cela, le bétail serait forcé de regagner son exploitation d'origine. Enfin, la limitation de la pression du bétail favorise la nidification des limicoles en ménageant des zones de quiétude.

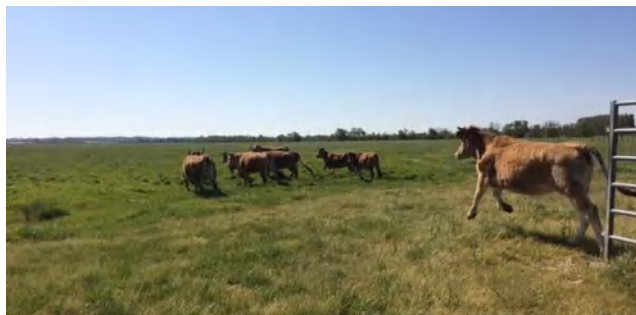
Le *communal* du Bourdet agrandi de 7 hectares

La communal du Bourdet a été agrandi de 7 hectares avec la remise en prairie de parcelles cultivées. Les nouvelles parcelles ont été clôturées et des plantations de haies et d'arbres têtards ont été effectuées. Les 7 hectares, placés sur la partie haute (hors d'eau) du *communal*, permettront de laisser les animaux pâturer dès le début de saison. Cet agrandissement permettra également une meilleure gestion de l'eau dans les parties basses du *communal* afin de maintenir la zone de tourbière en eau plus longtemps.

De nouveaux aménagements pour l'élevage

De l'ombre dans les *communaux*

Les *marais communaux* sont pour la plupart de grands espaces très ouverts. Ce paysage est idéal pour l'accueil des oiseaux nicheurs et hivernants mais depuis plusieurs années de fortes chaleurs sont enregistrées ponctuellement durant l'été et, sur les plus grands *marais* les places à l'ombre sont rares pour les bovins et les chevaux. La commune de Lairoux, les éleveurs, le PNR et la LPO ont donc travaillé sur un projet de plantation d'arbres sur le *communal* mais les difficultés sont multiples : les arbres ne doivent pas fermer le paysage au risque de ne plus convenir à l'accueil des oiseaux d'eau, ils doivent supporter de longues inondations hivernales, un sol sub-saumâtre et des sécheresses estivales et ils doivent également être positionnés afin d'offrir un maximum d'ombre. Les essences choisies sont des peupliers et des saules. Ces variétés devraient supporter les lourdes contraintes qui sont imposées par le milieu naturel. Les plantations auront lieu à l'automne / hiver 2022-2023



Des équipements pastoraux

En 2021, les communes de La Bretonnière-la-Claye et de Vouillé-les-marais ont reçu de l'aide pour l'installation de parcs de contention et le parc du *communal* de Montreuil a été terminé.



Sur les communes voisines de Saint-Sauveur-d'Aunis, Le Gué-d'Alleré et Nuaillé-d'Aunis, le couloir de contention commun aux trois *marais communaux* a été remis entièrement à neuf.

Enfin, de nombreux travaux en faveur du pastoralisme et de la gestion hydraulique ont été réalisés en 2021 sur le *marais communal* du Poiré-sur-Velluire (RNR). Des passages busés ont été installés afin de permettre le passage des véhicules agricoles au-dessus des baisses sans les dégrader. Ces passages vont également permettre de mieux retenir l'eau dans le marais jusqu'au printemps. 3 ouvrages hydrauliques ont été rénovés, 1,6 km de clôtures ont été remis à neuf, 2 abreuvoirs ont été réaménagés, 10 poteaux de grattage ont été installés sur le site pour le bien-être des animaux et pour diminuer la pression mise sur les clôtures.



Une aide diversifiée au pastoralisme

Une veille sanitaire sur les *marais communaux*

Les *marais communaux* ont parfois été délaissés par les éleveurs qui craignaient des contaminations sanitaires dues au pacage collectif et pouvant circuler d'élevage en élevage. Depuis de nombreuses années, dans le cadre la convention des *marais communaux* et en accord avec les services vétérinaires, les éleveurs et les communes, des protocoles stricts ont été mis en place pour éviter tout risque.

En 2021, des mortalités ont été observées sur un *marais communal* et de nombreuses analyses ont été réalisées en partenariat avec les vétérinaires afin d'identifier la cause. Des parasites internes seraient à l'origine du problème. Les traitements des jeunes vaches ont donc été changés afin de traiter également ce parasite. Les produits choisis pour ces parcelles à fort enjeu environnemental sont des produits non écotoxiques pour l'eau et les insectes coprophages.

Une aide administrative auprès des communes

Les communes du Poiré-sur-Velluire et du Gué-d'Alleré ont également été accompagnées par le PNR pour mettre en place un règlement sur leur *marais communal*.

Les communes des Magnils-Reigniers, de Montreuil et du Poiré-sur-Velluire ont sollicité le PNR afin de remettre à jour leur taxe de pâturage. Cela a permis de la rendre plus transparente pour les éleveurs mais aussi plus lisible. Les *marais* sont parfois comparés entre eux par les éleveurs mais les services rendus sur chacun d'eux ne sont pas les mêmes donc la clarification permet de justifier les différences de prix et de préparer le prochain régime MAEC. En 2022, ce travail sera réalisé avec l'ensemble des communes propriétaires de *marais communaux*.

Des animations pour découvrir l'élevage, le pâturage collectif et les communaux

L'année 2021 a été marquée par le retour des animations avec les écoles après les 2 années d'interruption due à la crise sanitaire. Conformément à la convention de gestion des *marais communaux*, le PNR a financé les animations réalisées par la LPO dans 3 classes. Les élèves ont ainsi profité de 2 animations, 1 en salle et 1 sur le *marais* afin de découvrir son histoire, sa richesse biologique et l'élevage. Ce sont 62 élèves qui ont découvert les *marais communaux* de Curzon, la Taillée et Vouillé-les-marais.

D'autres animations ont également eu lieu : 22 élèves de Bac Pro Gestion des milieux naturels et forestiers ont découvert la gestion du *marais* de Curzon. Les élèves de la MFR de Bressuire ont pris connaissance des pratiques agricoles du *marais* du Bourdet et enfin des animations grand public ont été proposées par la LPO sur les *marais* de Lairoux et des Magnils-Reigniers.

AGRO-ÉCOLOGIE

Soutenir l'élevage pour mieux préserver la zone humide

En tant que zone humide aménagée et exploitée pour ses ressources naturelles, le Marais poitevin présente des prairies naturelles caractéristiques. Véritable enjeu pour la biodiversité mais également véritable expression de la gestion durable du territoire, les prairies naturelles humides sont l'objet de toutes les attentions. Elles sont au cœur des actions agro-écologiques conduites dans le PNR du Marais poitevin.

Les mesures agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales (MAE) constituent le principal dispositif mis en place pour favoriser l'élevage et maintenir les surfaces de prairies dans le Marais poitevin. Elles permettent de renforcer les pratiques agricoles durables tout en préservant au mieux les espèces et les milieux de la zone humide.

Les MAE consistent à inciter financièrement les agriculteurs à s'engager pour 5 ans à respecter un plan de gestion très précis, destiné à favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Depuis 2015, le dispositif de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques issu de la PAC 2015-2020 a été massivement engagé par l'Etablissement public du Marais poitevin sur le territoire, sous la forme d'un Programme agro-environnemental et climatique du Marais poitevin, en partenariat avec les trois Chambres d'agriculture et le PNR. Ce dernier a participé à l'animation du dispositif et à la réalisation des diagnostics biologiques des prairies nécessaires à leur contractualisation en MAE. Depuis 2015, plus de 500 exploitations agricoles ont été accompagnées et expertisées par les services du PNR.

En 2021, 85 exploitations agricoles ont fait l'objet d'une expertise environnementale par les services du PNR. Ainsi, 2.643 hectares de prairies ont été expertisés.



La gestion des sites sensibles en partenariat avec les exploitants agricoles

Par convention, le PNR est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral situées sur les communes le Longeville-sur-Mer, Angles, Les Magnils-Reigniers et Luçon. La mission du PNR consiste à encadrer les actions annuelles de gestion auprès de 27 agriculteurs, de porter conseils et assistance au Conservatoire et de co-animer diverses réunions de travail.

Selon les besoins, des programmes de travaux à objectifs pastoraux et/ou environnementaux sont conduits chaque année. En 2021, les travaux encadrés par le PNR sur les propriétés du Conservatoire du littoral à Luçon et aux Magnils-Reigniers sont :

- 1 parc de contention restauré pour une meilleure gestion des prairies,
- 3 abreuvoirs restaurés pour une meilleure gestion des prairies et protection des berges (Les Magnils-Reigniers et Luçon),
- 1 passage busé (Chante-Loup à Luçon) garantissant la fonctionnalité pastorale et hydraulique.



Démontage et évacuation de l'ancien aménagement et parc de contention restauré équipé de deux barrières (Les Magnils-Reigniers)



Création d'un passage busé fonctionnel tant pour les bovins que pour l'eau.



Curage et protection d'abreuvoirs.

GRANDES CULTURES

Agriculteurs, associations et PNR coopèrent pour protéger le Busard cendré

Nicheur dans les espaces ouverts, le busard cendré trouve dans les cultures, principalement de blé, d'orge et quelques prairies, un habitat de substitution. Il trouve dans les cultures un habitat homogène où il peut cacher son nid. Si les moissons sont trop précoces, les nids peuvent être détruits.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, conscient du rôle qu'il a à jouer dans la survie de ce rapace, a initié avec les acteurs du territoire (associations de protection de la nature, agriculteurs, bénévoles) une action de protection ; depuis 1982, sur l'ouest du Marais et depuis 1999, sur la majeure partie du territoire car le Marais poitevin accueille une grande population de Busards cendrés pendant la période de reproduction (juin / juillet).

Une protection négociée sur le terrain et portée par les professionnels de la nature, du monde agricole, de l'entreprise...

Depuis 2004, l'action de suivi et de protection des Busards cendrés est intégrée à l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin et à Natura 2000. Elle est réalisée en partenariat avec les associations des départements concernés : la LPO 85 et ASTUR en Vendée, le GODS en Deux-Sèvres et la LPO Poitou-Charentes en Charente-Maritime. Cette action, dans le cadre de Natura 2000, a été soutenue financièrement en 2021, par la DREAL Nouvelle-Aquitaine un mécénat de l'entreprise WKN France et un de l'entreprise Eol d'Aunis, dans le cadre de mesures d'accompagnement d'un projet éolien.

Des résultats intéressants

La campagne 2021 est marquée par la découverte de 190 nids (126 en plaine et 64 en marais) dont 56 % ont été productifs. 277 jeunes busards ont pris leur envol : 134 se sont envolés avant la moisson et 143 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des associations (LPO, ASTUR, LPO85, GODS). Sur les 143 jeunes à "envol protégé", 110 ont bénéficié de cage de protection autour du nid et 33 jeunes Busards ont été envoyés en centre de soins.

Les "envols protégés" sont possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour mettre en place les protections nécessaires. Comme les années précédentes, cette collaboration n'a pas été

possible chez quelques agriculteurs qui ont refusé l'action de protection. C'est pourquoi, une procédure d'alerte a été mise en place par les DDT/ DDTM sur les 3 départements, en partenariat avec les DREAL et l'OFB, en cas de refus de protection des nids.

La part des "envols protégés" a augmenté ces dernières années et devient de plus en plus importante en s'approchant des 60 % d'envols. Ce chiffre n'est pas lié à l'augmentation des actions de protection mais à l'augmentation du nombre d'envols après les moissons. Ces "envols protégés" sont dépendants d'autres facteurs, comme les conditions météorologiques, la date d'installation des couples mais aussi les dates de moissons, de plus en plus précoces.

La saison de reproduction 2021 peut globalement être qualifiée de mauvaise avec un nombre total de couples moins importants que les années précédentes. Même si les conditions météorologiques estivales étaient plutôt favorables aux Busards, 52 % des nids ont nécessité une intervention.

Ces chiffres montrent que sans action de protection, la population de Busard cendré du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait quasiment disparu et qu'elle est vouée à disparaître sans intervention concertée et sans les financements publics ou privés apportés par le PNR.

En 2022, les analyses seront étendues aux nids des Busard des roseaux.

Une action largement partagée

Le Parc du Marais poitevin et la LPO Vendée ont organisé une conférence de presse, le 20 juin 2021, à Champagné-les-marais, en présence des salariés et des bénévoles de l'action de protection et d'un agriculteur participant pour mettre en lumière ce partenariat.

Enfin, le Parc a adressé aux 120 agriculteurs concernés par l'action de protection des Busards cendrés du Marais poitevin en 2021, un courrier de présentation des résultats de l'année précédente.

Un rapport complet sur l'action est disponible en téléchargement sur le site internet de l'OPN Marais poitevin <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-avifaune/busard-cendre/>

PRODUCTIONS LOCALES

Inciter aux bonnes pratiques et aux « Valeurs Parc naturel régional »

Pour améliorer la rentabilité des systèmes de production et d'exploitation agricole respectueux du territoire et pour concourir à la préservation de la zone humide (qualité de l'eau, prairies, biodiversité, paysage...), le PNR déploie, pour différents produits locaux et pour les exploitations et entreprises desquelles ils proviennent, l'outil créé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France : la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

La marque « VPNR »

Pour mettre en place la marque « VPNR », chaque PNR engage une démarche d'animation territoriale pour expliquer le marquage, ses atouts et coconstruire avec les professionnels concernés, à l'échelle locale et à l'échelle nationale, un référentiel de valeurs et des obligations que les professionnels marqués s'engageront à respecter par convention. Obligations qui relèvent de 3 grandes valeurs : l'ancrage territorial, une forte dimension humaine et la protection de l'environnement.

Les référentiels de la marque « VPNR » s'appuient donc sur un certain nombre de critères :

- > des critères « entreprises » qui concernent tous les prestataires et qui traduisent les trois valeurs de la marque,
- > des critères propres au secteur d'activité (agriculture, tourisme/loisirs/éducation, artisanat/industrie).
- > des critères spécifiques qui s'appliquent à la prestation ou aux modalités de production.

La marque « VPNR » est également un outil marketing et de communication adapté aux PNR de France qui, aujourd'hui, dynamisent un réseau de plus de 2.000 entreprises bénéficiaires de la marque sur une cinquantaine de PNR.

Les critères spécifiques durables dans le PNR du Marais poitevin

La marque « VPNR » dispose d'une double dimension nationale et territoriale. Les exploitations et entreprises candidates au marquage « VPNR » signent une convention et respectent le cahier des charges établi pour partie au niveau national au sein de la Fédération et pour partie adapté au territoire concerné. Les critères obligatoires et les critères spécifiques favorisent la protection de l'environnement (fertilisation, biodiversité, irrigation...) et les dimensions humaines portées par les entreprises du territoire.

Les critères spécifiques applicables au référentiel « viande bovine du Marais poitevin » concernent :

- > le territoire : les animaux sont élevés et engraisés sur le territoire et, lorsque cela est possible, la viande est découpée dans une commune du PNR du Marais poitevin,
 - > le bien-être animal : il est justifié par l'adhésion à la charte des bonnes pratiques,
 - > l'alimentation : les animaux sont nourris majoritairement à base d'herbe,
 - > la commercialisation : la viande est proposée aux consommateurs au juste prix d'une viande locale, pour que les éleveurs vivent de leur métier, selon un modèle de commercialisation complet : vente directe, magasins de producteurs, boucherie traditionnelle, moyennes surfaces, restaurants et restauration collective.
- Il est à noter que les transformateurs ou distributeurs de viande marquée (rillettes de bœuf, bourguignon) peuvent aussi être marqués.

Les critères spécifiques applicables au référentiel « bière du Marais poitevin » concernent :

- > le territoire : la bière fabriquée à partir d'une orge produite dans le Marais poitevin qui sera labellisée Haute Valeur Environnementale d'ici 5 ans,
 - > la fabrication : le process de fabrication est partagé entre les salariés de chaque brasserie,
 - > l'empreinte carbone : un engagement à limiter au maximum l'empreinte carbone liée à la fabrication du produit,
 - > le recyclage : un engagement à travailler sur le recyclage ; par exemple, le recyclage des drèches, en développant des partenariats avec les éleveurs.
- Il est à noter que la bière marquée « VPNR » est une création exclusive spécialement concoctée par 2 brasseries du territoire.

Les critères spécifiques applicables au référentiel « pâtes de blé dur du Marais poitevin » concernent :

- > le paysage et l'environnement : le maintien des haies et des mares existantes sur l'exploitation,
- > la biodiversité : la protection des Busards cendrés (espèce protégée) dans les champs de blé,
- > le risque pollution : l'engagement à diminuer les produits phytosanitaires,
- > l'empreinte carbone : la limitation de l'empreinte carbone par : la production du blé dur, le stockage de la farine et l'atelier de transformation implanté à proximité immédiate du siège d'exploitation, la minoterie implantée en bordure du Marais poitevin.

Les critères spécifiques applicables au référentiel « miel du Marais poitevin » concernent :

- > le territoire : avoir son siège d'exploitation dans le périmètre du PNR et vendre un miel issu de ruches localisées dans le périmètre du PNR (tout au long de la production),
- > l'exploitation : avoir au moins 70 ruches et exploiter des espèces d'abeilles européennes,
- > le risque pollution : assurer un entretien des ruches sans herbicide ni produits de synthèse (« huile de lin » et équivalents privilégiés),
- > le paysage : implanter des ruches sur des supports intégrés au paysage (pas de support pneus).

Les critères spécifiques applicables au référentiel « fromages Bio et autres produits laitiers Bio du Marais poitevin » concernent :

- > l'exploitation : lait issu d'exploitation laitière Bio reconnue par le PNR,
- > l'alimentation du bétail : autonomie alimentaire supérieure à 60%, pas d'OGM et plus de 70% d'herbe, en moyenne, dans la ration des vaches,
- > l'élevage : les vaches laitières passent au minimum 5 mois par an au pré,
- > l'empreinte carbone : la gestion par paddock sur une surface totale de 28 hectares environ, à proximité de la salle de traite.

Les critères spécifiques applicables au référentiel « maraîchage et les légumineuses (mogettes) du Marais poitevin » concernent :

- > l'environnement : la mise en œuvre d'actions agro-écologiques sur chaque exploitation (ex : plantations, création de mares),
- > l'exploitation : le travail sur les pratiques alternatives (allongement des rotations, choix de variétés moins gourmandes en eau, choix de variétés moins gourmandes en phyto),
- > le risque pollution : un taux de fertilisation limité, un taux d'IFT (indicateur de fréquence de traitement) limité et pas de traitement des produits en stockage,
- > le risque santé : interdiction d'utiliser des agents CMR (effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) de niveau 1A et 1B.



Les critères spécifiques actuellement à l'étude pour « la farine de blé tendre et produits transformés » concernent :

- > l'environnement : la mise en œuvre d'actions agro-écologiques sur chaque exploitation (ex : action de protection des busards, plantations, création de mares),
- > l'exploitation : le travail sur les pratiques alternatives (allongement des rotations, choix de variétés moins gourmandes en eau, choix de variétés moins gourmandes en phyto),
- > le risque pollution : un taux de fertilisation inférieur de 12% à la moyenne du Marais poitevin (160 UN/ha / réf Mp 180 UN/ha), un taux d'IFT (indicateur de fréquence de traitement) inférieur de 25% aux moyennes régionales et pas de traitement du blé en stockage,
- > le risque santé : interdiction d'utiliser des agents CMR (effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction),
- > la tradition : pas d'additifs dans la fabrication du pain (pain tradition).

Les produits agricoles marqués dans le Marais poitevin

Dans le PNR du Marais poitevin, 1 nouveau référentiel de la marque « Valeurs Parc naturel régional » a été mis en place, en 2021, pour les « produits laitiers bio » et il a permis de marquer 6 produits. Un autre référentiel est en cours de finalisation pour la « farine de blé tendre et les produits transformés ».

7 référentiels liés à l'agriculture sont à ce jour disponibles dans le PNR du Marais poitevin :

- Viande bovine
- Bière
- Pâtes
- Miel
- Produits laitiers bio
- Légumes (Mogettes...)
- Farine de blé tendre et produits transformés.

Pour la viande bovine, la marque est aujourd'hui attribuée à 44 élevages du territoire. Le PNR, les Chambres d'agriculture, les éleveurs, les professionnels (négociants, bouchers, distributeurs, restaurateurs...) œuvrent ensemble pour développer et valoriser toute la filière depuis l'élevage jusqu'à la commercialisation des différents produits et pour leur promotion auprès des consommateurs.



RACES ET VARIETES LOCALES

20 ans d'action de sauvegarde d'un patrimoine agricole, culturel et génétique

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est investi dans la conservation des races et espèces menacées de disparition depuis plusieurs décennies. Il a accompagné les Haras nationaux, les centres de recherche, les collectivités, les associations d'éleveurs et les producteurs dans leurs efforts conjoints de sauvegarde et de valorisation de ces espèces domestiques locales en danger. Dans le cadre de la charte de PNR, le Parc poursuit l'objectif d'accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles à la fois en soutenant le CREGENE, association fédérant les associations de sauvegarde des races et espèces domestiques menacées et à la fois en étant lui-même propriétaire d'un cheptel conservatoire.

Le CREGENE a fêté ses 20 ans

Le CREGENE (le Conservatoire des ressources génétiques) a été créé en 2000 par le syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin. Il fédère les principales associations engagées dans la sauvegarde et le développement de la biodiversité domestique et cultivée du centre-ouest atlantique. Le CREGENE s'est donné pour objectif d'inventorier, de caractériser, de sauvegarder et de valoriser cette richesse territoriale locale



Les 25, 26 et 27 novembre 2021, le CREGENE a fêté ses 20 ans avec une année de retard pour cause de crise sanitaire. Un véritable temps fort qui a rassemblé les associations et les professionnels et amateurs qui œuvrent pour la valorisation et la sauvegarde des races et variétés locales du Centre-Ouest Atlantique.



Organisé dans le cadre du lycée agricole de Luçon-Pétré, le programme des festivités était varié et avait pour objectifs de rassembler et de susciter des échanges entre les passionnés, les professionnels, les élus, les étudiants et tous ceux sensibles au sujet.

200 personnes au total ont participé à l'événement, 26 structures et 5 collectivités publiques étaient représentées ainsi que 2 classes du lycée (34 élèves) et 12 bénévoles du CREGENE.

Parmi les activités proposées :

> une conférence d'Éric Rousseaux (administrateur du CREGENE) sur les races patrimoniales qui a permis aux élèves du lycée de découvrir toute la richesse encore présente sur le territoire.

> un débat entre les classes du lycée sur le sujet : « Des races et variétés locales dans mon lycée ? », grâce à l'intervention d'éleveurs et d'éleveuses du territoire. Ces témoignages ont confirmé que la préservation et le développement des ressources génétiques locales peuvent être le moteur de dynamiques territoriales répondant aux enjeux sociétaux.

> la présentation des races et variétés fédérées par le CREGENE. Les élèves ont présenté les races locales de leur lycée (vaches maraîchines et races mulassières du Poitou) dans le but d'illustrer leurs activités.

La célébration des 20 ans du CREGENE s'est conclue par un temps de convivialité autour du buffet 100% races et variétés locales : une omelette aux œufs de poule de Marans et aux oignons Le Saint Turjan, une glace au lait de vache maraîchine, des cannelés à l'Angélique, du saucisson de vache maraîchine, du fromage de chèvre poitevine...

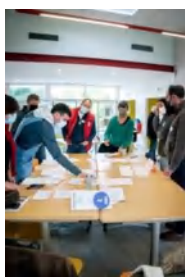
Des ateliers pour coconstruire l'avenir du CREGENE

Le PNR du Marais Poitevin a accompagné le CREGENE pour la préparation, la mise en place et la co-animation d'ateliers de réflexion participative. Organisé le samedi 27 novembre 2021, l'atelier a permis l'interconnaissance et une construction collective de l'avenir du CREGENE.

40 participants se sont prêtés aux « rencontres express » (4 temps de 7 minutes) pour échanger entre adhérents des associations du CREGENE. Ce premier atelier a été très apprécié et de nombreux contacts ont été échangés. Un second atelier (manège des enveloppes) a permis aux participants de réfléchir au futur du CREGENE en répondant à 3



questions d'exploration : les besoins d'accompagnement des associations membres, les points forts identifiés au sein de chaque association et l'animation politique et technique assurée par le CREGENE. L'ensemble de ses productions constitueront une base de travail sur laquelle le Conseil d'Administration du CREGENE pourra s'appuyer pour écrire et faire vivre le projet des prochaines années.



Les résultats du second atelier ont montré que les participants connaissent le CREGENE et ses missions (inventaire, conservation, caractérisation, développement). Les trois premières missions du CREGENE doivent aujourd'hui être confortées et renforcées en fonction des besoins de chaque association. Il est également ressorti un véritable besoin de travailler sur la dernière mission, liée au développement des races et variétés.



Chacune des 12 associations, les élus présents ainsi que les partenaires du CREGENE ont pu, tour à tour, exprimer leur témoignage historique mais surtout leurs vœux pour les années à venir. Tous sont convaincus de l'intérêt d'avoir une fédération d'associations de sauvegarde avec des sujets transversaux.

Le Parc du Marais poitevin éleveur de Baudets du Poitou et de Traits poitevins...

Artisan de la sauvegarde de ces races emblématiques du territoire, le Parc naturel régional du Marais poitevin est propriétaire d'un cheptel conservatoire de Baudets du Poitou, de chevaux de Trait mulassier poitevin et de Mules poitevines confiés à l'Asinerie nationale de Dampierre-sur-Boutonne, propriété du Département de Charente-Maritime qui en assure la gestion.

Acquis dans le cadre du Plan de sauvegarde du Baudet du Poitou (plus ancienne race d'âne au monde) et du Programme de croisement et d'absorption continu mis en place dans les années 1980, le cheptel conservatoire du PNR contribue à la sauvegarde du Baudet du Poitou, du Trait mulassier poitevin et de la Mule poitevine (produit d'un âne et d'une jument). Le PNR a notamment la mission d'enrichir la diversité génétique de la population de Baudets et de Trait poitevin. Il est dépositaire d'un pool d'étalons dont les reproductions sont gérées.



Pour la trentaine d'animaux du PNR confiés à l'Asinerie, le syndicat mixte participe à la gestion matérielle du cheptel aux côtés du Département. Le PNR prend en charge les dépenses de pansage (achat de foin, de paille, de granulés...) pour l'ensemble du cheptel présent sur le site ainsi que les frais liés aux soins vétérinaires et les frais de maréchalerie...

En 2021, il y a eu 7 naissances de Baudets du Poitou dans le cheptel du PNR (entre avril et juin 2021) : Lafayette, Lavenir, Leto, Libellule, Limonade, Litchie et Lulu du Parc. Ils intègrent le cheptel mis à disposition à l'Asinerie et géré, par délégation, par le CREGENE.



PASTORALISME - MARAIS COMMUNAUX

- 7 hectares supplémentaires dans le *marais communal* du Bourdet (agrandissement de 19,6 ha à 26,7 ha)
- 1 projet de plantation d'arbres lancé sur le *communal* de Lairoux (commune, éleveurs, LPO et PNR)
- 2 parcs de contention installés (*communaux* de La Bretonnière-la-Claye et Vouillé-les-Marais)
- 1 couloir de contention commun à 3 *marais communaux* remis à neuf
- 1 opération de recherche de cause de mortalité de bovins conduite sur un *communal* et 1 traitement trouvé
- 2 communes accompagnées pour l'élaboration de leur règlement de *marais communal*
- 3 communes accompagnées pour l'élaboration de leur taxe de pâturage

AGRO-ÉCOLOGIE

- 85 exploitations agricoles expertisées dans le cadre des MAE (2.643 hectares de prairies expertisées)
- 27 agriculteurs accompagnés pour une gestion agro-écologique des propriétés du Conservatoire du littoral
- 3 abreuvoirs restaurés pour une meilleure gestion des prairies et protection des berges

GRANDES CULTURES – BUSARD CENDRE

- 120 agriculteurs ont participé à l'action de sauvegarde du Busard cendré dans le Marais poitevin
- 190 nids découverts (126 en plaine et 64 en marais) dont 56 % ont été productifs
- 1 procédure d'alerte mise en place par les 3 DDT/ DDTM en cas de refus de protection des nids par les exploitants agricoles (en partenariat avec les DREAL et l'OFB)
- 1 rapport sur l'action disponible sur le site internet de l'OPN Marais poitevin
- 1 conférence de presse organisée à Champagné-les-marais (20 juin 2021)

PRODUCTIONS LOCALES

- 1 nouveau référentiel de la marque « Valeurs PNR » pour les « produits laitiers bio et produits transformés »

RACES ET VARIÉTÉS LOCALES

- 1 fête pour les 20 ans du CREGENE (3 jours, au lycée agricole de Luçon-Pétré)
 - * 200 participants
 - * 12 associations participantes
 - * 26 structures et 5 collectivités publiques représentées
 - * 2 classes du lycée agricole de Luçon-Pétré participantes
- 2 ateliers participatifs sur l'avenir du CREGENE accompagné par le PNR
 - * 40 participants
- 7 naissances de Baudets du Poitou à l'Asinerie, dans le cheptel du PNR

Axe 1

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

La grande valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par les activités humaines du territoire. Par conséquent, le PNR porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux. (Charte, p. 22)

Le Marais poitevin bénéficie d'une notoriété grandissante et le tourisme est devenu le deuxième pilier de son économie. Pour autant, il convient d'accroître les retombées générées, dans le respect du Marais, de son environnement et de son identité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS



ITINÉRANCE DOUCE
DIVERSITÉ TOURISTIQUE
TOURISME – MARQUE « VPNR »
TOURISME – ATTRACTIVITÉ
PROMOTION CONCERTÉE



MESURE 4 > Faire rayonner le Grand Site sur l'ensemble du Marais poitevin

MESURE 5 > Améliorer, diversifier, valoriser la qualité de l'offre touristique globale

MESURE 6 > Structurer et concerter l'accueil, l'information et la promotion

ITINÉRANCE DOUCE

Favoriser la découverte de l'ensemble du Marais poitevin



Soucieux de développer l'écotourisme par le développement des déplacements dits doux, le Parc naturel régional du Marais poitevin assure la promotion des itinéraires cyclables et nautiques (labels, cartes), favorise l'accès à l'information et la lisibilité sur le terrain (balisages), valorise l'accueil et la qualité des prestations qui sont proposées par les prestataires du territoire et assure l'édition, la vente et la promotion des outils de découverte (cartes) et des sites d'information (sites internet par exemple).

Découvrir le Marais poitevin à vélo, une activité de plus en plus prisee



Le Parc naturel régional assure la promotion des itinéraires cyclables balisés sur son territoire ainsi que la promotion des grands itinéraires européens de découverte douce : « la Véloodyssée » (de la Norvège au Portugal), « la Vélo Francette » (de Ouistreham à La Rochelle) et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo ».

Ces différents itinéraires cyclables sont mis à l'honneur dans les cartes éditées par le Parc et mises en vente dans les réseaux touristiques habilités : les Offices de Tourisme et sites de visite participant à l'opération ainsi que les prestataires adhérant au label « Accueil Vélo ». Les cartes sont en vente à l'unité (1,5 €) ou par 4 dans une jaquette (4 €). En 2021, 3.330 cartes et 1.354 jaquettes ont été vendues.



Ces boucles cyclables (28 au total) sont également promues sur les sites www.espaceloisirs.ign.fr et www.cirkwi.com où les touristes peuvent, soit imprimer la randonnée qu'ils ont choisie, soit télécharger les traces gpx, afin d'avoir toutes les informations sur leur téléphone portable. Un module statistique a été mis en place en 2018 pour savoir si les circuits sont téléchargés ou consultés.

En 2021, les parcours ont été vus 43.108 fois, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2020. Les plus consultés ont été le circuit 9 dans le secteur de Coulon, le circuit des Touches au départ de Triaize et le circuit 11 « De coteaux en Marais » à Courçon.

Le PNR est également évaluateur du label « Accueil Vélo ». Ce label est attribué aux prestataires touristiques situés à moins de 5 kilomètres à vélo d'une véloroute et répondant à un cahier des charges national. A ce jour, on dénombre 84 structures labellisées Accueil Vélo sur l'ensemble du territoire du Marais poitevin : 15 chambres d'hôtes, 12 gîtes, 19 campings, 9 hôtels, 1 hébergement collectif, 7 loueurs ou réparateurs de vélo, 8 sites de visite et 13 Offices de Tourisme. A compter de 2022, le Parc n'assurera plus la mission de labellisation Accueil Vélo car le département des Deux-Sèvres a réorganisé le processus et une régie sera désormais nécessaire et le Parc n'en dispose pas.

Le PNR est également présent aux réunions que la Communauté d'Agglomération du Niortais organise pour son schéma cyclable qui devrait être validé dans le courant de l'année 2022 et permettre l'aménagement de nouveaux circuits, plus adaptés à la clientèle, dès 2023.

Enfin, le PNR assure l'entretien du balisage de ses circuits en Vendée (390 bornes) et a mandaté l'association d'insertion Nature Solidaire - AIPEMP (Association pour l'insertion par la protection et l'entretien du Marais poitevin) pour l'entretien des balises de signalisation nautique : 320 balises sur un territoire allant de Marans à Niort.



La randonnée permanente : le « Tour du PNR du Marais poitevin »

En fin d'année 2019, le club de cyclo de Coulon a proposé au Parc de réaliser un Tour du Parc. C'est une randonnée vélo agréée par la Fédération nationale de Cyclo et a pour matricule 349 /20. Elle est dite permanente car elle peut être empruntée toute l'année. Le circuit part de Coulon et fait le tour du territoire. Il passe ainsi par Niort, traverse le sud Vendée pour rejoindre Longeville-sur-Mer puis revenir par Marans, Arçais et Coulon. La boucle est d'une longueur de 236 km et n'est pas balisée. Elle est ouverte à tous, aux non licenciés également. Un carnet de route doit être tamponné à certaines étapes et renvoyé au club organisateur pour homologuer son parcours et recevoir un diplôme et un porte-clés (il n'y a pas de durée imposée : le trajet peut se faire en plusieurs jours).

En 2021, 70 personnes se sont inscrites (41 licenciées et 29 non licenciées). La majorité n'a pas souhaité homologuer son parcours, seules 14 personnes ont renvoyé leur carnet de voyage tamponné.

Une station trail dans le Marais poitevin

L'Office de Tourisme Niort-Marais poitevin-Vallée de la Sèvre niortaise a inauguré en septembre 2021 une station trail avec 15 parcours. Dès le début de l'année 2021, le Parc a été associé à ce projet et a participé à de nombreuses réunions, à la validation des choix des tracés dans le Marais et a mis en lien l'Office de Tourisme et l'Inspecteur des Sites de la DREAL pour le secteur du site classé. Cette station permet de positionner ce territoire sur une nouvelle activité, très à la mode : le running, qui se pratique très souvent en groupe et permet de cibler une nouvelle clientèle touristique. L'Office s'est associé avec l'entreprise Rossignol qui apporte une visibilité nationale à ce territoire. Les runners cherchant toujours de nouvelles destinations, le secteur niortais met en avant son faible dénivelé.



A ce jour, 6 circuits sont balisés dans le Marais poitevin au départ d'Arçais, Saint-Georges-de-Rex, Coulon et Niort.

Un projet de tourisme fluvial pour découvrir le Marais poitevin

Afin de redonner à la Sèvre Niortaise une place centrale dans le développement du tourisme dans le Marais poitevin et afin de valoriser, à travers elle, l'ensemble du territoire, ses ressources et ses autres modes doux de découverte, le Parc et les principaux acteurs du territoire (acteurs du tourisme, gestionnaires de l'eau, services déconcentrés de l'État et collectivités concernées) se sont mobilisés pour un projet collectif de développement du tourisme fluvial : construction d'infrastructures de navigation (pontons de halte-escale et pontons d'attente aux écluses) et construction de deux bateaux habitables électriques faisant l'objet d'une concession de service pour leur exploitation commerciale. Tous les volets du projet ont connu des avancées au cours de l'année 2021.

Concernant les procédures d'autorisation des aménagements, les certificats de non-opposition à déclaration préalable ont été obtenus auprès des communes de Coulon, Damvix, Niort (site de La Roussille), Maillé et Magné. L'instruction de la demande d'autorisation environnementale s'est poursuivie : l'enquête publique a été programmée à la fin de l'année 2021 pour se tenir de début janvier à début février 2022 et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Concernant les aménagements, le maître d'œuvre du projet a achevé la phase PRO (études de projet) en fin d'année 2021. La phase suivante, ACT (assistance pour la passation des contrats de travaux) s'est donc ouverte dans les premiers mois de l'année 2022 ; le dossier de consultation des entreprises a été achevé et la consultation pour le marché de travaux a ainsi été lancée.

Concernant la construction des bateaux, en 2021, l'entreprise Naviwatt, retenue suite à la consultation s'étant tenue en 2020, a poursuivi la conception et organisé la construction des deux bateaux habitables électriques. Une visite de chantier a eu lieu en avril 2022, en présence d'élus.

Concernant la concession des bateaux, les pièces nécessaires à la consultation ont été finalisées en 2021. La Commission de délégation de service public du Parc naturel régional, nécessaire à la procédure, a été créée lors de l'assemblée générale du 29 octobre 2021. Suite à son avis favorable au projet de concession et à la délibération autorisant le lancement de la procédure, la consultation a pu être lancée en février 2022.



DIVERSITÉ TOURISTIQUE

Valoriser une offre touristique variée

Le Marais poitevin est un territoire à forte fréquentation touristique mais un territoire réparti sur 2 régions et 3 départements. Afin que les touristes puissent préparer au mieux leur séjour dans le Marais, un certain nombre d'outils, faisant abstraction des limites administratives, sont conçus et mis à leur disposition par le Parc naturel régional en collaboration avec les opérateurs départementaux et locaux du tourisme.

Les activités du Marais poitevin sur une seule carte

La carte touristique (interrégionale) du Marais poitevin éditée par le Parc naturel régional grâce au soutien des Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine est un classique incontournable de l'accueil sur le territoire. Éditée à 25.000 exemplaires, elle recense l'ensemble des activités pouvant se pratiquer dans le PNR du Marais poitevin : la promenade en barque, canoë ou vélo, les loisirs équestres, les musées et sites de visite ainsi que les sites d'observation des oiseaux.



Depuis les Marais mouillés à l'Est du territoire jusqu'à l'océan à l'Ouest, la carte est le trait d'union entre tous les territoires, tous les publics, tous les prestataires, toutes les offres... et, ce, en toutes occasions.

Diffusée dans les Offices de Tourisme et les sites de visite du Marais poitevin et

des alentours et mise à disposition des Agences départementales de développement touristique (ADT) pour les salons organisés en France et à l'étranger, elle s'adapte aux publics étrangers grâce aux traductions en anglais et allemand.



Les sports de nature à l'honneur dans les 5 PNR de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre en place une démarche au bénéfice du développement des sports de nature sur les territoires des 5 Parc naturels régionaux néo-aquitains : les Landes de Gascogne, le Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, le Médoc et le Marais poitevin.

L'objectif de la démarche est d'accompagner les Parcs naturels régionaux en matière de sports de nature ainsi que les acteurs professionnels exerçant sur ces territoires. La Région souhaite impulser la structuration de l'offre, des démarches en faveur du développement de ces pratiques en cohérence avec la protection de la nature, la conciliation des usages et l'accès raisonné aux milieux naturels de qualité. Le cadre d'intervention se fera sous forme d'appel à projets auprès des Parcs naturels régionaux mais également auprès des acteurs privés.

En 2021, au vu du contexte sanitaire, les projets de création d'outils de sensibilisation communs aux 5 Parcs ont avancé plus doucement que prévu et sont toujours en cours d'élaboration :

- > Une malle événement (composée de tout ce dont les organisateurs ont besoin pour leurs événementiels : banderoles, bâches, fléchage, chasubles de sécurité...),
- > Un kit de communication comprenant des vidéos et un dépliant. Ces supports de communication sont destinés à informer les pratiquants qui n'ont pas les codes, qui sont dans une logique de consommation d'espaces de plein air sans avoir conscience de l'impact généré. Porteurs de messages positifs, les vidéos et le dépliant favorisent un contexte d'attentions spécifiques aux bonnes pratiques.
- > Une volonté de rapprochement avec le mouvement sportif (fédérations, ligues, clubs) via un conventionnement Inter-PNR et les ligues régionales. Les conventions devraient être signées courant du premier semestre 2022.

Des journées techniques avaient été fixées en décembre, elles ont été déprogrammées en raison du covid et devraient se tenir en 2022.

La refonte du guide ornithologique



Le Marais poitevin est un site ornithologique d'exception avec la baie de l'Aiguillon. On recense près de 340 espèces d'oiseaux qui sont présentes dans le territoire selon les périodes de migration. Le tourisme ornithologique est une niche qui est à développer. Pour inciter les néophytes à venir observer les oiseaux dans le Marais, de nombreux observatoires ou

plateformes ont été aménagés.

Afin d'aider à organiser le séjour des visiteurs venus observer les oiseaux, le PNR a édité un document en 2007 réédité en 2012. Le stock étant épuisé, le Parc a relancé une édition en 2021 avec la nouvelle charte graphique, une mise à jour complète des informations en travaillant notamment avec les offices de Tourisme et les sites gestionnaires des réserves et observatoires. Le nouveau document imprimé en janvier 2022 sera mis en vente dans les Offices de Tourisme et les sites de visite. On y trouve les lieux d'observation, leur accès mais aussi des informations sur les espèces présentes, les périodes et des aquarelles et de nombreuses photos illustrent et présentent les oiseaux.



Un partenariat pour une stratégie de communication régionale

Un partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et la MONA, le réseau des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine, a été mis en place au cours de l'automne 2021. Un calendrier de réunions, de temps d'échanges et de formations a été acté et se déroulera de décembre 2021 à juin 2022. L'objectif est de mutualiser une stratégie de communication avec le CRT et définir des outils pour favoriser la remontée des contenus afin de valoriser les actions des PNR. Cela permettra de formaliser le travail collectif à mener pour l'année 2023 afin d'organiser la feuille de route visibilité des parcs.

VALSIPAM, une coopération transnationale et un programme européen 2021-2023 en faveur de l'écotourisme

En 2021, les Chambres d'agriculture de la Charente-Maritime et du Cantal se sont associées pour intégrer un programme de coopération européen INTERREG afin de mettre en avant des espaces naturels et agricoles atypiques (SIPAM) ou assimilés, avec plusieurs partenaires européens espagnols et portugais. Le Marais poitevin a été reconnu comme pouvant être assimilé à un territoire SIPAM.

Pour la Charente-Maritime, la Chambre d'agriculture s'appuie notamment sur son expérience des marques (Bienvenue à la Ferme, Plus de 17 dans nos assiettes, Valeurs Parc naturel régional...) et son partenariat de recherche avec l'IUT de la Rochelle sur le thème numérique et circuits courts. Elle a donc associé à ce projet le PNR du Marais poitevin et les Communautés de Communes et Offices de Tourisme concernés.

Le projet vise 3 objectifs :

> améliorer les connaissances sur le potentiel des SIPAM en tant que destinations touristiques durables basées sur leur patrimoine agricole, culturel, naturel et paysager grâce à l'échange d'expériences, la formation...

> promouvoir la valorisation économique durable des SIPAM par la mise en place et la validation, à travers des actions-pilotes et un modèle de tourisme basé sur des expériences liées au territoire, à l'agriculture, à la culture et au paysage. Il est prévu à la fois d'imaginer des activités à destination des visiteurs comme de prévoir un site de référence sur lequel les acteurs institutionnels pourront capitaliser leurs savoir-faire, expériences, outils...

> faciliter la découverte, la diffusion et la visibilité des expériences en imaginant et testant 4 outils numériques faisant le lien entre agriculture et tourisme.

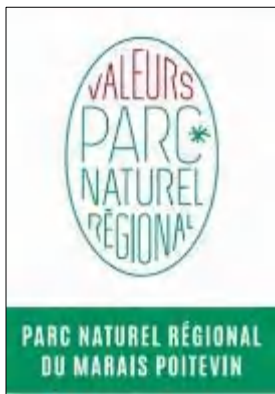
Plusieurs réunions ont eu lieu entre mars et décembre 2021. A compter de janvier 2022, les partenaires travailleront sur un ensemble de préconisations d'outils à déployer. 4 d'entre eux feront l'objet d'un test grandeur nature en 2022-2023.

TOURISME – « VALEURS PNR »

L'engagement des prestataires pour la mise en valeur du territoire et le respect des valeurs du développement durable

Déployée à l'échelle nationale, la marque développée au sein du réseau des Parcs naturels régionaux de France garantit l'engagement des prestataires pour la mise en valeur de leur territoire et le respect des valeurs du développement durable. Le processus d'attribution de la marque demande de correspondre à un cahier des charges exigeant, validé par la Fédération des Parcs naturels régionaux : ancrage territorial, forte dimension humaine et protection de l'environnement.

4 référentiels et 26 structures touristiques marquées dans le Marais poitevin



A ce jour, en matière touristique, le Parc naturel régional du Marais poitevin a mis en place sur son territoire 4 référentiels de la marque Valeurs Parc naturel régional :

- les hébergements,
- les sites de visite et de découverte,
- la promenade en barque guidée,
- la promenade à vélo guidée.

Cette marque n'étant pas un label de qualité, il est demandé aux prestataires des prérequis comme la marque Qualité Tourisme ou un minimum de 2 étoiles (« épis », « clés ») pour les hébergements.

En 2021, on dénombre 26 structures touristiques marquées dans le PNR du Marais poitevin :

- 6 chambres d'hôtes,
- 10 hébergements meublés,
- 6 sites de visite,
- 3 embarcadères,
- 1 promenade à vélo guidée.

4 hébergements ne sont plus marqués car deux prestataires ont cessé leur activité en 2021 (Côté Marais et Chez Adèle).

Un accompagnement complet du PNR

Le PNR a poursuivi la mise en place d'actions en faveur des prestataires touristiques marqués :

> Avec des actions de communication :

- Sur les supports papier du Parc (carte touristique et magazine – bilingues) et les outils numériques avec des pages dédiés sur les sites internet du Parc, de la destination touristique, de la Fédération des Parcs mais également via des posts sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn) : 87 posts dédiés aux marqués ce qui a engendré plus de 165.000 impressions ou vues et près de 8.000 interactions,
- La venue des influenceurs les Globe-Blogueurs en partenariat avec les Gîtes de France Pays de la Loire : 4 structures ont ainsi pu être mises en avant sur un article mais également sur les réseaux sociaux : Original Vélo Tour, les embarcadères de l'Abbaye (barque) et de la Venise Verte (canoë) et la Maison de la Meunerie.

> Avec des actions en faveur de la biodiversité : mise à disposition d'hôtels à insectes mais aussi d'éco-proverbes pour inciter les visiteurs à faire des gestes simples en faveur de la planète (éteindre la lumière, réduire la température...).

Le PNR a également pris contact avec l'agence de voyage Escursia pour le marquage des 3 séjours déjà existants sur le territoire. Le référentiel pour ces séjours a été complété et devrait être présenté à la commission locale au cours du premier trimestre 2022.

Le PNR s'implique également au niveau national puisque la chargée de mission tourisme fait partie du groupe de travail réfléchissant à la refonte du référentiel concernant le tourisme. Ce référentiel date de plusieurs années déjà et l'évolution des activités touristiques proposées impose notamment de se poser de nouvelles questions : c'est le cas de la montgolfière mais aussi des trottinettes électriques... La question des prérequis à la marque est également évoquée ou encore les critères concernant la restauration. Plusieurs réunions à distance ont eu lieu entre septembre et décembre. Ce travail sera poursuivi en 2022 et présenter à la commission nationale pour validation.

TOURISME – ATTRACTIVITÉ

Renforcer la notoriété de la destination « Marais poitevin »

Augmenter la visibilité du Marais poitevin sur le net



Le site internet, porte d'entrée du Marais poitevin : www.parc-marais-poitevin.fr

Principal outil de communication sur le Marais poitevin, le site tourisme du Parc naturel régional est un véritable portail de marketing territorial, une interface de séduction et d'immersion pour les touristes potentiels, au cœur de la destination « Parc naturel régional du Marais poitevin ».

Par ce site internet, le Parc naturel régional souhaite faire la promotion d'un tourisme de nature, s'appuyant sur des activités de loisirs de plein air telles que la promenade en barque (produit touristique phare et identitaire du territoire), les balades à vélo, le tourisme ornithologique et les activités de pêche, dans un espace préservé riche d'une grande biodiversité et de paysages exceptionnels.

Après une année 2020 avec un trafic du site internet perturbé par un piratage et le confinement, les chiffres de 2021 sont en forte hausse : + 50% d'utilisateurs, +50% de sessions ouvertes et + de 30% de pages vues. Cela porte les chiffres à : 183.000 utilisateurs, 227.000 sessions et 535.000 pages vues. Ces bons chiffres s'expliquent également par la mise en place d'une campagne digitale sur la thématique de l'ornithologie réalisée à l'automne et la diffusion de l'émission « Echappées belles » consacrée au Marais poitevin en mars 2021 avec près de 2.000 visites du site dans la soirée du passage de l'émission.

La mise en avant des itinéraires de randonnée

En 2021, le site internet s'est enrichi d'une nouvelle rubrique : « les itinéraires ». Grâce à l'intégration de l'outil Cirkwi en page d'accueil du site, il est désormais possible, en quelques clics, de trouver des informations pratiques sur

près de 180 parcours de randonnée, pédestre, cyclable ou équestre. Les sentiers présentés sont des circuits qui proviennent des bases des données des Offices de Tourisme ou des Comités régionaux du Tourisme. La mise en ligne de la page a été réalisée le 15 octobre et 1.619 connexions ont été comptabilisées et 503 fiches consultées.

Les réseaux et les communautés de plus en plus actifs

Le Parc du Marais poitevin s'investit de plus en plus dans les réseaux sociaux afin de fournir régulièrement au grand public l'actualité du territoire.

En 2021, sur Facebook, 13.010 fans ont suivi la page « Marais poitevin » (soit + 8 %) ; 211 posts ont été édités et ont généré 847.279 impressions et 31.101 interactions (clics sur le lien, réactions, commentaires, partages). Sur Twitter, ce sont 1.819 abonnés qui suivent le « Marais poitevin » (+ 6,25 %) ; 137 posts ont été publiés et ont engendré 129.957 impressions par les abonnés.

En 2021, la destination touristique a augmenté sa présence sur les réseaux sociaux avec un compte LinkedIn. Cette action a été initiée dans le cadre du collectif de promotion concertée du Marais poitevin. Au 31 décembre 2021, 30 posts ont été publiés, ce qui a généré 5.025 impressions.

Enrichir l'information accessible à distance sur le Marais poitevin

7 nouveaux articles ont été rédigés et mis en ligne durant l'année 2021, pour continuer à augmenter la fréquentation du blog (www.parc-marais-poitevin.fr/blog), mais également apporter de l'information concrète aux internautes sur la destination touristique Marais poitevin : une sortie en kayak, la visite du village de Nieul-sur-l'Autise, Petite Cité de Caractère, le sentier Marmande à Mareuil-sur-Lay-Dissais...

La journaliste missionnée pour rédiger les articles est venue sur place s'imprégner des sites à visiter afin de faire part de son ressenti et de donner envie aux internautes de venir vivre son expérience.

A ce jour, on dénombre 74 articles sur le site, ils sont tous traduits en anglais.

PROMOTION CONCERTÉE

Promouvoir la destination Marais poitevin auprès des professionnels

Depuis plus de 10 ans, le PNR du Marais poitevin, avec le soutien des Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, des Agences de développement touristique des 3 départements, des Offices de Tourisme Aunis-Marais poitevin, Niort-Marais poitevin-Vallée de la Sèvre niortaise et de Sud Vendée Tourisme, mène des actions communes de promotion de la destination touristique du Marais poitevin.

Une stratégie de promotion portée collectivement

Afin de définir un plan de communication et de mettre en place des actions sur 3 ans, le collectif de promotion concertée du PNR du Marais poitevin a mandaté en 2020 une agence spécialisée. L'agence a produit une stratégie de communication avec comme objectif de développer une image en cohérence avec les nouveaux modes de consommation touristique (slowtourisme, tourisme de nature, l'itinérance...), de redéfinir les cibles (famille, jeunes trentenaires sans enfants, seniors) situées dans des bassins de proximité ou en région parisienne et de définir un positionnement axé sur la nature, des moments singuliers et « une itinérance hors du quotidien ». Elle a défini une

signature « Allez, voguez, pédalez – Marais poitevin, osez de nouveaux chemins » et proposé une approche créative. En complément, l'agence a également réalisé 3 teasers de 12 secondes à partir des vidéos faites par les blogueurs lors de leur venue en 2019.

En 2021, la mission de l'agence a consisté en :

> la promotion du Marais poitevin via une campagne digitale en diffusant les 3



vidéos réalisées en 2020,

> la réalisation de contenu (photos et vidéos) en été et en automne qui serviront pour les campagnes de communication de 2022,

> la rédaction de trois articles (un par cible) qui ont été intégrés sur le blog du site de la destination www.parc-marais-poitevin.fr.

La campagne digitale

L'agence a mis en place 2 vagues de campagne média sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) pour diffuser les 3 vidéos. La première vague « #séduire » s'est déroulée du 9 juillet au 18 août, la seconde, « #s'engager », a eu lieu du 28 août au 27 septembre 2021. Les cibles étaient les jeunes trentenaires, les familles, les seniors sur les secteurs aux alentours du Marais (Laval, Le Mans, Bourges, Limoges, Nantes, La Roche-sur-Yon, Angoulême, Poitiers, Niort...). Les résultats sont très bons avec :

- 2.636.063 impressions,
- 1.924.517 vues des vidéos,
- 1 taux de complétude de vue des vidéos à 90%.

Les articles

3 articles ont été rédigés et mis en ligne sur le blog. Grâce à la campagne digitale, 3.788 internautes en ont lu au moins un. Le résultat est bon car les lecteurs sont restés en moyenne 2'11. Cependant, un bémol est à apporter sur le fait que les internautes ne restaient pas forcément sur le site ensuite et ne lisaient pas d'autres pages.



Les contenus

Pour les campagnes de 2022, l'agence disposera de contenus réalisés en été et en automne. En juillet, les thématiques ont été la barque, la randonnée à vélo, l'hébergement en camping, des sites de visite comme le parc ornithologique, le Coq à l'Ane... La cible était principalement la famille. En octobre, il a été décidé d'axer les prises de vues et vidéos pour des activités d'automne et plutôt pour les seniors : randonnée en forêt, dégustation de vin, visites de site comme le donjon de Niort, la Maison du Maître de Dignes, un restaurant, une chambre d'hôtes... Pour chaque séjour, l'agence a fourni 40 clichés et des rushs d'une durée de 5 à 7 minutes qui permettront de monter une ou des vidéos en fonction des objectifs du collectif pour les actions de promotion (campagne digitale, affichage, spot télé, radio...) dès 2022.

ITINERANCE DOUCE

3.330 cartes des itinéraires cyclables et 1.354 jaquettes vendues (par les OTSI et les sites de visite)
28 boucles cyclables téléchargeables sur 2 sites internet spécialisés ; 43.108 vues en 2021 (+17 % / à 2020) pour Ignrando et 1.609 pour Cirkwi (depuis mi-octobre 2021)
1 schéma cyclable accompagné par le PNR (communauté d'agglomération du Niortais)
70 personnes ont signalé avoir fait le parcours « tour du Marais poitevin »
1 station trail créée avec 15 parcours dont 6 circuits balisés dans le Marais poitevin
2 bateaux habitables électriques en phase de conception

DIVERSITÉ TOURISTIQUE

5 PNR de Nouvelle-Aquitaine engagés dans la démarche régionale en faveur des sports de nature
1 projet de malle événement mise à disposition des organisateurs d'événementiels élaborée
1 projet de kit de communication élaboré pour sensibiliser aux bonnes pratiques « sport et nature »
1 projet de conventionnement entre les 5 PNR et les ligues régionales sportives Nouvelle-Aquitaine
1 guide ornithologique renouvelé et réédité (janvier 2022)
1 partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et la MONA (réseau des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine) mis en place pour 1 stratégie de communication valorisant les actions des PNR
1 coopération transnationale engagée avec les Chambres d'agriculture de la Charente-Maritime et du Cantal pour intégrer 1 programme de coopération européen INTERREG

TOURISME « valeurs PNR du Marais poitevin »

1 accueil des influenceurs les Globe-Blogueurs en partenariat avec les Gîtes de France Pays de la Loire ; 4 structures touristiques marquées mises en valeur sur les réseaux sociaux
des actions de communication sur les réseaux sociaux : 87 posts dédiés aux structures marquées (+ de 165.000 vues et près de 8.000 interactions)
des actions en faveur de la biodiversité mises en place pour les prestataires marqués (hôtels à insectes...)

TOURISME - ATTRACTIVITE

1 nouvelle rubrique sur le site internet de la destination Marais poitevin : « les itinéraires »
1 émission « Echappées belles » consacrée au Marais poitevin en mars 2021
1 blog sur le Marais poitevin ; 7 nouveaux articles rédigés et traduits en anglais
1 compte LinkedIn ouvert en mai 2021 (30 posts publiés et 5.025 impressions)

PROMOTION CONCERTEE

1 stratégie de communication portée collectivement pour développer une image en cohérence avec les nouveaux modes de consommation touristique (slow tourisme, tourisme de nature, l'itinérance...)
1 signature « Allez, voguez, pédalez – Marais poitevin, osez de nouveaux chemins » créée
3 teasers de 12 secondes réalisés à partir des vidéos faites par les blogueurs lors de leur venue en 2019
2 campagnes média sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) pour diffuser les 3 vidéos
3 articles intégrés au blog du site de la destination www.parc-marais-poitevin.fr
40 clichés et des rushs d'une durée de 5 à 7 minutes réalisés pour les actions de promotion

AXE 1

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

Si l'activité économique du Marais est liée pour une part à l'agriculture et pour une autre part au tourisme, le modèle économique territorial est finalement fragile, car peu diversifié et peu identitaire. Pourtant, le Marais poitevin dispose d'un atout exceptionnel : ses ressources naturelles. Il convient donc de soutenir les modalités de valorisation économique durable de ces richesses.

Le PNR conduit des actions visant à favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources naturelles mais aussi sur la valorisation des savoir-faire locaux.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES LOCALES



MARQUE VALEURS PARC NATUREL REGIONAL
RESSOURCES - PEUPLIER
CLIMAT — ENERGIES
CLIMAT - ADAPTATION



MESURE 7 > Soutenir les activités économiques existantes et identitaires

MESURE 8 > Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable

MARQUE VALEURS PARC

La marque qui valorise les acteurs économiques responsables, engagés pour le développement du territoire

La marque « Valeurs Parc naturel régional », a été créée et mise en place au niveau national par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France puis est déclinée localement. La marque porte 3 valeurs : territoire, environnement, humain. Elle valorise les produits, savoir-faire ou les services proposés par les acteurs locaux, à condition de s'engager à respecter des critères de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages et à condition de favoriser le bien-être des femmes et des hommes qui œuvrent ainsi pour l'économie locale.

Le PNR du Marais poitevin s'est engagé en 2016 dans la démarche de marquage afin de soutenir les activités économiques existantes et identitaires de son territoire, notamment celles qui valorisent directement ou indirectement les ressources locales.



L'animation du réseau des professionnels marqués

Au cours de l'année 2021, différentes actions ont été menées par le PNR pour animer le Réseau des prestataires marqués Valeurs Parc.

En tant que structure marquée, les socio-professionnels peuvent bénéficier d'une aide technique et financière concernant des aménagements de type « mare » pour renforcer la biodiversité ou des projets de plantations. 2 mares ont ainsi été aménagées au gîte de Sainte-Mégrine à Magné, des plantations d'arbres ont été réalisées à l'embarcadere de l'abbaye de Maillezais et la maison du Maître de Dignes a bénéficié d'une assistance pour l'aménagement de ses extérieurs (étude).

Le PNR a mis à dispositions des professionnels marqués un ensemble d'outils leur permettant d'être ambassadeurs de la Marque et du Marais poitevin : un kit-jeux sur le Marais poitevin, des hôtels à insectes, des écoproverbes sous forme d'accroche-porte.

Le PNR a, par ailleurs, intégré des groupes techniques des Plan alimentaires territoriaux (PAT) du Marais poitevin et a participé au groupe de travail restreint sur les référentiels avec la Fédération des PNR.

Enfin, le PNR a assuré la promotion de la marque « Valeurs Parc naturel régional » et des entreprises marquées via de

nombreux supports de communication, notamment les sites internet :

- sur le site de la destination touristique : un blog avec 11 articles sur les prestataires marqués (12.150 vues dont 615 vues en anglais et 3.250 pour la Maison du Marais poitevin),
- sur le site institutionnel du PNR, une rubrique dédiée (10.150 vues dont 1.150 pour la viande bovine),
- sur le site de la Fédération des Parcs rubrique « Consommer Parc » : 32 Fiches intégrées (1 pour chaque prestataire volontaire).

Le PNR a également conduit ou accompagné différentes actions audiovisuelles :

- sur France 2, diffusion d'un spot « prestataires marqués » avec l'embarcadere de l'Abbaye de Maillezais, le 4 janvier 2021, après le 13h,
- une action Fédération des Parcs (participation financière du PNR) pour une audience de 1.300.000 téléspectateurs,
- la diffusion de vidéos du PNR durant le stage batelier et biodiversité à Sainte Mégrine,
- l'accueil des Globe-Blogueurs en partenariat avec les Gîtes de France Pays de la Loire : 4 prestations marquées mises en avant.

L'accompagnement des professionnels et les produits agro-alimentaires

Dans le PNR du Marais poitevin, la marque a été développée pour des produits agro-alimentaires et des produits non alimentaires issus de productions locales. Elle a également été développée pour valoriser les prestations et services touristiques et elle est à l'étude pour les prestations éducatives.

En 2021, le Parc a participé à l'élaboration de 2 nouveaux référentiels (critères et cahiers des charges) pour proposer au marquage de nouveaux produits issus du territoire et transformés dans le Marais poitevin : « les produits laitiers bio » et « le blé tendre et produits transformés ».

10 référentiels sont aujourd'hui actifs (validés par la Fédération des Parcs) dans le PNR du Marais poitevin.

84 entreprises sont aujourd'hui marquées dont 9 marquées en 2021 dans l'agro-alimentaire (2 éleveurs bovins, 1 producteur de pâtes, 6 producteurs et/ou transformateurs de lait Bio et produits transformés).

RESSOURCES – PEUPLIER

Lancement du programme « DEFI peupliers Marais poitevin »

Les peupliers du Marais poitevin font partie intégrante du paysage, notamment à l'Est du territoire. Ils représentent une ressource économique toujours exploitée même si les exploitants rencontrent des difficultés d'exploitation spécifiques au Marais (acheminement, stockage...). Depuis quelques années la question de la ressource en peuplier est à l'étude car elle diminue, les arbres sont vieillissants et le bois de peuplier pourrait venir à manquer, face à la demande industrielle.

Dans le Marais poitevin, le PNR accompagne les propriétaires et les professionnels de la filière peuplier afin de mieux connaître la ressource, d'identifier les besoins et de renforcer les plantations en bordure de parcelles.



Le peuplier, un triple enjeu économique, paysager et écologique pour le Marais poitevin

Le peuplier est cultivé dans le Marais poitevin depuis le milieu du 19^e siècle et au fil des ans il a modelé le paysage tout en marquant l'essor du tissu industriel local. Aujourd'hui encore, le peuplier représente de forts enjeux pour le Marais poitevin :

- enjeu économique : il est la base d'une activité industrielle importante, au regard de l'activité forestière et industrielle dont il est le support (sciage et contreplaqué) ;

- enjeu paysager : il constitue un élément majeur de la trame paysagère des Marais mouillés orientaux constituée de prairies naturelles délimitées par un réseau de fossés et bordées par un double alignement d'arbres têtards et de peupliers. Il est reconnu comme un des éléments identitaires du paysage du Site classé du Marais poitevin ;

- enjeu environnemental : sa culture peut être le support de développement d'habitat d'intérêt communautaire et participer à l'accueil d'espèces emblématiques de la zone humide.

Cependant le nombre de peupliers diminue rapidement ces dernières années. Dans les années 1950, le territoire capitalise 800.000 peupliers, presque exclusivement cultivés en alignement, alors qu'aujourd'hui le capital est de moins de 200.000 pieds.

Dans ce contexte, l'objectif est d'inverser la tendance de la diminution de la ressource et de recapitaliser le territoire en peuplier de qualité, géré durablement, et ainsi d'assurer l'approvisionnement des industries régionales tout en répondant aux enjeux paysagers et environnementaux de préservation du Marais : maintenir une mosaïque de milieux.

Finalisation du programme « Défi peupliers Marais poitevin »

Le programme « Défi peupliers Marais poitevin » (« Défi » pour « développement de la filière ») a été lancé en 2020 en partenariat avec la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignation, le Parc naturel régional du Marais poitevin, le Centre régional de la propriété forestière et l'entreprise Joubert Valter Peuplier et pris fin en mars 2021.

Pour rappel, ce programme était décliné en 5 axes d'actions :

- identification des besoins et mobilisation des dispositifs d'aide à la plantation,
- conception d'une charte de bonnes pratiques populicoles,
- élaboration d'un schéma de desserte,
- identifier les besoins en matière de formation et d'animation auprès des acteurs de la filière,
- caractérisation des intérêts du peuplier en matière de stockage de carbone et de valeur biologique.

La restitution, le 30 mars 2021, a présenté le bilan du programme, les livrables attendus tel que la charte populicole et le schéma de desserte, les dispositifs d'aides à la plantation votés par les Régions ainsi que le programme d'animation post DEFI Peupliers mis en place pour 2021.

En 2021, des documents « Défi peuplier » ont été mis en ligne sur le site internet du Parc, page « Le peuplier dans le Marais poitevin » :

- la « Charte de bonnes pratiques populicoles à destination des propriétaires, des collectivités et des professionnels »,
- la liste d'acheteurs locaux de bois sur pied,
- le schéma de desserte à l'échelle des Marais mouillés de la Sèvre, du Mignon et des Autises, sous forme d'un atlas cartographique par commune (31 communes).

La mise en place de l'animation « peuplier »

En 2021, en parallèle du « Défi peupliers », le PNR a souhaité renforcer les moyens d'animation afin d'inciter à la plantation et accompagner les populteurs pour une production de bois de qualité adapté au Marais poitevin, ce qui s'est traduit par le recrutement d'une chargée de mission en septembre 2021.

L'articulation du dispositif du Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais poitevin et du département des Deux-Sèvres, a permis de planter, début 2021, 1.680 arbres en alignement chez une dizaine de propriétaires.

Dans le cadre du dispositif propre au Marais poitevin, voté par la Région Nouvelle-Aquitaine en décembre 2020 et appelé « Aide au développement d'alignement de peupliers de qualité en Nouvelle Aquitaine », le PNR assure l'animation et monte les dossiers de financement.

En 2021, une trentaine de propriétaires ont été accompagnés par le PNR sur les dispositifs Nouvelle-Aquitaine, dont la moitié avec le dispositif « alignement ». En totalité, sur le territoire, une soixantaine de projets sont prévus, ce qui représentera un peu plus de 10.000 plantations.



L'accompagnement des collectivités pour l'exploitation de leur bois

Le PNR a conseillé et organisé une vente groupée de peupliers pour les communes de la Ronde (152 arbres), Maillezais (141 arbres) et Liez (112 arbres), en mettant en lien les communes avec les acheteurs de bois et en les accompagnant dans leurs projets de replantation.

L'animation et la communication autour du peuplier

Une animation autour du peuplier dans le Marais poitevin à été présentée à une vingtaine d'élèves de la Maison familiale et Rurale de Bressuire, avec notamment une exploitation des peupliers par voie d'eau.



CLIMAT – ÉNERGIES

Œuvrer pour les économies d'énergies et un mix énergétique

Le Parc naturel régional du Marais poitevin bénéficie d'une bonne alimentation en soleil et en vent et dispose de surfaces agricoles importantes. Ces ressources constituent des opportunités pour le développement de filières énergétiques que de nombreux porteurs de projets souhaitent valoriser. Le Marais poitevin est également un territoire à forts enjeux paysagers et environnementaux, qui se traduisent notamment par des protections réglementaires européennes, nationales et locales.

Le Parc, conformément à sa charte, a pour mission d'assurer le développement durable de son territoire, en conciliant la préservation de la zone humide, de sa biodiversité, de ses paysages, tout en contribuant à la transition énergétique.

Vers une stratégie énergétique territoriale collective

Des objectifs chiffrés bientôt actualisés

Les objectifs fixés par la loi Climat-énergie sur la transition énergétique en 2030 visent à réduire la consommation énergétique finale de 20 % et à porter la part des énergies renouvelables à 33% de la consommation finale.

En 2020, le Parc a actualisé ses données avec l'appui de l'AREC et en partenariat avec le DROPEC. Il en ressort à l'échelle du Parc naturel régional du Marais poitevin une progression de la production d'énergie locale issue d'énergies renouvelables, qui est passée de 14,5 % à 16 % de la consommation d'énergie finale.

Une méthode partagée et des instances dédiées

La commission « Climat-Énergie » est composée d'élus membres du comité syndical représentant les Régions, les départements, les EPCI et les Chambres départementales d'agriculture ; elle a été présidée en 2021 par Pascal Duforestel, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, Vice-Président du Parc en charge de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique.



La commission « Climat-Énergie » a permis de construire la stratégie territoriale du Parc naturel régional sur la sobriété énergétique (habitat, mobilité...) et la production d'énergies renouvelables diversifiées (éolien, méthanisation, solaire, bois-énergie...) respectueuses du patrimoine bâti, naturel et paysager.

La Commission associe les porteurs de Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) aux enjeux territoriaux, pour une mise en œuvre coordonnée ; elle souhaite favoriser les échanges entre territoires pour relayer les bonnes expériences et permettre de proposer des actions utiles aux collectivités du Marais poitevin.

Dans ce cadre et compte tenu de la situation sanitaire particulière liée à la COVID-19, une seule journée d'échanges a été organisée en 2021 sur le thème « Quelle stratégie énergétique et climatique pour le Marais Poitevin ? ». Elle a eu lieu le 11 mars 2021 à Marans. Elle a notamment permis à la commission d'approuver les recommandations suivantes concernant l'énergie solaire :

- > privilégier l'implantation des panneaux solaires et photovoltaïques sur toitures : notamment dans les zones d'activités industrielles et artisanales, ombrières de parking. Des fiches techniques pour réussir l'intégration des panneaux solaires et/ou photovoltaïques seront proposées, adaptées aux différentes situations (bâtiments agricoles, secteurs d'habitats récents ou isolés, sites patrimoniaux...).
- > pour les projets de centrales photovoltaïques au sol, qui mobilisent des surfaces conséquentes et préoccupent les acteurs locaux soucieux de préserver les espaces naturels, le paysage et les terres agricoles, privilégier les projets d'implantation uniquement sur des zones artificialisées (friches industrielles, décharges, carrières...), en veillant à leur bonne intégration.
- > les projets agrivoltaïques pourront être envisagés, à titre expérimental et sous réserve que la production photovoltaïque apporte une valeur ajoutée à l'activité agricole initiale.

Ces recommandations ont été adoptées par délibération le 3 avril 2021 par le comité syndical du Parc, qui a ajouté la notion d'irréversibilité pour les zones artificialisées.

Un état actualisé des consommations et des productions d'énergies renouvelables a également été présenté lors de cette réunion par l'AREC (Agence régionale d'évaluation environnement et climat). Si les analyses montrent une bonne évolution de la part de productions d'énergies renouvelables (de 12% en 2014 à 16% en 2018), la consommation énergétique du territoire est, quant à elle, restée stable. La question de la sobriété reste un axe important de travail à mener pour atteindre les objectifs de loi sur la transition énergétique, tout en poursuivant la dynamique de production d'énergies renouvelables adaptées au contexte local.

Le Président du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc était présent pour remettre aux élus des propositions concernant l'adaptation au changement climatique dans le Marais Poitevin.



Enfin, une visite de Marais a été proposée.

Suite à l'élection de M. Duforestel à la Présidence du PNR, Madame Lydie Bernard, Vice-Présidente de la Région Pays de la Loire, est devenue 1^{ère} Vice-Présidente du PNR en charge du climat, des énergies renouvelables et de l'agriculture, le 29 octobre 2021. Elle présidera sa première commission énergie-climat début 2022.

Un accompagnement des EPCI en matière de planification énergétique et climatique

Les Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont désormais rendus obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000. En dessous de 20.000 habitants, des PCAET volontaires peuvent être élaborés. Leur contenu peut alors être similaire à celui des PCAET obligatoires, mais les Plans locaux d'urbanismes intercommunaux (PLUi) n'auront pas d'obligation de prise en compte à leur égard.

7 EPCI sont concernés par cette obligation sur le territoire du Marais poitevin. La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, EPCI de moins de 20 000 habitants, a fait le choix d'élaborer un PCAET volontaire, ce qui permet aux 8 EPCI situés dans le PNR d'être désormais engagés dans

l'élaboration de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Dès lors, le rôle du Parc et de ses partenaires (sydev, DDTM...) est de les accompagner dans leur démarche et dans la réalisation d'actions concrètes en lien avec les objectifs de la Charte du PNR et la stratégie énergétique territoriale validée par les élus.

2 PCAET sont adoptés à ce jour : le PCAET de la Communauté d'agglomération du Niortais (adopté le 10 février 2020) et celui de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral (adopté le 17 décembre 2019). Les autres projets de PCAET sont en cours de finalisation pour une adoption courant 2022.

En 2021, le PNR a participé à plusieurs réunions pour identifier les fiches prioritaires et proposer des actions en lien notamment avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique :

- CDC Sud Vendée Littoral : suite au lancement du PCAET en octobre 2019, le diagnostic a été présenté en mars 2020 et la stratégie en juin 2021. L'adoption du document est espérée d'ici fin 2022.
- CDC Pays de Fontenay Vendée : réunion du 23 janvier 2020 pour identifier les fiches actions prioritaires. L'arrêt du PCAET est prévu début 2022.
- CDC Vendée Sèvre Autise : Atelier de co-construction des fiches actions le 14 janvier 2020. Réunion du 20 février 2020 pour affiner les fiches actions sur le volet climat. Le PCAET a fait l'objet d'une consultation publique à l'automne 2021 et devrait être adopté courant 2022.
- CDC Aunis Atlantique : le diagnostic, la stratégie et le plan d'action ont été élaborés en 2019. Après une consultation du public au printemps 2022, le PCAET devrait être approuvé à l'été 2022.
- CDA La Rochelle : suite au lancement de la transformation du PCET en PCAET en 2019, le diagnostic a été mené en 2020 et est en cours de finalisation. Il est prévu une adoption début 2022.
- CDC Aunis Sud : après le lancement du PCAET le 18 avril 2018, 2021 a permis de travailler sur son élaboration et il devrait être adopté courant 2022.

Des porteurs de projet conseillés

Le PNR du Marais Poitevin s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement des collectivités locales ou territoriales qui souhaitent passer à l'acte en matière de recours aux ressources renouvelables disponibles localement.

Un partenariat entre le Parc et la Communauté de Communes Aunis Atlantique sur la thématique « éolien et

biodiversité » est en cours dans le cadre de leur programme « TEPOS ». La candidature du PNR et de la CDC Aunis Atlantique au deuxième appel à projets TEPOS pour la période 2021-2023 a été retenue. Le rôle du PNR se situe sur le volet éolien/biodiversité pour permettre de mieux croiser les enjeux de transition énergétique et écologique. Une convention entre le PNR et la CDC Aunis Atlantique a été signée en octobre 2021 pour réaliser cette action sur 3 ans. Un premier travail d'inventaire et de proposition méthodologique a été réalisé par le Parc fin 2021.

Des avis sur les projets soumis à étude d'impact environnemental

Le Parc naturel régional est consulté sur les projets de production d'énergies renouvelables soumis à étude d'impact environnemental sur son territoire :

- > par les services de l'État, pour émettre des avis sur les études d'impact des projets envisagés,
- > directement par les porteurs de projets, pour apporter son expertise en amont des demandes d'autorisation soumises aux services de l'État.

Conformément à la charte du PNR approuvée par les collectivités membres (89 communes, 8 EPCI, 3 Départements et 2 Régions) et l'État, le Parc veille à l'équilibre entre la préservation des paysages, du patrimoine et de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables.

Ce travail s'effectue dans le cadre de la commission « avis réglementaires ». Cette commission réunit les élus désignés par le Bureau du Parc ; ils ont pour mission d'étudier les dossiers présentés et de préparer les avis que le Parc transmet aux services de l'État et aux porteurs de projets qui le sollicitent. L'objectif est de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité. Le PNR s'appuie sur son schéma éolien approuvé le 1er avril 2019 pour émettre ses avis concernant les projets de parcs éoliens et sur sa délibération prise en avril 2021 concernant la production d'énergie solaire.

L'analyse des dossiers d'instruction constitue une mission transversale du PNR, qui s'appuie sur l'expertise des services en charge du patrimoine (paysage) et de l'environnement (Natura 2000, Trame verte et bleue, Observatoire du patrimoine naturel).

En 2021, le PNR a émis 5 avis concernant des projets de production d'énergies renouvelables. Ils concernaient tous des projets de création de parc éolien :

> Auchay sur Vendée/Longèves (85) : avis défavorable du 25 janvier 2021, en raison de sa proximité de la vallée du Curé/forêt de Mervent, de la présence déjà de nombreux parcs éoliens sur ce secteur, aboutissant à l'encerclement de Fontenay-le-Comte, Ville d'art et d'histoire, et du positionnement paysager du parc éolien à l'opposé des lignes de force paysagères.

> Longèves/Angliers/Vérines (17) : avis défavorable du 22 février 2021, en raison de la proximité immédiate de la vallée du Curé (notamment pour l'éolienne située à Angliers), de la situation du parc éolien en zone de vigilance majeure du schéma éolien et de sa non situation en zone favorable du PLUi.

> Saint-Médard-d'Aunis (17) : avis très réservé du 22 février 2021, en raison de la proximité immédiate de la vallée du Curé, à préserver.

> Sainte-Soulle et Saint-Médard-d'Aunis (17) : avis très réservé du 7 avril 2021, en raison de l'encerclement de Saint-Médard-d'Aunis par les nombreux parcs éoliens en création et de la non compensation de l'installation d'éoliennes à proximité immédiate de haies.

> Saint-Pierre-le-Vieux (85) : Avis défavorable du 7 avril 2021. Le PNR avait déjà émis un avis défavorable pour ce projet de grande ampleur, le porteur de projet a déposé en 2021 un dossier complémentaire pour lequel le PNR a confirmé son avis défavorable. Le dossier ira au contentieux.

De nombreux porteurs de projets de production d'énergies renouvelables consultent également le PNR en amont de leur dépôt de dossier. En 2021, le PNR a accompagné 5 porteurs de projets de parcs éoliens : Nuaille-d'Aunis (17), Prin-Deyrançon (79), La Rochénard (79), Mauzé-sur-Mignon/Epannes/Prin-Deyrançon (79) et Frontenay-Rohan-Rohan/Amuré (79).



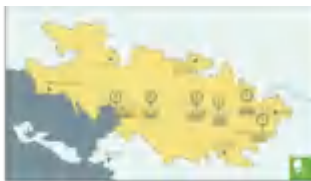
CLIMAT – ADAPTATION

Faciliter l'adaptation collective du Marais poitevin au changement climatique

Le Marais poitevin est un territoire vulnérable de par sa configuration même, car situé sous le niveau de la mer. Aménagé depuis des siècles pour se protéger des eaux de l'océan et de celles du bassin versant, le Marais poitevin est marqué par son rapport à l'eau. La montée du niveau global des océans et la modification du régime des pluies tendent à menacer ce fragile équilibre. Au-delà des menaces liées au changement climatique, la zone humide présente une opportunité pour répondre à ces nouveaux enjeux : réserve hydrique en cas de sécheresse, espace d'accueil d'une riche biodiversité, zone de captation du carbone sont quelques-unes de ses nombreuses caractéristiques.

Sensibiliser aux enjeux du changement climatique

En 2021, dans la continuité des colloques de 2018 et 2019 sur l'adaptation du littoral au changement climatique, des shows scientifiques « Eh ! la mer monte » et de la création en 2020 du jeu « EquilibreS » sur le changement climatique, le PNR a souhaité poursuivre ses actions de sensibilisation en matière de climat. Le PNR a pu travailler en 2021 avec Emilie Olivier, artiste de théâtre de la Compagnie Midi à l'Ouest, qui propose un spectacle de « Tarot des Territoires ». Après une phase d'enquête auprès d'habitants et d'experts locaux, l'artiste a créé un spectacle dans lequel elle « tire les cartes » du territoire et questionne l'avenir du Marais au regard des enjeux de changement climatique. Ce projet était initialement prévu en 2020 mais avait dû être décalé du fait de la crise du Covid-19.



6 représentations ont finalement pu se tenir de mai à août 2021, à Saint Symphorien, Coulon, Arçais, La

Ronde/Bazoin, Marans et Charron. D'autres représentations sont à venir en 2022.

Elaborer une stratégie territoriale sur le climat

Afin d'élaborer une stratégie territoriale sur le climat, le PNR anime un groupe de travail territorial qui regroupe des élus du syndicat mixte et des représentants élus et techniciens des Communautés de communes et des communautés d'agglomération concernées par le territoire du Marais

poitevin. La commission se réunit régulièrement et partage ses questionnements et ses propositions.

Parallèlement, le Conseil scientifique et prospectif (CSP) du PNR a rédigé une note sur l'adaptation au changement climatique qu'il a présentée aux élus du Bureau et à la commission climat début 2021.

Le PNR membre sociétaire de la société coopérative carbone territoriale de La Rochelle

Depuis le 4 mai 2021, le PNR est sociétaire de la Coopérative carbone de La Rochelle. Celle-ci a été créée le 15 décembre 2020 par l'agglomération de La Rochelle, qui a été lauréate fin 2019, de l'appel à projet national « Territoire d'innovation de grande ambition » (TIGA), aux côtés de la Ville de La Rochelle, du Port Atlantique et du Pôle Atlantech (quartier situé à Lagord), avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone du territoire en 2040. La Coopérative Carbone permettra d'initier, d'accompagner, d'évaluer et de comptabiliser les économies carbone et énergie réalisées par l'ensemble des acteurs du territoire.

Le PNR a été sollicité pour rejoindre cette Coopérative carbone en tant qu'acteur de compensation carbone, en particulier au titre de son programme « Plantons les arbres têtards de demain » engagé depuis 2017. Ce programme vise à remplacer les frênes du territoire atteint d'une maladie (la chalarose) par des essences alternatives. Les arbres plantés ont de multiples intérêts : conservation du paysage, abri pour les espèces protégées, ... mais aussi captation de carbone. La collaboration avec la Coopérative carbone prévoit la plantation minimum de 18.000 arbres dans les 5 prochaines années. La Coopérative fait le lien entre le PNR et les contributeurs volontaires qui participent aux financements des arbres (achat de l'arbre et des protections puis sa plantation confiée à des agents en insertion). En parallèle, un travail a été mené entre le PNR et la Coopérative carbone de La Rochelle pour estimer le potentiel de captation de carbone des plantations d'alignements d'arbres têtards, démarche inédite à l'échelle nationale, avec pour objectif qu'à terme ce type de captation puisse être utilisé dans les méthodologies du Ministère « bas carbone ».



MARQUE « valeurs PNR du Marais poitevin »

2 nouveaux référentiels de la marque « VPNR du Marais poitevin » élaborés (« les produits laitiers bio » et « le blé tendre et produits transformés »)

1 réseau des prestataires marqués animé et accompagné par le PNR

- * 2 mares aménagées (gîte de Sainte-Mégrine à Magné)
- * des plantations d'arbres réalisées (embarcadère de l'abbaye de Maillezais)
- * 1 étude de l'aménagement des extérieurs de la maison du Maître de Dignes réalisée
- * 1 kit-jeux sur le Marais poitevin mis à disposition
- * des hôtels à insectes mis à disposition
- * des écoproverbes sous forme d'accroche-porte mis à disposition

11 articles rédigés sur les prestataires marqués sur le blog de la Destination Marais poitevin

1 rubrique dédiée à la marque « Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin » sur le site du PNR

32 fiches (1 par prestataire volontaire) intégrées au site de la Fédération des Parcs : « Consommer Parc »

1 spot « prestataires marqués » réalisé avec l'embarcadère de l'Abbaye de Maillezais

1 participation financière du PNR à 1 action de la Fédération des Parcs valorisant la marque « VPNR » ; (audience de 1.300.000 téléspectateurs)

1 accueil des Globe-Blogueurs en partenariat avec les Gîtes de France Pays de la Loire ; 4 prestations marquées mises en avant

9 entreprises marquées par le PNR du Marais poitevin en 2021

- * 2 éleveurs bovins
- * 1 producteur de pâtes
- * 6 producteurs et/ou transformateurs de lait Bio et produits transformés

RESSOURCES - PEUPLIER

1 programme régional (Nouvelle-Aquitaine) de soutien de la filière peuplier « DEFI peupliers Marais poitevin » finalisé (mars 2021)

- * 1 chargée de mission recrutée par le PNR (septembre 2021) pour l'animation du programme

1 présentation du bilan du programme « DEFI peupliers Marais poitevin », le 30 mars 2021

2 dispositifs articulés pour favoriser les plantations (Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais poitevin et département des Deux-Sèvres) : 1.680 peupliers plantés en alignement chez 10 propriétaires

1 dispositif spécifique au Marais poitevin appelé « Aide au développement d'alignement de peupliers de qualité en Nouvelle Aquitaine » voté par la Région Nouvelle-Aquitaine (dont protection bovin)

30 propriétaires accompagnés par le PNR sur les dispositifs Nouvelle-Aquitaine, dont la moitié avec le dispositif « alignement »

1 vente groupée de peupliers organisée par le PNR pour les communes de : la Ronde (152 arbres), Maillezais (141 arbres) et Liez (112 arbres)

1 animation autour du peuplier dans le Marais poitevin présentée à 20 élèves (Maison familiale et Rurale de Bressuire)

CLIMAT - ENERGIES

- 1 journée d'échanges et de visite organisée pour les membres de la commission « Climat - énergie » sur le thème « quelle stratégie énergétique et climatique pour le Marais poitevin ? »
- 1 état actualisé des consommations et des productions d'énergies renouvelables présenté par l'AREC
- 8 EPCI accompagnés par le PNR pour proposer des actions en lien avec le changement climatique
- 1 partenariat entre le PNR et la Communauté de Communes Aunis Atlantique sur la thématique « éolien et biodiversité » en cours dans le cadre de leur programme « TEPOS »
- 1 candidature du PNR et de la CDC Aunis Atlantique retenue au 2^e appel à projets TEPOS (2021-2023)
 - * 1 convention entre le PNR et la CDC Aunis Atlantique signée en octobre 2021 pour 3 ans
 - * 1 travail d'inventaire et de proposition méthodologique réalisé par le PNR
- 1 délibération du Comité syndical du PNR prise en avril 2021 concernant la production d'énergie solaire
- 5 porteurs de projets éoliens accompagnés par le PNR en amont du dépôt des dossiers
- 5 avis du PNR sur des projets de production d'énergies renouvelables dans le Marais poitevin

CLIMAT - ADAPTATION

- 1 spectacle sur l'avenir du Marais poitevin accompagné par le PNR (« le tarot du Marais poitevin »)
 - * 6 représentations (Saint Symphorien, Coulon, Arçais, La Ronde/Bazoin, Marans et Charron)
- 1 participation du Président du Conseil scientifique et prospectif à la commission « Climat – énergie »
- 1 note collective du Conseil scientifique et prospectif du PNR du Marais poitevin sur l'adaptation au changement climatique rédigée et adressée aux membres du Bureau du PNR
- 1 engagement du PNR dans la Coopérative carbone de La Rochelle (= sociétaire, 4 mai 2021)
- 1 travail mené entre le PNR et la Coopérative carbone de La Rochelle pour estimer le potentiel de captation de carbone des plantations d'alignements d'arbres têtards
 - * démarche inédite à l'échelle nationale
 - * 1 objectif d'utilisation de la démarche dans les méthodologies du Ministère « bas carbone »
 - * des projets accompagnés par la coopérative carbone pour les plantations

Axe 2

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Le Marais poitevin est un territoire exceptionnel où la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages passe par un équilibre de gestion entre les activités humaines et la préservation des fonctions de zone humide.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET GARANTIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA ZONE HUMIDE



EAU - QUALITE
EAU - MAE *BAISSE*



MESURE 9 > Participer collectivement à la bonne gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant

MESURE 10 > Participer au maintien et à la restauration d'une qualité d'eau maximale sur l'ensemble du Marais

EAU – QUALITE

Une synthèse des dispositifs de suivi de la qualité d'eau du Marais poitevin

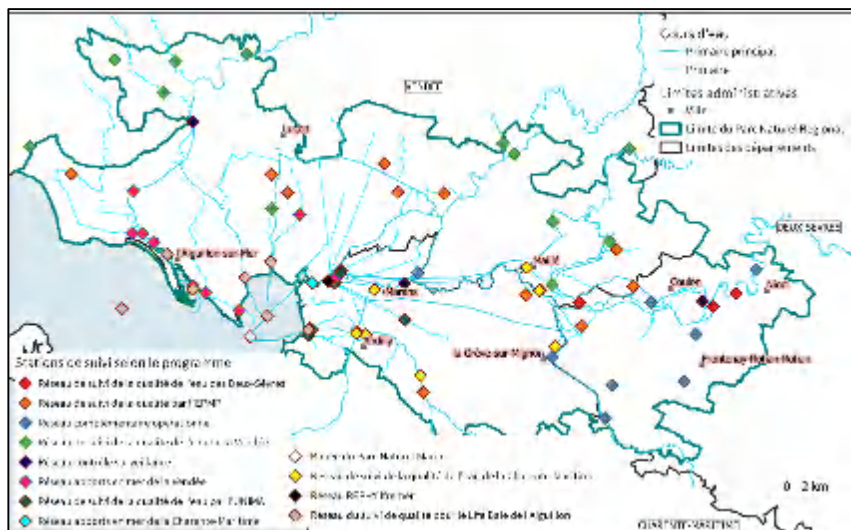
Le travail de révision du document d'objectifs Natura 2000, porté par le PNR et l'EPMP, a révélé un manque d'information sur la qualité d'eau du Marais poitevin. De nombreux acteurs mettent en avant l'influence de la qualité d'eau sur les habitats et les espèces aquatiques, l'état sanitaire des animaux domestiques pâturant et s'abreuvant dans les fossés du Marais, etc. De nombreux dispositifs de suivis de la qualité de l'eau superficiels sont conduits par différents opérateurs (Départements, IFREMER, Agence de l'Eau, UNIMA, etc.) sans qu'un effort de synthèse n'ait jamais été réalisé.

Un état des lieux à l'initiative du PNR

En 2021, le PNR a recruté une stagiaire ingénieure durant 6 mois pour faire le bilan de tous les dispositifs de suivis de la qualité de l'eau dans le Marais poitevin et étudier un mode d'organisation pour rendre l'information accessible aux acteurs du territoire.

Dans le cadre de l'état des lieux, le PNR a rencontré l'ensemble des acteurs de l'eau et identifié les suivis réalisés sur le territoire. La majorité des suivis et des études conduits dans le Marais poitevin débutent dans les années 1990. L'état des lieux a donc permis de constituer un historique des suivis de la qualité de l'eau dans le Marais poitevin.

Carte de représentation des stations de suivi qualité d'eau sur le Marais poitevin en 2021



11 types de suivis animés par 9 partenaires différents

Concernant les eaux de surface, il existe 11 types de suivis, animés par 9 partenaires différents. Il a été constaté que les protocoles, les paramètres suivis, les plateformes de dépôts des données sont différents entre eux, ce qui ne facilite pas la diffusion de l'information.

Pour apporter plus de lisibilité, des fiches synthétiques ont été élaborées par le PNR pour chaque programme (date de commencement, protocoles et molécules recherchées, par qui, localisation des stations, etc.).

En juillet 2021, le PNR a organisé une réunion de restitution qui a amené à réfléchir sur l'utilité d'une organisation territoriale dédiée au suivi de la qualité de l'eau sur le territoire. 7 thématiques de suivi de la qualité de l'eau sur le Marais poitevin ont pu être identifiées :

- Suivi sur les eaux superficielles
- Suivi spécifique à la bactériologie
- Suivi spécifique pesticides
- Suivi sur les sédiments
- Suivi du réseau trophique
- Suivi des eaux souterraines
- Suivi des eaux littorales

Vers un projet d'observatoire territorial de la qualité de l'eau

L'eau est un domaine qui intéresse tous les acteurs et la société. L'accès à l'information devient une nécessité. La réflexion sur la mise en place d'un observatoire de la qualité de l'eau a été menée par une concertation des acteurs. Elle s'annonce complexe car des outils de valorisation des données sont déjà créés chez certains acteurs. Cependant, fin de disposer d'un outil de mise en commun des données sur la qualité d'eau à l'échelle de la zone humide reste pertinent pour eux.

La majorité des acteurs est favorable à cet outil et au fait qu'il soit intégré à l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin par élargissement de la base de données SIEMP (Système d'information sur l'eau du Marais poitevin) de l'EPMP.

EAU – MAE BAISSSE

Les Mesures agro-environnementales « maintien des baisses en eau », une gestion fine des niveaux au cœur des prairies humides

Parmi les mesures agro-environnementales (MAE) mises en place dans le Marais poitevin : le contrat de « maintien de l'eau dans les parties basses des prairies » (localement appelées les « MAE baisses »). Cette mesure a été ouverte en 2010 dans le Marais poitevin ; elle fait l'objet de bilans réguliers. Le Parc assure les expertises environnementales des prairies et accompagne les agriculteurs volontaires dans leur engagement.

Préserver la multifonctionnalité de la zone humide

Les mesures agro-environnementales (MAE) « baisses » ciblent les prairies inondables du Marais poitevin présentant des *baisses* (micro-reliefs marqués, en creux) et présentant un fort potentiel écologique. Leur valeur biologique est directement liée au maintien des niveaux d'eau en fin d'hiver et au printemps car le développement de nombreuses espèces en dépend. Le pâturage sur ces prairies est particulièrement propice à la conservation de l'avifaune du Marais.

Compte tenu des spécificités du fonctionnement hydraulique du Marais poitevin, le maintien de l'eau dans les *baisses* en hiver et au printemps, est un véritable enjeu de gestion collective concertée de la ressource en eau.

Un contrat basé sur les savoir-faire de gestion de l'eau

La « MAE baisse » a été ouverte en 2010 dans le Marais poitevin. Les obligations à respecter au cours de la durée d'engagement concernent :

- l'entretien et le fonctionnement du batardeau de baisse (batardeau en terre, bourrelet de curage, palplanches, ouvrage hydraulique),
- deux modalités possibles via cette opération : un maintien en eau de 10% de la surface engagée jusqu'au 1er avril ou un maintien en eau de 20% de la surface engagée jusqu'au 1er mai. Dans tous les cas le batardeau ne devant pas être retiré avant le 31 mai.

Le PNR assure les expertises environnementales des prairies et accompagne les agriculteurs volontaires dans leur engagement.

Un volet spécifique du plan de gestion portant sur les modalités de « maintien des *baisses* en eau » est établi par le PNR du Marais poitevin lors de l'expertise environnementale. Le plan de gestion est complété par une cartographie permettant de localiser les *baisses* et les *batardeaux*.

En 2021, sur les 2.643 hectares de prairies expertisés, plus de 340 hectares sont couverts par une mesure « maintien des *baisses* eau ».



Baisse en eau, marais communal de Curzon



Baisse en eau, marais communal de Lairoux

EAU - QUALITE

1 état des lieux des dispositifs de suivi de la qualité de l'eau sur le Marais poitevin (stage de 6 mois)

- * 11 types de suivis de la qualité de l'eau identifiés
- * 9 partenaires concernés identifiés
- * 7 thématiques de suivi de la qualité identifiées
- * 1 réunion de restitution collective organisée par le PNR

EAU – MAE BAISSSE

340 hectares de prairies expertisées et couvertes par une MAE « maintien des baisses en eau »

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Préserver le Marais poitevin, c'est préserver ses fonctions de zone humide et agir pour la conservation de la biodiversité et la protection des paysages.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5

PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU MARAIS



OBSERVATOIRE DE LA NATURE
CONNAISSANCE DES ESPECES
RESERVE NATURELLE
CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
GESTION CONSERVATOIRE
SERVICES ECOSYSTEMIQUES - POLLINISATEURS
ZONE HUMIDE RAMSAR
NATURA 2000
PROJET LIFE BAIE DE L'AIGUILLON
ESPECES INVASIVES — JUSSIE

MESURE 11 > Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais

MESURE 12 > Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et d'espèces remarquables

MESURE 13 > Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais

OBSERVATOIRE DE LA NATURE

Du renouveau dans l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

Comment évolue la biodiversité du Marais poitevin ? C'est la question à laquelle le PNR et les acteurs du territoire essaient de répondre à l'aide de l'observatoire du patrimoine naturel (OPN). Il a pour objet de suivre l'évolution des espèces et des habitats du Marais poitevin. Chaque année, des inventaires sont réalisés selon un calendrier et des protocoles définis avec les partenaires et les scientifiques. Les résultats de ces travaux sont mis à la disposition des acteurs du territoire et s'inscrivent dans la volonté de diffuser les connaissances.



L'OPN, du renouveau dans le réseau !

L'OPN se veut être un outil d'aide à la compréhension de l'évolution de la biodiversité au service des acteurs du territoire. Il est opérationnel depuis 2004 et fonctionne par pôles thématiques. Le PNR assure l'animation de l'OPN. Il veille à la préparation et l'encadrement des études, le suivi administratif et financier des études, la gestion des bases de données et leur valorisation au travers des « contrats de marais », des études incidences Natura 2000, etc.



En 2021, la révision du document d'objectifs Natura 2000 et les résultats de l'audit de l'OPN par le MNHN ont amené le PNR et les acteurs à faire évoluer les objectifs de l'OPN :

- connaître la répartition des espèces et des habitats et leur état de conservation
- suivre les tendances d'évolution
- comprendre les interactions habitats/espèces
- évaluer les politiques de gestion et outils de préservation
- valoriser les résultats

L'OPN se positionne comme un outil au service des différents programmes structurants les actions du Marais poitevin afin de répondre à notre ambition collective et apporter de la cohérence dans les études naturalistes ou scientifiques, les évaluations d'actions de gestion, etc.

A chaque acteur de s'appropriier l'outil et de l'utiliser.

En 2021, une trentaine de partenaires (associatifs, universitaires, gestionnaires des sites protégés...) ont contribué à la mise en œuvre de l'OPN. Ils se sont attachés, à suivre une vingtaine d'indicateurs. Certains sont engagés annuellement (suivis des busards, des oiseaux communs, des pontes de grenouilles brunes, des oiseaux aquatiques, du Gravelot à collier interrompu, de l'Anguille européenne, des poissons migrateurs, etc.), d'autres, selon un calendrier prévisionnel, tous les 3 à 5 ans (le suivi des limicoles nicheurs, des libellules, etc.). De nouveaux suivis, engagés dans le nouveau programme LIFE « Abeilles sauvages », s'inscrivent également dans l'OPN.

Un audit par l'UMS Patrinat : s'interroger pour consolider

En 2020, à la demande du PNR et de ses membres, une mission d'audit a été confiée à l'UMS Patrinat, l'unité mixte de scientifiques issus du Muséum national d'histoire naturelle, du Centre national de la recherche scientifique et de l'Office français de la biodiversité. Ce travail scientifique, basé sur des enquêtes auprès des principaux membres de l'OPN et d'une réflexion de scientifiques extérieurs au territoire, a confirmé la pertinence de l'outil OPN et des indicateurs retenus par le territoire. Des améliorations ont été proposées dans le fonctionnement de l'OPN, certains protocoles et la valorisation des résultats. Le rapport d'audit est disponible depuis juin 2021 sur le site de l'OPN.

L'OPN, un outil pour valoriser la connaissance

Pour valoriser les résultats des études, l'OPN s'appuie sur des articles, des conférences, des animations et les petites fiches nature, mais surtout :

- la journée annuelle de restitution des résultats qui regroupe les professionnels de la nature qui interviennent dans le Marais poitevin. En 2021, elle a eu lieu sous forme de webinaire et a réuni plus de 120 participants ;
- le site internet <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>. Il permet de comprendre le fonctionnement de l'OPN, de découvrir les membres du réseau et de connaître les habitats et les espèces présentes sur le territoire. Il offre également la possibilité de télécharger, par pôle thématique, toutes les études réalisées ;
- l'atlas partagé « Biodiv'Maraispoitevin » (<https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/>). En 2021, le PNR s'est attaché à faire évoluer la valorisation des données biologiques à l'aide de l'outil Biodiv'Maraispoitevin créé en 2020 avec 21 partenaires. Cet outil permet de visualiser la répartition de plus de 3.700 espèces du Marais poitevin. Les

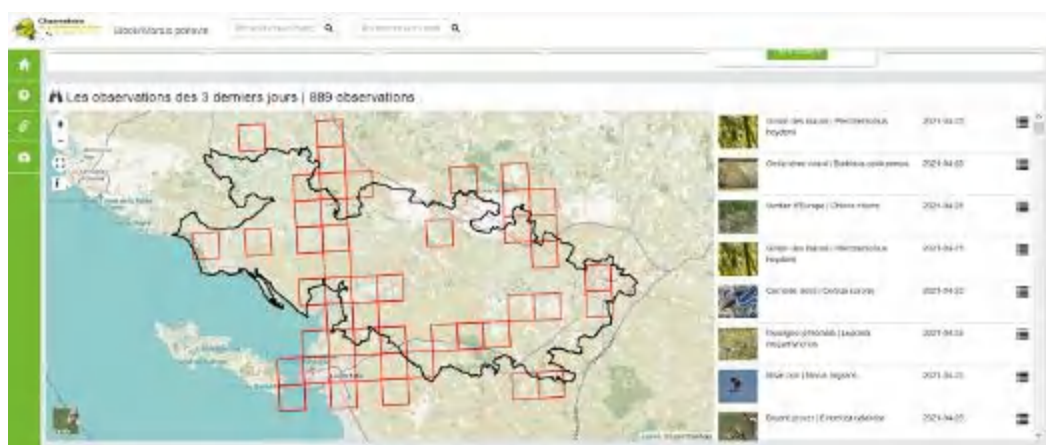
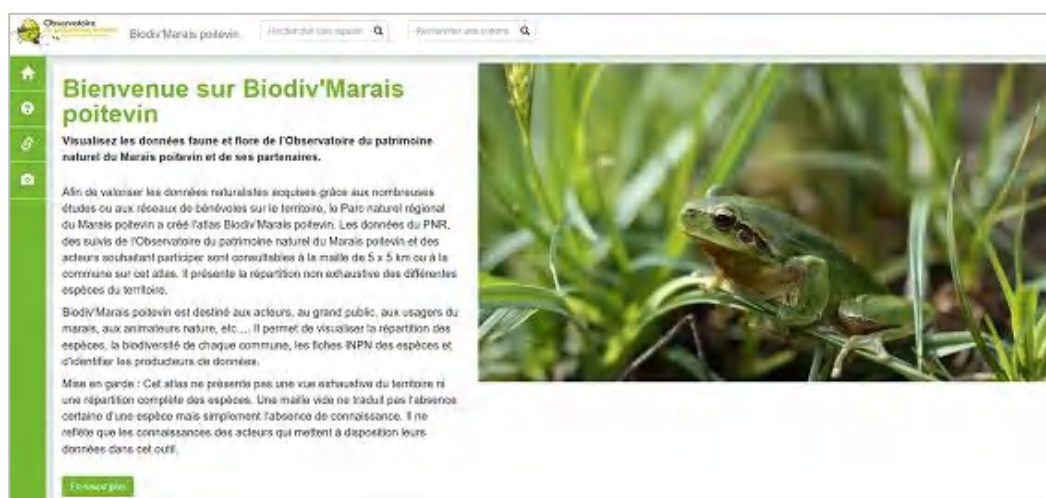
cartes sont visibles à la maille 5 x 5 km ou à la commune. Le site à destination du grand public, des élus, des usagers du marais, etc., regroupe plus de 1.283.500 données (publiques et privées). Toutefois, faute d'un partenariat avec les Conservatoires botaniques, cet outil est pour le moment très orienté espèces faunistiques.

Les perspectives 2022

2022 sera l'année de validation du document d'objectifs Natura 2000 et de l'intégration dans l'OPN des propositions de l'audit de l'UMS Patrinat. Ceci insufflera une nouvelle dynamique à l'OPN.

Les suivis biologiques programmés (suivis des amphibiens, poissons migrateurs, Busards, passereaux communs, etc.) apporteront des informations précises sur la répartition et l'évolution de la biodiversité.

L'année sera aussi consacrée à l'actualisation du site internet et à la rédaction de la plaquette de synthèse des résultats de l'OPN, présentant l'évolution des habitats et des espèces depuis 20 ans.



CONNAISSANCE DES ESPECES

Les études spécifiques conduites par l'OPN en 2021

En 2021, l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) a réactualisé les connaissances ou engagé des suivis spécifiques sur certains groupes, en voici quelques exemples.

L'ensemble des résultats 2021 et plus globalement, des études conduites au sein des pôles de l'OPN sont téléchargeables sur le site internet de l'OPN : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Le suivi des limicoles nicheurs

Le Marais poitevin est reconnu d'importance internationale pour l'accueil des oiseaux d'eaux, notamment des limicoles nicheurs, à savoir : la Barge à queue noire, l'Avocette élégante, l'Echasse blanche, le Vanneau huppé, le Chevalier gambette, le petit Gravelot et le Gravelot à collier interrompu. C'est pourquoi, depuis 2005, tous les 5 à 10 ans, une enquête « limicoles nicheurs » est réalisée à l'échelle du Marais poitevin.

En 2021, le PNR a confié l'enquête sur les limicoles nicheurs à la LPO, la LPO 85, l'OFB, le GODS et la Fédération de chasse de Vendée. Ce sont associés, les différentes réserves naturelles du Marais poitevin.

Deux à trois campagnes sont nécessaires, entre mars et juin, pour inventorier les limicoles repérés à l'aide de jumelles. Les comportements reproducteurs (chant, parade, vol, etc.) sont observés.



Entre 969 et 1 049 limicoles nicheurs ont été dénombrés, à savoir :

	Effectif Minimum	effectif Maximum
Vanneau huppé	465	493
Petit Gravelot	24	25
Gravelot à collier interrompu	46	46
Avocette élégante	172	172
Echasse blanche	164	164
Barge à queue noire	17	23
Chevalier gambette	81	126
Total	969	1049

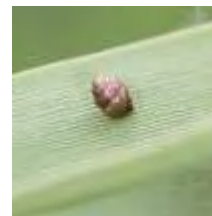
Depuis la première enquête de 2005/2006, les effectifs de limicoles nicheurs sont à la baisse malgré des actions engagées pour répondre à leurs exigences : site Natura 2000, sites protégés, gestion des niveaux d'eau, etc.

En 2021, 84 % des limicoles se concentraient dans le site Natura 2000 du Marais poitevin (environ 68.000 hectares). L'importance des prairies pâturées et sans engrais est de nouveau démontré avec 35 % des limicoles dans des prairies déclarées en Mesures agro-environnementales (MAE). Notamment celles en mesure de maintien de l'eau dans les dépressions humides (les *baisses*) qui abrite 25% des limicoles.

Enfin, le rôle majeur des sites prairiaux en gestion conservatoire est souligné (réserve, *marais communaux* en pâturage collectif, etc.) qui accueillent plus de la moitié des couples nicheurs du Marais poitevin pour seulement 3,5 % du territoire. La gestion de l'eau et les futures mesures du dispositif MAE 2023/2027 seront déterminantes pour l'avenir de ses espèces.

L'inventaire des mollusques, une 1^{ère} !

Un des objectifs de l'OPN est d'améliorer la connaissance sur certains groupes ou espèces. Les mollusques aquatiques (hors marin) n'ont jamais fait l'objet d'une étude spécifique, pourtant le Marais poitevin compte des espèces caractéristiques des zones humides d'eau douce avec notamment une espèce de la Directive Habitats, le Vertigo des moulins.



En 2021, un inventaire, réalisé par un bureau d'étude, a permis de faire la synthèse des espèces connues (recherche bibliographique), de réaliser des prospections complémentaires sur différents milieux aquatiques (eaux courantes/stagnantes, fossés/canaux/rivières, etc.), avec notamment la recherche d'espèces spécifiques.

Au total, depuis le 19^e siècle, 147 espèces ont été recensées, dont 21 n'ont pas été à nouveau vues depuis 1903. 14 espèces sont des espèces introduites, d'origines diverses : Asie, Afrique, Amérique du Nord, etc.

Le suivi des odonates, l'observation de la qualité des milieux

Le suivi des odonates a été initié en 2012 dans le Marais poitevin et a été reconduit tous les 3 ans par des associations de protection de la nature partenaires du PNR : Deux-Sèvres Nature Environnement, les Naturalistes Vendéens, la LPO Vendée, la LPO Nationale et le Conseil Départemental de la Vendée.

Ce suivi permet d'évaluer l'état de conservation des odonates dans le Marais et de suivre l'évolution des communautés de libellules. Il s'intègre dans le Plan National d'Action en faveur des odonates (2020-2030) et le programme Ligéro de l'Agence de l'eau.

Le principe d'échantillonnage repose sur la prospection de 30 transects de 500 mètres de long chacun. Chaque site fait l'objet de 4 passages entre le mois de mai et la fin du mois d'août.

Au total, 52 espèces ont été observées dans le Marais poitevin, entre 2012 et 2021, sur les 54 espèces connues. En 2021, le nombre d'espèces observées est de 39 espèces. La diversité moyenne obtenue est de 7,73 espèces par transect, ce qui est plus bas que les années précédentes.

Il est observé des différences entre les grandes entités de marais : « desséchés », intermédiaires, « mouillés », fonds de vallées et tourbières. Si le nombre d'espèces est encore plus élevé dans les fonds de vallées par rapport aux « marais desséchés » et intermédiaires, on constate une baisse pour chaque typologie de marais. Cette baisse peut être associée à une météorologie peu favorable (précipitations faibles), un biais observateur mais également à une diminution de la qualité des milieux.

Plusieurs espèces n'ont pas été pointées en 2021 : l'Agrion joli, le Leste verdoyant, la Petite nymphe au corps de feu, etc. D'autres espèces semblent se porter bien, comme l'Orthétrum réticulé, par exemple.

Les analyses permettent de faire ressortir des cortèges particuliers qui s'insèrent dans 3 grands ensembles déjà définis : les « marais mouillés bocagers » et les fonds de vallée humides de l'est du Marais poitevin, les « marais mouillés ouverts » et les marais intermédiaire et « desséché », sur la frange ouest.

La poursuite de cette étude dans les années à venir permettra de continuer à suivre les tendances évolutives des cortèges et espèces au sein du Marais poitevin et d'évaluer les actions de restauration de la zone humide.

Le suivi de la Loutre d'Europe depuis plus de 40 ans

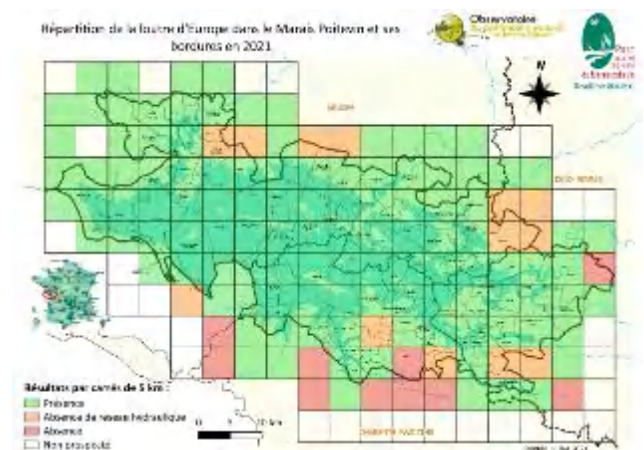
Tous les 3 ans, l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin réalise un suivi sur la Loutre à l'échelle de tout le Marais poitevin et ses vallées affluentes. Ce travail s'inscrit également dans le cadre du plan National d'Action en faveur de la Loutre d'Europe. Le prochain suivi aura lieu en 2024.



Le suivi de la Loutre dans le Marais poitevin consiste en :

- > l'actualisation de la cartographie de la présence de la Loutre
- > la mesure de la fonctionnalité des différents aménagements à Loutres existants sur le Marais poitevin
- > l'actualisation de la cartographie des points de mortalité routière de Loutres.

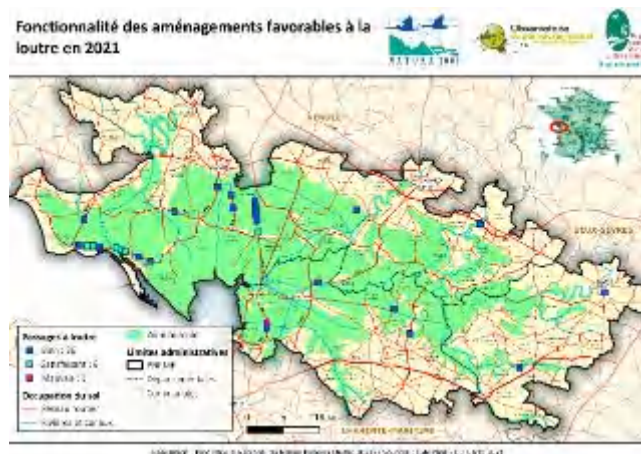
Ce suivi est directement réalisé par le PNR avec l'assistance d'un stagiaire.



Sur le Marais poitevin, la Loutre est omniprésente. Pour autant, elle reste toujours difficile à observer car elle est craintive et quasiment nocturne. Les observations directes relèvent bien souvent de la découverte de cadavres sur les routes suite aux collisions avec les véhicules. La réactualisation de la cartographie des collisions routières de Loutres présente toujours des données diffuses et non récurrentes. Elle permet une visibilité de la problématique sur plus de 40 ans.



Sur les 35 aménagements à Loutres répertoriés dans le Marais poitevin, un seul a été jugé non fonctionnel. Des réflexions sont en cours avec le service départemental routier pour vérifier les possibilités de réfection de l'aménagement.



Les suivis et les actions de préservation de l'Anguille européenne

Le PNR, dans le cadre de l'OPN, poursuit son action de suivi et de préservation de la ressource piscicole, en particulier en ce qui concerne les poissons migrateurs. L'Anguille, espèce emblématique et identitaire du Marais est particulièrement suivie et accompagnée depuis 1979.

En ce qui concerne l'Anguille, l'action du PNR s'inscrit au sein du « monitoring anguille », un dispositif d'évaluation du Plan de gestion national de l'espèce pour lequel la Sèvre niortaise a été choisie comme « rivière index », c'est-à-dire représentative nationalement pour le suivi de l'évolution des populations d'anguilles.

En 2021, plusieurs opérations de suivi et plusieurs interventions ont été conduites par le PNR et ses partenaires locaux (Fédérations départementales de pêche notamment) dans le cadre des actions du « pôle poissons » de l'OPN :

- le suivi de l'anguille argentée sur la Sèvre niortaise (suivi d'une pêcherie scientifique à Niort),
- le suivi des passes à anguilles (encadrement de stagiaires + analyse de données),
- le suivi « anguille jaune et peuplement piscicole par pêche électrique » : suivi technique et administratif + participation aux pêches électriques,
- le suivi de la station de comptage de la passe à poissons du Marais Pin (suivi vidéo),
- le suivi des poissons migrateurs (suivi des frayères et des points de blocage),
- la cartographie des données.



L'Anguille au stade « civelle » :

Le suivi annuel 2021 a montré une quantité assez faible de civelles en montaison dans le Marais poitevin. Ce sont 90.335 civelles qui sont passées par l'ouvrage des Enfreneaux sur la commune de Marans soit une biomasse de 34,4 kg.



Le stade « Anguille jaune » :

L'année 2021 a été marquée par un printemps très sec qui a impacté la faune piscicole. Les suivis menés avec les Fédérations de pêche sur le long terme permettent d'observer de près les variations de ces populations en lien avec le climat, la qualité des habitats ou la gestion du Marais.



Le stade « Anguille argentée » :

Le suivi des Anguilles au moment où elles entament leur migration est crucial pour connaître l'état de leur population à ce stade de vie. La campagne de suivi de l'hiver, entre 2020 et 2021, a permis de dénombrer 4.232 Anguilles argentées. Grâce à un protocole scientifique de capture – marquage – recapture, il a pu être estimé une population d'Anguilles migrantes de près de 12.000 individus cette année.

Le suivi des poissons migrateurs

En 2021, le suivi des poissons migrateurs s'est poursuivi grâce à la station de vidéo-comptage placée sur l'ouvrage du Marais Pin depuis 2008.

Les résultats pour 2021 ont montré de faibles densités de poissons migrateurs empruntant l'axe de la Sèvre niortaise. En effet, ce sont 113 Grandes aloses qui ont été comptabilisées et seulement 1 Lamproie marine.

Les actions menées pour la restauration des milieux aquatiques se sont poursuivies en 2021 avec la mise en eau d'une passe à poissons multi-espèces sur l'ouvrage des Enfreneaux, premier obstacle à la continuité piscicole sur le bassin de la Sèvre niortaise.

Enfin, l'action du PNR du Marais poitevin sur le volet poissons, c'est aussi :

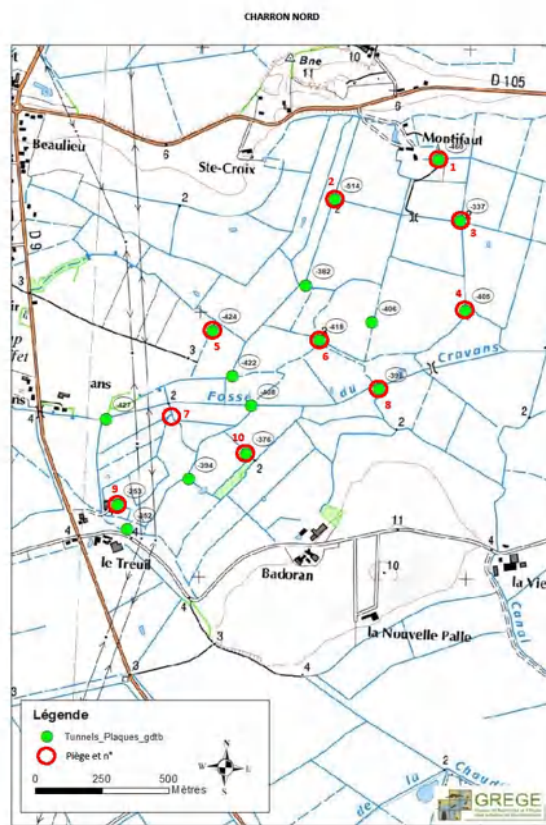
- > la participation à de nombreuses instances de décisions et d'actions autour des poissons migrateurs (COGEPOMI, monitoring anguille, OPN, PLAGEPOMI, SAGE, GRISAM...)
- > les animations grand public comme celle réalisée en septembre à Niort en partenariat avec la Ville de Niort, la Fédération de pêche 79 et le Syndicat des Eaux du Vivier réunissant plus de 20 participants.
- > la rédaction d'un article en décembre dans la plaquette de l'association Loire Grand Migrateur (LOGRAMI).



Le suivi du Vison d'Europe

Depuis fin 2016, le PNR du Marais poitevin, est associé à l'inventaire des populations de Vison d'Europe à la demande de la DREAL de Nouvelle Aquitaine.

Différentes campagnes ont été conduites afin de mettre en place les actions de recherche qui seront engagées début 2022.



Exemple d'une cartographie de site de recherche de Vison d'Europe

Le PNR a participé, en 2021, à l'organisation administrative et technique de ses campagnes de recherche du Vison d'Europe. Ce travail s'inscrit dans le pôle « mammifères » de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin en cohérence avec le PNA Vison d'Europe.

RESERVE NATURELLE

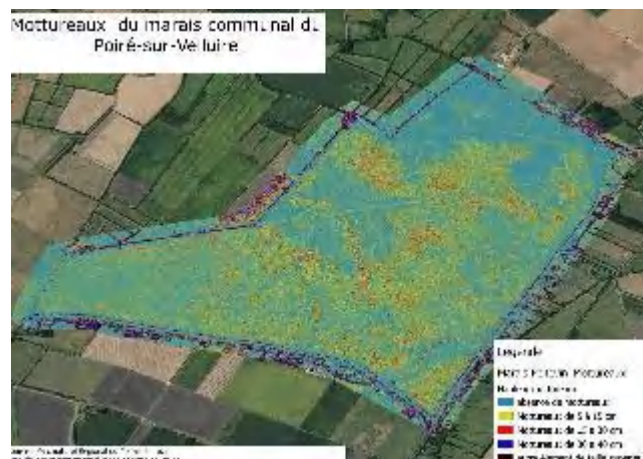
Le PNR, gestionnaire de la RNR du *marais communal* du Poiré-sur-Velluire

Le *marais communal* du Poiré-sur-Velluire s'étend sur 241 hectares. Il a été classé en Réserve naturelle régionale (RNR) en 2012 par la Région Pays de la Loire et bénéficie depuis d'un plan de gestion.

En 2020, le PNR du Marais poitevin a été désigné gestionnaire de la RNR par la Région et un nouveau plan de gestion d'une durée de 6 ans a été rédigé. Ce Plan de gestion a été construit et est appliqué en concertation avec les acteurs : commune, éleveurs, association de protection de l'environnement, EPMP, Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise...



montre une répartition des *mottureaux* sur plus de la moitié du marais et une hauteur pouvant dépasser 40 cm de haut.



181 espèces d'oiseaux dont 49 sont protégées

La Réserve naturelle régionale offre un habitat intéressant pour de nombreuses espèces lors des différentes étapes de leurs cycles de vie, notamment pour les oiseaux migrateurs et hivernants qui y trouvent refuge et nourriture. On a pu y observer 181 espèces d'oiseaux dont 49 sont protégées. 23 espèces sont certifiées nicheuses sur le site.

Un site d'intérêt patrimonial exceptionnel

14 habitats dont 10 d'intérêt communautaire

Le *marais communal* du Poiré-sur-Velluire est une prairie humide accueillant une grande diversité biologique. Elle est classifiée en prairie dite sub-halophile thermo-atlantique. Ces prairies présentent un taux de sel résiduel qui induit la présence d'une flore très spécifique. On comptabilise 14 habitats différents dont 10 sont d'intérêt communautaire.

Les mottureaux, une curiosité pédologique favorable à la biodiversité

Ce qui fait la singularité du *marais communal*, c'est une curiosité pédologique liée aux anciens chenaux issus du retrait de la mer : les *mottureaux*. Ce sont des formations bosselées recouvrant une grande partie du *marais communal*. Ces reliefs assez méconnus offrent une diversité de strates et des niveaux d'eau variables, propices au développement d'une grande diversité variétés d'espèces végétales.

Des études sont menées sur les *mottureaux* afin de mieux comprendre leurs formations, leurs origines, leurs richesses biologiques et fourragères. En 2021, une cartographie en 3 dimensions a été réalisée à l'aide d'un drone. L'étude

Les suivis biologiques sur la Réserve

La Réserve naturelle a un rôle significatif à jouer pour une grande partie des espèces inventoriées. Les suivis effectués durant l'année 2021 ont permis l'identification de 40 espèces qui n'avait jamais été référencées sur le site.

Le suivi des Mammifères

De nombreux suivis ont été effectués cette année dont celui des mammifères. Une étude a été menée pour trouver la Musaraigne aquatique qui pourrait être présente sur le site. Cette étude a permis d'élargir les connaissances sur les micromammifères du site. Hélas, la Musaraigne aquatique n'a pas été observée mais sa cousine la musaraigne des jardins dont la répartition est très mal connue sur la zone humide a, elle, été identifiée.

Des pièges photo ont également permis d'observer de nombreuses autres espèces comme la Loutre, le Putois d'Europe, la Martre, le Campagnol amphibie, etc...



Le suivi des insectes

Le suivi des papillons a permis d'identifier 4 nouvelles espèces et de retrouver le Cuivré des marais. Les populations restent stables sur le site.

Le suivi des orthoptères montre des populations stables et révèle la présence de 3 nouvelles espèces et 5 espèces non revues. Les orthoptères ne sont pas présents en grands nombres sur le site car la gestion par pâturage ne leur est pas des plus favorables. C'est le cas sur l'ensemble des *communaux* de même typologie.

Le suivi des odonates a permis d'observer 14 espèces sur les 25 connues sur le site. Une nouvelle espèce a été recensée : l'Agrion mignon.

331 espèces animales sont connues sur le site dont 40 identifiées en 2021

Il a été recensé sur le site :

- 5 espèces d'amphibiens,
- 3 espèces de reptiles,
- 35 espèces de mammifères,
- 25 espèces d'odonates,
- 34 espèces de Rhopalocères,
- 27 espèces d'orthoptères,
- 19 espèces de poissons,
- et 2 espèces de crustacés dont de le *Lepidurus apus* figurant dans la liste rouge française.



Des actions de conservation et de mise en valeur spécifiques au site

Le PNR du Marais poitevin assure la mise en œuvre des actions du Plan de gestion. L'ensemble des actions menées au cours des 6 ans du plan de gestion permettront d'améliorer les connaissances sur le site et d'améliorer sa valeur biologique, de maintenir une gestion pastorale ancestrales en conciliation avec la préservation du milieu, d'améliorer la gestion hydraulique du site et de sensibiliser à la préservation du marais communal et de l'environnement.

Le *communal* fait partie des plus grands *marais communaux* du Marais poitevin. Il est exploité en pâturage collectif plurispécifique. Vaches et chevaux appartenant à plusieurs éleveurs y pâturent librement d'avril à octobre. En 2021, de nombreux travaux en faveur du pastoralisme et de la gestion hydraulique ont été réalisés sur le *marais communal* :

- passages busés ont été installés afin de permettre le passage des agriculteurs au-dessus des baisses sans les dégrader mais aussi ils vont permettre de mieux retenir l'eau dans le marais jusqu'au printemps.
- 3 ouvrages hydrauliques ont été rénovés,
- 1,6 km de clôtures ont été remises à neuf,
- 2 abreuvoirs ont été réaménagés,
- 10 poteaux de grattage ont été installés sur le site pour le bien-être des animaux et pour diminuer la pression mise sur les clôtures.



En 2021, des animations et des actions de valorisation des connaissances sur le *marais communal* ont été mises en œuvre par le PNR et ses partenaires :

- 3 panneaux ont été conçus afin d'accompagner les différentes animations et manifestations de la RNR.
- 3 animations ont été proposées au grand public, aux scolaires et aux élus. Ce sont 45 personnes qui ont été sensibilisées aux enjeux du site.
- 1 page facebook a été mise en ligne afin d'informer sur les travaux, les suivis biologiques et aussi sur les événements qui concernent la RNR.

De nombreuses autres actions sont à découvrir dans le rapport d'activité de la RNR qui sera mis en ligne sur le site internet du PNR. Voir aussi :

<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/action/le-parc-naturel-regionale-du-marais-poitevin-gestionnaire-de-la-reserve-naturelle-regionale-du-poire-sur-velluire>

<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/action/agir-en-faveur-des-prairies-naturelles-des-marais-communaux-reservoirs-de-richesses-insoupconnees>

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Des opérations en faveur des espaces et des espèces à l'échelle du Marais

Afin de mettre en œuvre les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR) a défini 15 enjeux prioritaires pour son territoire. Ils concernent les habitats (milieux littoraux, boisements, pelouses sèches, bocage, roselières, bandes herbacées, cours d'eaux et canaux, villes et villages) ou les espèces (poissons, mammifères, oiseaux d'eau, chauves-souris, amphibiens, busards et oiseaux de plaines).

Le PNR porte le projet « continuités écologiques » en concertation avec les acteurs locaux, coordonne et anime le dispositif, assure la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre des travaux, décline les projets de valorisation et de sensibilisation.

Le programme « continuités écologiques » du Marais poitevin

Le PNR conduit un programme pour la réalisation d'actions concrètes en faveur de la Trame Verte et Bleue dans le Marais poitevin. Un important travail d'animation a été mis en œuvre portant, d'une part, sur un dispositif d'animation et de porter à connaissance et, d'autre part, sur la réalisation concrète de travaux visant à préserver ou améliorer les continuités écologiques et les cœurs de biodiversité, le tout en lien avec les enjeux de la TVB définis ces dernières années.

La réalisation de travaux d'aménagement, de restauration ou de création de milieux nécessite un important travail préparatoire et d'animation technique et administrative. En effet, l'ensemble des travaux est réalisé directement sous la maîtrise d'ouvrage du PNR. L'assistance technique aux travaux est également réalisée par les agents du PNR auprès des prestataires de service.

En 2021, les travaux ont permis :

- 2.479 mètres linéaires de haies plantées,
- 2.590 mètres linéaires de clôtures installées pour le maintien et le développement de la prairie,
- 7 mares créées ou restaurées,
- 3 aménagements hydrauliques destinés à améliorer la gestion de l'eau sur les zones de reproduction d'amphibiens.

Enfin, la diffusion de l'information est maintenue et actualisée sur le site internet du PNR sous la forme de diaporamas et au travers des réseaux sociaux.

Les travaux et actions

Enjeux haies et bocage

Marans, Le Grand Barbecanne : chantier de plantation d'un alignement d'arbres sur une parcelle en reconversion de prairie :

- plantation d'une haie simple avec des hauts jets sur 200 mètres linéaires.
- plantation d'un alignement d'arbres sur 320 mètres linéaires.



Marans, La Crapaudière : chantier de plantation d'une haie simple avec hauts jets sur prairie, sur 954 mètres linéaires.

Chaillé les Marais (85), La limite :

chantier de plantation d'une haie simple arbustive en bordure d'une bande enherbée sur 205 mètres linéaires.



Niort (79), Les Champs du Logis : chantier de plantation d'une haie champêtre double sur 800 mètres linéaires réalisé dans le cadre d'un partenariat avec PromHaie qui a fourni les plants et le matériel. Le PNR a réalisé la plantation, l'installation des protections individuelles et la pose du paillage à la paille de Lin pour un total de 1.143 sujets plantés.



Enjeux amphibiens

Les Velluire-sur-Vendée, parcelle communale (ZL61) :
restauration complète des clôtures de protection de 4 mares à amphibiens en chapelet, sur 360 mètres linéaires.



Remplacement des piquets d'angle



Travaux terminés

Saint-Jean-de-Liversay, marais mouillé de Luché : pose d'ouvrages hydrauliques pour le maintien de l'eau dans les zones de frais du groupe des grenouilles rousses :

- récupération de 2 anciens ouvrages hydrauliques, nivellement et pose,
- aménagement d'un batardeau empierré intégrant un passage à gué.

Fourniture de madriers et coins en chêne pour l'équipement des deux ouvrages hydrauliques



2 ouvrages hydrauliques posés équipés de madriers



1 batardeau empierré

Enjeux Amphibiens et prairie

Angliers, parcelle (B70) :

- restauration et gestion de 5,3 hectares de prairie naturelle par création de clôture agricole sur 1.030 mètres linéaires.
- restauration d'une mare isolée du pâturage : curage de la mare et étalement sur place des produits de curage.



Grue, parcelle (D 1330) :

- création de 2 mares avec l'objectif de la reproduction du Pélobate cultripède : creusement, terrassement et régalage sur place,
- fourniture et pose d'une clôture agricole de protection des mares sur 1.200 mètres linéaires.



Travaux de creusement d'une des deux mares

GESTION CONSERVATOIRE

Des aménagements et une gestion écologique sur mesure

Une partie du territoire du PNR du Marais poitevin est sous gestion conservatoire conventionnée (publique, semi-publique ou privée). Le PNR est l'un des acteurs clés de la concertation territoriale entre opérateurs de la préservation de la nature et usagers du Marais. Il assure, d'une part, une mission de sensibilisation, de médiation, de concertation auprès des exploitants agricoles, des syndicats de gestion hydraulique, des communes, des associations... et, d'autre part, une mission d'accompagnement et de conseil en matière de gestion écologique des sites (hydro/agro écosystèmes) si spécifiques au Marais poitevin.

La gestion écologique ou agro-écologique des propriétés publiques

Les Conservatoires des espaces naturels et le Conservatoire du littoral sont particulièrement impliqués dans la gestion écologique ou agro-écologique de leurs propriétés dans le Marais poitevin. En cela, ils sont les partenaires privilégiés du PNR pour la conduite de travaux, l'accompagnement des usagers (éleveurs notamment) mais aussi l'expérimentation d'aménagements par exemple.

En 2021, le PNR a accompagné le Conservatoire du littoral et le Conservatoire régional des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et il a participé aux comités de gestion des Réserves naturelles nationales et Réserves naturelles régionales du Marais poitevin. La gestion conservatoire des zones sensibles du PNR est donc largement partagée et concertée avec les instances professionnelles gestionnaires d'espaces naturels.

Parmi les travaux réalisés en 2021 et accompagnés par les services du PNR, on compte par exemple :

- 48 mètres linéaires de clôture de protection des hélophytes autour d'un ancien abreuvoir (Les Magnils-Reigniers)



- 1.150 mètres linéaires de curage de fossés avec étalement des produits de curage (à Longeville-sur-Mer).



L'accompagnement du PNR du Marais poitevin

Le PNR du Marais poitevin étant propriétaire foncier d'espaces naturels sensibles, il conduit, en concertation avec les usagers des sites, des opérations de suivi, d'aménagement ou de conseils de gestion comme par exemple, auprès des 4 agriculteurs gestionnaires sous baux à clauses environnementales. En 2021, le PNR est intervenu sur les anciens marais salants de Champagné-les-Marais, le site du Bois des Ores, les prairies de Chaillé-les-Marais, la héronnière du Pain Béni à Chaillé-les-Marais et la tourbière du Bourdet/Amuré.

Enfin, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur la commune de La Grève-sur-Mignon, le PNR a accompagné la restauration d'un réseau hydraulique tertiaire (fossé) et d'une zone humide attenante et la création d'une mare.



SERVICES ECOSYSTEMIQUES – POLLINISATEURS

Démarrage du projet Life « Abeilles sauvages » (Wild Bees) dans les 5 PNR de Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre du Plan national d'action (PNA) "France, terre de pollinisateur", décliné à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, les 5 Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de la Région, ont engagé, en 2019, un travail de réflexion dans le but d'engager des actions en faveur des pollinisateurs sauvages. En 2021, le projet Life « abeilles sauvages » a démarré dans le cadre d'un programme européen dont le chef de file est le PNR du Périgord Limousin.

En 2021, le PNR du Marais poitevin en collaboration avec les 4 PNR de la Région Nouvelle Aquitaine, l'office pour les insectes et leur environnement (OPIE), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) a démarré le projet LIFE Wild bees (Abeilles sauvages) au sein de son territoire. Pour mener à bien l'ensemble des actions du projet, une chargée de mission a été recrutée en septembre 2021. En octobre et en novembre, elle a été formée aux techniques d'animation et à la connaissance des plantes messicoles et de la marque « Végétal local ».

Au démarrage du projet, beaucoup d'échanges et d'information

Le projet LIFE Abeilles sauvages a été présenté aux rencontres Inter LIFE, le 21 septembre 2021. Les porteurs de projet LIFE nationaux ainsi que les représentants de la Commission européenne étaient présents.

Le PNR du Marais poitevin a participé au comité de suivi du 21 octobre 2021. Un comité technique interne de suivi a été créé au sein du PNR Marais poitevin ; ce comité s'est réuni le 25 novembre 2021 et se rencontrera tous les 3 mois.

A la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine, le PNR du Marais poitevin et le PNR du Périgord Limousin ont présenté le projet LIFE Abeilles sauvages lors du Festival international du film ornithologique à Ménigoute, le 27 octobre 2021.

Le projet dédié au Marais poitevin a, quant à lui, été présenté aux différents acteurs du Marais poitevin. Au total, une présentation a été réalisée auprès de 8 EPCI, 9 associations partenaires (5 associations de protection de la nature, 3 fédérations de chasse, le CREGENE), 4 gestionnaires d'Espaces Naturels (Conservatoire du littoral, Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, RNN de Saint Denis du Payré, RNN de la Vacherie) et 2 communes.

Des inventaires pour identifier les espèces d'abeilles sauvages qui peuplent notre territoire

Dans le cadre de l'action d'inventaire des abeilles sauvages au sein du territoire du PNR du Marais poitevin, les 4 habitats suivants ont été sélectionnés : les dunes grises, les mégaphorbiaies, les coteaux calcaires et les prairies mésohygrophiles. L'ensemble de ces habitats sont d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe 1 de la directive Habitat.



Les discussions pour le choix des sites ont débuté en 2021. Au total, 15 sites seront sélectionnés parmi ces habitats pour recenser les espèces inféodées à chaque milieu. Le partenariat fera l'objet de conventions avec les propriétaires et/ou gestionnaires de site. Parmi ces 15 sites, certains ont été sélectionnés pour procéder à des travaux de restauration écologique dont l'impact sur les populations d'abeilles sauvages sera évalué.

Le développement de la filière végétale locale et la coconstruction de jardins communaux

Le PNR du Marais poitevin a engagé, avec le PNR du Périgord Limousin, le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et l'association Prom'haies, un travail de réflexion sur la dynamique de développement de la marque « végétal local ».

Différentes réunions ont permis de mettre en forme l'action relative à la coconstruction de jardins communaux en lien avec des communes volontaires. Certaines communes ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour ce projet. Une commune « pionnière » sera sélectionnée pour engager l'action. Le Parc travaille en parallèle à la réalisation d'un appel à candidatures pour les prochaines communes volontaires.

ZONE HUMIDE RAMSAR

Le label Ramsar : un label de reconnaissance de l'intérêt international d'une zone humide et de sa gestion rationnelle

La charte de Parc naturel régional du Marais poitevin poursuit l'objectif d'inscrire le Marais poitevin à la liste des sites Ramsar. Le projet, en accord avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'Etablissement Public du Marais poitevin, a été soumis à l'approbation du comité de pilotage Natura 2000 du 16 février 2017. Le Bureau du Parc du 06 octobre 2017 a décidé d'engager la procédure. Le comité de pilotage Natura 2000 du 18 juin 2018 a acté le principe de la démarche, notamment la mise en place d'un Comité de suivi spécifique, tel que le prévoit la circulaire du 24 décembre 2009 qui encadre la procédure d'inscription de zones humides à la liste des sites Ramsar.



La consultation des acteurs clés de la préservation de la zone humide

En 2021, le projet de candidature du Marais poitevin au label Ramsar est entré dans sa phase de consultation des acteurs locaux impliqués dans la gestion, la conservation et la préservation de la nature ou du territoire.

Réuni le 9 avril 2021, le comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin, a décidé de :

- > valider le dossier de candidature composé de la fiche de renseignements et du document additionnel « candidature du Marais poitevin »,
- > valider la liste des partenaires à consulter,
- > autoriser le Président du PNR à déposer la candidature du Marais poitevin à l'issue de la phase de consultation.

Par ces décisions, ce sont donc l'ensemble des membres du PNR (collectivités et chambres d'agriculture) qui ont pris position en faveur de la démarche.

La consultation a été ouverte à de nombreux acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation de la zone humide du Marais poitevin. Les communes, au travers du conseil syndical du Parc, les Départements, les Régions, les communautés de communes et d'agglomération, les syndicats mixtes « GEMAPI », les associations de protection de la nature, le conservatoire du littoral, les conservatoires d'espaces naturels de Pays-de-la-Loire et de Nouvelle-Aquitaine, l'Etablissement public du Marais poitevin, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil scientifique et prospectif du Parc ont fait part d'un avis argumenté.

Un « oui » au projet Ramsar Marais poitevin

Dans la continuité de ce comité syndical, l'année 2021 a permis de finaliser le dossier de candidature et de le soumettre pour avis aux acteurs du territoire identifiés. Chacun a pu éclairer ou questionner le dossier puis exprimer son positionnement d'acteur sur le projet.

Malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, qui ont perturbé l'organisation des instances de décision, 35 partenaires ont adressé leur position au Parc. Ces avis sont très largement favorables.



Etant donné que la candidature est principalement jugée sur la valeur biologique de la zone humide et que le Marais poitevin remplit les critères demandés, l'ensemble des acteurs du territoire consultés reconnaissent la légitimité du Marais poitevin à être inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale.



La question du périmètre du projet de labellisation Ramsar

Parmi les réserves émises par certains acteurs consultés, la question du périmètre est celle qui est revenue le plus. Le périmètre proposé dans le projet Ramsar va au-delà de celui « proposé » par la Charte du PNR : un périmètre « strictement limité à celui du site Natura 2000 ».

Le travail conduit au sein du Comité de suivi a permis d'étendre le périmètre Ramsar de plus de 1.000 hectares par rapport à celui du site Natura 2000, en y ajoutant des milieux qui, pour la plupart, constituent des habitats remarquables. La surface du site Ramsar Marais poitevin dépasserait donc

69.000 hectares, ce qui l'élèverait au rang des plus vastes sites français.

Par ailleurs, en faisant ce choix, le Comité de suivi a respecté les principes édictés par la circulaire de cadrage de la procédure d'inscription à liste des sites Ramsar.

En ce qui concerne les avis et commentaires des partenaires, il est à noter que la grande majorité des partenaires n'ont pas commenté ce point du projet même si, globalement, les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) auraient souhaité un périmètre plus étendu.

La question du Plan de gestion Ramsar

Le Plan de gestion proposé pour le projet Ramsar est le Plan de gestion proposé pour le site Natura 2000 (les périmètres coïncidant). Toutefois, suite à une question soulevée par l'APNE « la Coordination pour la défense du Marais poitevin » concernant le risque de voir la procédure de révision du Docob Natura 2000 et la procédure de la candidature Ramsar ne pas coïncider dans le temps, le Comité de suivi a fait le nécessaire pour que ce soit bien le nouveau Plan de gestion du nouveau Docob Natura 2000 (finalisé en 2022) qui soit également le Plan de gestion Ramsar du Marais poitevin.

Depuis la production de l'avis de la « Coordination pour la défense du Marais poitevin », le nouveau Docob Natura 2000 a été l'objet d'un avis favorable du Conseil scientifique régional de la protection de la nature (CSRPN) de Nouvelle Aquitaine, le 8 février 2022 et il a été validé par le Comité de pilotage Natura 2000 le 10 mars 2022. C'est donc un Docob révisé et partagé qui fera office de Plan de gestion du site Ramsar Marais poitevin.



NATURA 2000

Préserver le Marais et ses ressources naturelles d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre les deux-tiers de la zone humide avec 68 023 ha. Le Parc naturel régional est la structure animatrice du document d'objectifs du site pour l'Établissement public du Marais poitevin qui en est l'opérateur.

Un nouveau Document d'objectifs Natura 2000

Le document d'objectifs Natura 2000 (« DOCOB ») est la stratégie de conservation de la nature sur le Marais poitevin intégrant les activités humaines. Le premier document a été validé en 2003, après 3 ans de concertation sur le territoire. Depuis, il est mis en œuvre par le PNR du Marais poitevin pour le compte de l'Etat et, depuis 2012, avec le concours de l'Établissement Public du Marais poitevin. Suite à l'évaluation du DOCOB en 2016, il a été décidé en 2018, d'entamer une procédure de révision du DOCOB Marais poitevin qui a couru jusqu'en fin d'année 2021.

La procédure de révision d'un DOCOB est standardisée. Le PNR Marais poitevin et l'EPMP se sont appuyés sur une concertation du territoire avec, entre septembre 2018 et fin 2021, plus de 70 rendez-vous individuels ou réunions, ainsi que 4 groupes thématiques (réunis 3 fois chacun) : agriculture, milieux aquatiques, littoral et biodiversité. Cette procédure a permis d'élaborer un diagnostic biologique et socio-économique de territoire afin de cerner les enjeux biologiques et humains du territoire. Plus de 190 espèces et 33 habitats d'intérêt communautaire y sont décrits. Cette étape a permis aux acteurs de définir les enjeux du Marais poitevin et définir les objectifs de développement durable afin de rendre compatible les activités humaines (pratiques, gestion de l'eau, etc.) et la préservation de la biodiversité.

Pour répondre aux objectifs, 31 fiches actions ont été rédigées en 2021. Les différentes étapes ont été supervisées et validées par 4 comités de pilotage (regroupant plus de 190 membres) et 6 réunions avec les services de l'Etat.

Le document d'objectifs a été rédigé afin :

- que tous les acteurs contribuent à sa mise en œuvre (gestionnaires de sites protégés, syndicats mixtes gémapien, associations syndicales de marais, communes et collectivités territoriales, associations de protection de la nature, Chambres d'agriculture, conchyliculteurs, acteurs du tourisme, etc.)
- de rendre compatibles les autres politiques publiques avec les enjeux de conservation du Marais poitevin.

Le nouveau DOCOB sera validé par arrêté préfectoral ce qui permettra sa mise en œuvre. Les acteurs du territoire pourront ainsi s'approprier le document qui sera vulgarisé et présenté en 2022. Le PNR, avec l'EPMP renforcera l'animation de cet outil qui permet aux acteurs du territoire de bénéficier d'avantages (Mesures agro-environnementales, contrats Natura 2000, charte Natura 2000, exonération fiscale, etc.).

L'animation du Document d'objectifs

En parallèle de la rédaction du nouveau document d'objectifs, le PNR a continué en 2021 d'animer le précédent document d'objectifs. Cette animation permet d'accompagner les acteurs et citoyens sur le territoire du Marais poitevin dans la signature de contrats et chartes Natura 2000, la rédaction d'études d'incidences Natura 2000 nécessaires dans le cadre de démarches réglementaires et pour toute opération d'information et/ou de sensibilisation.

Les chartes et les contrats Natura 2000

La démarche de conservation du patrimoine naturel européen en France s'appuie sur une démarche contractuelle. Le PNR accompagne les propriétaires pour s'engager dans des chartes ou des contrats Natura 2000 signés pour 5 ans avec l'Etat. Dans le Marais poitevin, 32 contrats ont été déposés entre 2010 et 2022, pour un montant total de 791 000 euros. Sur l'année 2021, 1 contrat a été déposé pour la restauration d'une zone humide au cœur du marais de la Grève-sur-le-Mignon et 3 chartes ont été signées sur un *communal* en Vendée, sur les terrains propriétés d'une ACCA en Charente-Maritime et sur l'ensemble des parcelles d'un groupement forestier en Deux-Sèvres.

Les études d'incidences

Les collectivités et bureaux d'études sollicitent le PNR en tant que structure animatrice du DOCOB Natura 2000 concernant les études d'incidences. L'intervention consiste à accompagner les porteurs de projets dans le renseignement des formulaires mais des expertises in situ sont parfois nécessaires. Le PNR joue à la fois le rôle de relais et celui d'expert pour les services de l'Etat (DDT et DDTM, DREAL et EPMP).

En 2021, le PNR a été sollicité pour près de 90 projets répartis sur l'ensemble du territoire (dossiers relevant de la Loi sur l'eau) : retournements de prairies, aménagements urbains, transport, ouvertures de voies de fréquentation touristique, manifestations sportives ou festives, etc.

PROJET LIFE BAIE DE L'AIGUILLON

Sur le littoral du Marais poitevin, un programme ambitieux et complet pour expérimenter, comprendre, projeter...

Le Parc naturel régional du Marais poitevin et ses partenaires, la LPO et l'ONCFS, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, ont engagé (en janvier 2016) le programme d'action de préservation et de restauration des habitats naturels de la façade littorale du Marais poitevin.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Le projet Life Baie de l'Aiguillon

Le Parc naturel régional assure depuis 2016 la coordination du projet LIFE Baie de l'Aiguillon (programme cofinancé par l'Union européenne) dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le collectif de partenaires et d'obtenir des résultats pertinents.



L'objet du projet LIFE Baie de l'Aiguillon est la préservation, la restauration et la valorisation des habitats d'intérêt européen de la Baie de l'Aiguillon. Les objectifs du projet sont de :

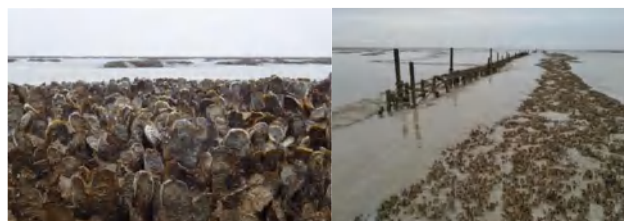
- > restaurer les habitats perturbés de la baie et de la Pointe de l'Aiguillon et limiter les effets négatifs de la fréquentation du littoral ;
- > renforcer le rôle des habitats littoraux dans une logique de résistance passive aux submersions ;
- > comprendre les interactions entre la zone humide du Marais poitevin et la baie de l'Aiguillon pour orienter les stratégies de gestion ;
- > promouvoir la richesse de ce complexe écologique, appréhender son fonctionnement et son rôle tant d'un point de vue biologique que physique.

Le projet LIFE BAIE DE L'AIGUILLON ayant été prolongé de 18 mois ; il se terminera le 30 juin 2022.

5 volets d'actions structurent le projet :

- > Baie de l'Aiguillon : restauration d'habitats de vasières,
- > Site de la Prée Mizottière : dépoldérisation de 10 hectares,
- > Site de la Pointe de l'Aiguillon : restauration des habitats dunaires,
- > 2 études scientifiques,
- > Des actions de sensibilisation du public et de diffusion des résultats du Programme Life Baie de l'Aiguillon.

La restauration d'habitats de vasières



Une analyse prospective de l'évolution géomorphologique de la baie de l'Aiguillon, basée sur un levé LIDAR de 2016 réalisé dans le cadre du projet et sur d'anciennes données LIDAR, a conclu à une augmentation du budget sédimentaire dans la baie de l'Aiguillon, d'environ 285.000 m³ / an correspondant à +1,4 +/- 0,5 cm/an en moyenne. Un second levé LIDAR a été réalisé à l'automne 2021, l'analyse des données recueillies a été confiée au LIENSs. Les conclusions de cette analyse sont attendues pour le printemps 2022.

Après consultation des services de l'Etat et de la profession conchylicole, des travaux ambitionnant une centaine d'hectares de restauration d'habitats de vasières ont été engagés en septembre 2019, sous la maîtrise d'ouvrage de la LPO. Préalablement à l'engagement de ces travaux de restauration, l'état initial des zones d'interventions a été caractérisé : inventaire de la macrofaune benthique, analyses granulométriques des sédiments et mesures de la matière organique.

Une première phase de travaux a débuté le 11 septembre 2019 et s'est terminée le 25 février 2020. Une pelle hydraulique associée à un broyeur, portés sur une barge, ont pu travailler durant 84 marées.

Les résultats encourageant de cette phase de travaux ont conclu à la nécessité d'engager deux autres phases de travaux pour restaurer davantage de surfaces de vasières : une phase de septembre 2020 à février 2021 et une dernière phase de septembre 2021 à novembre 2021. Des cofinancements complémentaires sollicités par la LPO ont permis à la réalisation de ces travaux (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Plan de relance). Pour ces deux phases de travaux, l'entreprise a développé un matériel permettant de découpler son efficacité d'intervention.



Ces 3 phases de travaux ont permis de travailler durant 158 marées, 118 hectares de vasières ont été restaurés, dépassant l'objectif initial de 100 hectares. De plus, 34 tonnes de tables et de ferrailles ont été recyclées, 42.000 m³ d'huîtres ont été broyés. Le coût moyen de ces travaux s'élève à 12 € par m³ traité, soit 5.200 € par hectare.

Des contrôles effectués durant l'été 2020 et l'hiver 2021 n'ont pas révélé la présence de larves d'huîtres. A l'issue de ces travaux, une seconde étude de la macrofaune benthique sera conduite pour permettre d'évaluer la pertinence de ces travaux expérimentaux en 2022.



Avant et après travaux

Enfin, 30 tonnes de prélèvement de gisements d'huîtres ont fait l'objet en septembre 2020 d'un test de co-compostage avec des déchets verts et un test d'utilisation des coquilles comme matériaux de remblai (via Batirecyclage). Les résultats sont peu concluants.

Le PNR a participé aux diverses réunions de suivi des travaux et d'évaluation organisés par la LPO. Il a assisté la LPO dans la valorisation de cette action (communiqué de presse, suivi de la mission vidéo sur les travaux).

Tests de recyclage de gisements d'huîtres



Dépoldérisation de 10 hectares sur le site de la Prée Mizottière

Malgré un contexte difficile en raison de la pandémie de la Covid-19, les travaux de déplacement d'une digue de près de 800 mètres de long, située en bordure de la Sèvre niortaise, ont été réalisés durant l'été 2020. Cette opération a permis de dépolderiser une surface de 10 hectares de cultures de céréales pour le convertir en une surface de 10 hectares de milieu naturel.

Un protocole de suivi de l'évolution de la zone dépolderisée (sédimentaire, biologique, sociologique) s'est engagé en 2021 pour évaluer la pertinence de cette opération via un partenariat établi entre la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, le Conservatoire du littoral et des universités bretonnes. Un suivi écologique et une étude sociologique ont débuté en 2021. Le PNR a participé à la mise en place de ce suivi, aux comités technique et scientifique et sera présent durant l'étude de 2021 à 2024.



Avant travaux- 21 juillet 2020 (photo RNN Baie Aiguillon)



Après travaux- 18 septembre 2020 (photo RNN Baie Aiguillon)



Cartographie des travaux réalisés par le PNR du Marais poitevin sur le site de la Prée Mizottière dans le cadre du projet LIFE Baie de l'Aiguillon

Le 20 décembre 2021, le site de la Prée Mizotièrre a accueilli les élus du Bureau PNR pour une présentation du projet.

Restauration des habitats dunaires sur le Site de la Pointe de l'Aiguillon

Depuis 2018, des travaux de renaturation et d'aménagement ont été réalisés par le PNR du Marais poitevin sur 3 sites de la Pointe de l'Aiguillon :

- > des travaux de préservation des dunes grises ont été effectués par la pose de ganivelles et de fils lisses le long des chemins d'accès aux plages ;
- > la réduction de l'accès à certaines parties du site par la pose de ganivelles et l'enlèvement d'imposants blocs de bétons ont permis de restaurer 500 m² d'habitats dunaires et de prés salés ;
- > la fermeture d'un accès aux pêcheurs à pied par la pose de ganivelles a permis de préserver des prés salés du piétinement et du dérangement humain ;
- > l'arrachage d'une plante envahissante présente depuis peu sur le site (yucca).



Les travaux réalisés sur le site de l'ancien camping ont permis :

- 1,4 ha d'habitats dunaires restaurés,
- 150 m² de bitume retirés,
- 46 peupliers abattus,
- 4.000 m² de surface dessouchée,
- 100 m³ de déchets exportés (souches, plantes envahissantes, clôtures, bitume),
- 52 mètres linéaires d'anciennes clôtures retirées.



Les travaux réalisés sur le site de la Plage des Sablons ont permis :

- 2,9 ha d'habitats dunaires restaurés,
- 117 mètres de ganivelles installées,
- 411 mètres de fils posés,
- 916 m² de jeunes plants de peupliers retirés,
- 458 m² de plantes envahissantes retirées,
- 5.005 m² de milieux dunaires nettoyés.

En conclusion, 17,77 hectares de milieux naturels ont été restaurés et/ou préservés depuis 2016. Ces résultats dépassent les objectifs initiaux qui visaient la restauration de 12 hectares de milieux naturels à la Pointe de l'Aiguillon.

Parallèlement, le PNR a participé, en 2021, aux réflexions liées à la révision (en cours) de l'APPB de la Pointe de l'Aiguillon, la mise en œuvre d'une convention de gestion de l'APPB (Etat, PNR et RNN) et la poursuite de la renaturation du site.



Le bilan des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du PNR Marais poitevin sur le site a été réalisé en 2021. Les travaux réalisés sur le site de la Pointe de l'Aiguillon ont permis :

- 9,3 ha de dunes préservées,
- 4,17 ha de prés salés à obione préservés,
- 627 mètres de fils lisses installés,
- 432 mètres de ganivelles posées,
- 92 tonnes de blocs de béton retirés,
- 819 mètres de chemins d'accès aux plages restaurés,
- plusieurs panneaux d'information et de sensibilisation installés.

La surface totale d'habitats dunaires restaurés et préservés est donc de 13,47 hectares.

Sur le site de l'ancien camping, des travaux de renaturation ont été effectués pour permettre le retour des dunes grises sur cet espace (abattage de peupliers et arrachage des souches...).

Le suivi de 2 études scientifiques

Une étude scientifique sur l'écologie des canards

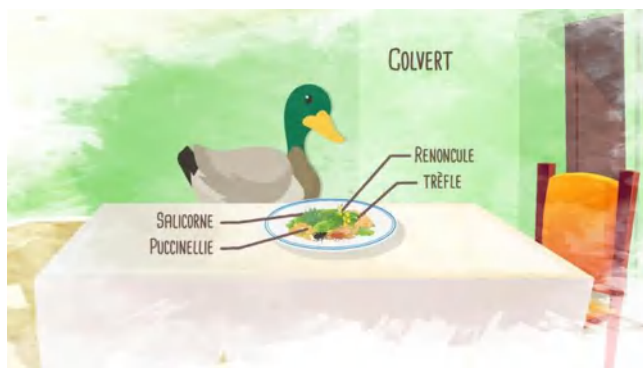
Trois campagnes d'échantillonnage de sols de prairies ont permis de recueillir 14.000 carottes. En 2020, les milliers de graines présentes dans ces échantillons ont été identifiées et analysées.

Plus de 150 gésiers de canards ont été recueillis et analysés depuis 2016. L'étude du déplacement spatiale des canards s'est poursuivie en 2021, par la pose d'émetteurs permettant de suivre quelques individus ; plus de 40 anatidés en sont équipés.

L'ensemble des résultats et interprétations ont été réalisés par les agents de la Réserve naturelle nationale et présentés dans un rapport disponible sur le site internet du projet Life Baie de l'Aiguillon (<https://life.reserve-baie-aiguillon.fr>).

Une étude scientifique sur la qualité de l'eau et ses effets

L'étude sur la qualité de l'eau, débutée en 2016 sous maîtrise d'ouvrage de l'OFB, a fait l'objet de résultats présentés en 2021 aux acteurs du territoire.



Les lettres d'information présentant les résultats vulgarisés sont disponibles en téléchargement sur le site internet du projet Life Baie de l'Aiguillon.

Le suivi de la salinité et de la température s'est poursuivi en 2021 dans les chenaux, les exutoires et en aval des fleuves, grâce aux sondes STPS mises en place durant le projet.

Le suivi d'une étude écosystémique et d'une étude socioéconomique

L'étude des services écosystémiques s'est poursuivie en 2021. Les données écosystémiques, portant principalement sur les loisirs basés sur la nature, la récolte des produits sauvages, les denrées cultivées, les services culturels, permettront de voir l'impact du projet et ses bienfaits sur l'Homme.

L'étude socioéconomique s'est également poursuivie en 2021 ; l'ensemble des données à analyser a été identifié durant l'année et porte sur les thématiques suivantes :

- > l'évaluation sociale : sécurité, gestion des milieux naturels et sensibilisation, conservation des espèces et société, coopération régionale et internationale et dynamique des réseaux ;
- > l'évaluation économique : création d'emplois, innovations, coûts imputables au projet, structures économiques.

L'analyse de ces données est réalisée en partenariat avec la LPO et sera finalisée en 2022.

Des actions de sensibilisation du public et de diffusion des résultats du Programme Life Baie de l'Aiguillon

Le site internet <https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/> a été actualisé régulièrement. Il fait état des différentes avancées du programme.

Le projet Life Baie de l'Aiguillon fait également l'objet d'une page Facebook (plus de 1.250 abonnés) <https://www.facebook.com/lifebaieaiguillon> qui relaie régulièrement des informations sur le projet.

L'exposition dédiée aux richesses de la baie de l'Aiguillon, créée en 2017 a été mise à disposition des structures et collectivités

volontaires. Cette exposition est à la disposition gratuitement des collectivités et organismes qui en font la demande auprès des conservateurs de la Réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon (ferme de la Prée Mizottière à Sainte-Radegonde-des-Noyers). Depuis 2017, l'exposition a été vue par plus de 7.000 visiteurs.



La prestation de vidéo s'est poursuivie en 2021. Les vidéos présentant les différents travaux réalisés au cours du projet seront finalisés en 2022.

Le carnet de découverte conçu en 2019 pour découvrir la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon ont a permis de poursuivre l'organisation d'animations à destination du grand public sur la baie de l'Aiguillon. Cet outil est distribué aux organismes d'éducation à l'environnement qui en bénéficient gratuitement sur demande.

9 lettres d'informations (« chroniques estuariennes ») sur les différentes actions du projet sont téléchargeables sur le site internet du projet.

La coordination du programme Life

L'équipe coordonnatrice du programme, composée des services du Parc naturel régional, de la LPO et de l'OFB, s'appuie sur différentes instances pour assurer la coordination de toutes les actions du programme, depuis leur élaboration jusqu'à la valorisation des résultats.

En 2021, le PNR et ses partenaires ont co-organisé et co-animé un comité de pilotage annuel, plusieurs comités techniques, différents comités de suivi et reçu l'équipe de suivi externe de la commission européenne en septembre 2021.

Compte tenu de la crise sanitaire, le comité de pilotage n'a pas pu se tenir au mois de mars comme initialement prévu. Il s'est déroulé le 9 mars 2021 principalement en visioconférence.



Le comité technique, composé des agents représentant les bénéficiaires du programme, s'est réuni à trois reprises (les 2 mars, 7 avril et 14 septembre 2021).

Les comités de suivi sont organisés selon l'état d'avancement des actions par les bénéficiaires du projet. Le Parc les organise et/ou y participe :

- le suivi /évaluation sur le site de la Prée Mizottière (les 15 janvier, 15 mars et 1^{er} juin 2021),
- l'étude sur les anatidés (le 17 mai 2021),
- le suivi de l'étude écosystémique (les 2 février et 4 juin 2021),
- le colloque final (le 7 décembre 2021),
- la cellule communication (le 17 juin 2021).

En complément de ces instances de coordination, le PNR a organisé des réunions de suivi administratif et financier avec

les bénéficiaires du projet (les 12 janvier, 18 juin, 9 juillet et 26 août 2021).

Enfin, dans le cadre de la coordination générale du programme, le PNR a :

- > poursuivi les relations de partenariat avec les bénéficiaires associés au programme (LPO, OFB),
- > assuré la mise en œuvre technique et le suivi de diverses actions opérationnelles,
- > assuré la gestion administrative et financière du programme et son suivi,
- > présenté le projet ou les actions du projet à différentes structures ou lors de séminaires,
- > organisé la visite du bureau d'études NEEMO, missionné par la Commission européenne pour évaluer l'avancement du projet,
- > poursuivi les réflexions sur l'évaluation des impacts socio-économiques et écosystémiques du programme,
- > assisté les autres porteurs de projet dans le montage ou la mise en œuvre de leur projet,
- > communiqué sur le projet Life Baie de l'Aiguillon (presse, réseaux sociaux, conférences, site internet...),
- > débuté les réflexions sur la continuité du projet LIFE Baie de l'Aiguillon.



ESPECES INVASIVES

Connaître, observer, contenir, lutter, préserver...

La Jussie terrestre

La Jussie (*Ludwigia grandiflora*) est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du sud. Elle se développe dans bon nombre de cours d'eau en Europe. Dans le Marais poitevin elle prend même ses quartiers dans les parties inondables des prairies : les *baisses*. Elle se développe particulièrement sur les *marais communaux* de Lairoux et de Curzon sur environ 2 hectares, selon les années. La Jussie s'enracine dans ces zones inondées et concurrence les plantes autochtones qui ne peuvent rivaliser avec la rapidité et le pouvoir de recouvrement de la Jussie. A l'échelle du *communal*, le risque est une propagation sur toutes les *baisses* et une *disparition progressive de la richesse biologique exceptionnelle et protégées qu'elles abritent*. A l'échelle du Marais poitevin, une expansion de la colonisation est crainte, comme c'est le cas sur près de 800 hectares en Brière.

Un plan de gestion issu d'une expérimentation

En 2014, le Parc naturel régional du Marais poitevin a initié un programme expérimental pour 4 années, afin de trouver des méthodes de régulation efficaces. Un Plan de gestion a été rédigé en 2017 et affiné en 2018 en collaboration avec l'université de Rennes. Ce Plan de gestion permet de localiser les foyers de Jussie et d'encadrer la surveillance et la régulation des foyers par les communes et le PNR. Cela se traduit par :

- une cartographie des pieds isolés et des foyers entre avril et mai permettant de repérer les nouveaux foyers, les pieds isolés pouvant créer un foyer et enfin de contrôler la progression des foyers connus. Cette opération est renouvelée au mois d'Aout afin de mesurer l'efficacité des mesures ;
- la mise en place des exclos par les communes afin de limiter la dispersion des boutures avec le piétinement des animaux,
- l'arrachage manuel de la Jussie sur les deux communaux avec les associations locales, les communes, la société de chasse, le PNR, Eau libre...,
- l'ouverture des exclos par la commune au moment de la floraison ou la plante est moins bouturable (essai fructueux puisque la totalité des fleurs ont été abrutis, évitant la reproduction sexuée de la Jussie).

Les arrachages manuels

Les arrachages manuels ont bien eu lieu durant l'été 2021 avec environ 15 bénévoles sur les 4 arrachages organisés. La

Jussie a encore gagné du terrain en 2021 et la pousse de celle-ci a été plus importante que les autres années. Le volume de Jussie arrachée a été conséquent. Des arrachages sont également réalisés dans les canaux par une entreprise spécialisée.



L'observation de la Jussie terrestre

L'observation de la Jussie terrestre est conduite annuellement par le PNR du Marais poitevin depuis 2014. Ce suivi est intégré dans le pôle Espèces Exotiques envahissantes de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin. Les résultats sont partagés chaque année en temps réel avec le Syndicat mixte de la Vallée du Lay en charge de l'arrachage de la Jussie sur les réseaux hydrauliques du Bassin du Lay dont les fossés des *communaux* et la *baisse* du Gorgeai.

Les cartes éditées chaque année sont partagées et présentées lors d'un comité consultatif annuel rassemblant les acteurs concernés par les 2 *marais communaux*.

La gestion des exclos

Dans le cadre du plan de gestion, les zones colonisées par la Jussie sont isolées du reste des zones du pâturage. Ces exclos sont gérés de manière spécifique et sont ouverts pour que les bovins viennent paître la Jussie.

En 2021, l'ouverture des exclos au mois de juillet à bien été effectuée. La Jussie a été consommée par les animaux fréquentant le *marais communal*. Très peu de graines ont été retrouvées. Pour la *baisse* du *marais* de Curzon l'exclos a été ouvert par les animaux plusieurs fois dans la saison. La Jussie a donc été rapidement consommée.

Les relevés floristiques sont réalisés chaque année sur le site afin de surveiller l'évolution des *baisses*. Ils permettront de mesurer l'adaptation des plantes autochtones à la présence de la Jussie. Ces relevés effectués depuis 2014 seront analysés dans les prochaines années afin d'évaluer les actions les plus efficaces de lutte contre la Jussie et le niveau de résilience du milieu naturel.

OBSERVATOIRE DE LA NATURE

- 1 Journée de restitution des résultats de l'OPN (webinaire) ; 120 participants
- 1 rapport d'audit disponible sur le site de l'OPN
- 1 atlas partagé « Biodiv'Maraispoitevin » (<https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/>)
 - * plus de 3.700 espèces du Marais poitevin présentées
 - * plus de 1.283.500 données (publiques et privées) accessibles
 - * 21 partenaires de l'atlas
- 1 nouveau programme LIFE « Abeilles sauvages » inscrit dans l'OPN

CONNAISSANCE DES ESPECES

- 1 inventaire des mollusques aquatiques (hors marin) – le premier sur le Marais poitevin
- 1 suivi des odonates du Marais poitevin ; 52 espèces observées entre 2012 et 2021 (sur 54 connues en France)
- 1 suivi de la Loutre à l'échelle de tout le Marais poitevin et ses vallées affluentes (cadre OPN et PNA)
- 1 animation grand public réalisée en partenariat avec la Ville de Niort, la Fédération de pêche 79 et le Syndicat des Eaux du Vivier (septembre 2021 à Niort) ; plus de 20 participants
- 1 article rédigé par le PNR dans la plaquette de l'association Loire Grand Migrateur (LOGRAMI) (déc.)
- 1 campagne de recherche du Vison d'Europe accompagnée par le PNR (cadre OPN et PNA)
- 1 cartographie des sites de recherche du Vison d'Europe réalisée

RESERVE NATURELLE

- 1 étude sur les *mottureaux* (1 cartographie en 3 dimensions réalisée)
- 40 nouvelles espèces référencées sur la RNR du Poiré-sur-Velluire en 2021
- 1 suivi des Mammifères réalisé
- 1 étude menée pour trouver la Musaraigne aquatique (infructueuse)
- 1 observation de la Musaraigne des jardins (NB : répartition très mal connue sur la zone humide)
- 1 suivi des papillons réalisé
- 4 nouvelles espèces de papillons identifiées sur la RNR du Poiré-sur-Velluire
- 1 suivi des orthoptères réalisé ; 3 nouvelles espèces observées, 5 espèces non revues
- 1 suivi des odonates ; 14 espèces observées sur les 25 connues sur la RNR du Poiré-sur-Velluire
- 1 nouvelle espèce recensée : l'Agrion mignon
- des travaux pastoraux et agro-écologiques réalisés sur le *communal* du Poiré-sur-Velluire
- 1 rapport d'activité annuel réalisé et mis en ligne sur le site internet du PNR

CONTINUITES ECOLOGIQUES

- des travaux conduits en maîtrise d'ouvrage PNR :
 - * 2.479 mètres linéaires de haies plantées,
 - * 2.590 mètres linéaires de clôtures installées pour maintenir et développer la prairie,
 - * 7 mares créées ou restaurées,
 - * 3 aménagements hydrauliques destinés à améliorer la gestion de l'eau sur les zones de reproduction d'amphibiens installés

GESTION CONSERVATOIRE

1 accompagnement par le PNR du Conservatoire du littoral et du Conservatoire régional des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

1 participation du PNR aux comités de gestion des Réserves naturelles nationales et Réserves naturelles régionales du Marais poitevin

Des travaux réalisés et accompagnés par le PNR en 2021 :

- * 48 mètres linéaires de clôture de protection des hélophytes autour d'un ancien abreuvoir (Les Magnils-Reigniers)
- * 1.150 mètres linéaires de curage de fossés avec étalement des produits de curage (à Longeville-sur-Mer)

4 agriculteurs gestionnaires sous baux à clauses environnementales accompagnés par le PNR des travaux sur la commune de La Grève-sur-Mignon (contrat Natura 2000) :

- * 1 réseau hydraulique tertiaire (fossé) restaurée
- * 1 zone humide attenante restaurée
- * 1 mare créée

SERVICES ECOSYSTEMIQUES - POLLINISATEURS

1 projet LIFE pour favoriser les espèces pollinisatrices lancé en 2021

5 Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine partenaires du projet LIFE « abeilles sauvages »

4 autres partenaires du projet LIFE « abeilles sauvages »

1 chargée de mission recrutée ; 2 formations suivies

1 participation du PNR aux rencontres Inter LIFE

1 comité de suivi du projet LIFE « abeilles sauvages »

1 comité technique du projet au sein du PNR du Marais poitevin

1 participation du PNR au Festival international du film ornithologique à Ménigoute

1 présentation du projet LIFE « abeilles sauvages » du PNR réalisée auprès d'acteurs du Marais poitevin

1 inventaire des abeilles sauvages du PNR du Marais poitevin

1 travail de réflexion sur le développement du label « végétal local » engagé par le PNR du Marais poitevin, le PNR du Périgord Limousin, le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et l'association Prom'haies

1 travail de réflexion sur la coconstruction de jardins communaux engagé

ZONE HUMIDE RAMSAR

1 délibération du Comité syndical du PNR (9 avril 2021) pour valider la candidature, valider la liste des partenaires à consulter et déposer la candidature du Marais poitevin à l'issue de la phase de consultation

1 consultation de nombreux acteurs du territoire lancée par le PNR

1 avis favorable du Conseil scientifique et prospectif du PNR du Marais poitevin (3 juin 2021)

35 structures ont adressé au PNR leur position (largement favorable) sur le projet de candidature du Marais poitevin au label Ramsar

1.000 hectares supplémentaires proposés au périmètre Natura 2000 pour une reconnaissance Ramsar

1 plan de gestion Natura 2000 comme plan de gestion pour le périmètre Ramsar

NATURA 2000

1 démarche de révision du DOCOB Marais poitevin engagée depuis 2018 ; 31 fiches actions rédigées
4 groupes thématiques (réunis 3 fois chacun) : agriculture, milieux aquatiques, littoral et biodiversité
1 diagnostic biologique et socio-économique de territoire réalisé ; 190 espèces et 33 habitats d'intérêt communautaire décrits dans le diagnostic
4 comités de pilotage (regroupant plus de 190 membres) + 6 réunions avec les services de l'Etat
32 contrats Natura 2000 déposés dans le Marais poitevin entre 2010 et 2022
1 contrat Natura 2000 déposé pour la restauration d'une zone humide (La Grève-sur-le-Mignon)
3 chartes Natura 2000 signées
90 projets expertisés par le PNR pour les études d'incidence environnementale

PROJET LIFE BAIE DE L'AIGUILLON

1 second levé LIDAR réalisé (analyse prospective de l'évolution géomorphologique de la baie de l'Aiguillon)
102 hectares de vasières restaurés pour 12 € par m³ traité, soit 5.200 € par hectare
* 34 tonnes de tables ostréicoles et de ferrailles ont été recyclés
* 42.000 m³ d'huîtres ont été broyées
30 tonnes de gisement d'huîtres prélevés en septembre 2020 par bateau pour tester le recyclage de ces matières ; résultats de recyclage concluant
1 partenariat établi entre la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, le Conservatoire du littoral et des universités bretonnes pour évaluer la pertinence de l'expérience de dépoldérisation
1 protocole de suivi de l'évolution de la zone dépoldérisée (sédimentaire, biologique, sociologique) engagé en 2021 et accompagné par le PNR
* 1 suivi écologique engagé
* 1 étude sociologique engagée
1 cartographie des travaux réalisés par le PNR du Marais poitevin sur le site de la Prée Mizottière
1 accueil des élus du Bureau PNR pour une présentation du projet Life sur site
1 bilan des travaux de renaturation et d'aménagement réalisés sous maîtrise d'ouvrage du PNR Marais poitevin sur 3 sites de la Pointe de l'Aiguillon réalisé
1 étude scientifique sur l'écologie des canards poursuivie
1 présentation aux acteurs du territoire des résultats de l'étude scientifique sur la qualité de l'eau
1 étude des services écosystémiques poursuivie
1 étude socioéconomique poursuivie
1 site internet <https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/> a été actualisé
1 page Facebook (plus de 1.250 abonnés) <https://www.facebook.com/lifebaieaiguillon> animée
1 prestation de vidéo poursuivie (finalisée en 2022)
1 comité de pilotage annuel organisé en visioconférence (9 mars 2021)
3 comités techniques
5 comités de suivi
4 réunions de suivi administratif et financier avec les bénéficiaires du projet
1 accueil de l'équipe de suivi externe de la commission européenne (septembre)
1 travail de réflexion engagé sur la continuité du projet LIFE Baie de l'Aiguillon

ESPECES INVASIVES

4 arrachages manuels de la Jussie terrestre organisés ; 15 bénévoles mobilisés
1 arrachage réalisé dans les canaux par une entreprise spécialisée
1 comité consultatif annuel rassemblant les acteurs concernés par les 2 *marais communaux* organisé
1 ouverture des exclos pour le pâturage bovin effectuée en juillet

AXE 2

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

Préserver la zone humide, c'est aussi préserver les paysages identitaires du Marais. Ces paysages sont le fruit de la rencontre entre une culture et un espace façonné par les hommes et leurs rapports à l'eau, ils évoluent sous l'effet des activités humaines. Aussi, compte tenu de leur fragilité devant l'activité de l'homme, les paysages, qu'ils soient bâtis ou naturels, font l'objet d'une attention toute particulière et parfois réglementaire ce qui favorise leur évolution qualitative.

Le Parc contribue à préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine, si singuliers et uniques.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6

PRÉSERVER LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU MARAIS



GRAND SITE DE FRANCE

PAYSAGE - PLANTATION

AMENAGEMENT - URBANISME

DEVELOPPEMENT DURABLE — PROJETS

ARCHITECTURE - HABITER

ARCHITECTURE - CLIMAT

CADRE DE VIE - AMENAGEMENT

MESURE 14 > Promouvoir un aménagement du territoire respectueux des paysages identitaires du Marais

MESURE 15 > Sauvegarder l'architecture traditionnelle maraîchine et proposer des références pour un habitat « intégré » au Marais poitevin

GRAND SITE DE FRANCE

Le site classé du Marais mouillé poitevin, Grand Site de France !

Le label Grand Site de France est un label national exigeant qui distingue les territoires engagés dans une gestion vertueuse du territoire qui garantit sa préservation et son développement durable.

Obtenu en 2010 dans le Marais mouillé du Marais poitevin et renouvelé en 2018 sur 23 communes, 3 départements et 2 régions, soit un quart du Parc naturel régional, le prestigieux label Grand Site de France a été attribué par l'Etat au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional. Il s'appuie sur un programme stratégique évalué en fin de période et un projet pour les années à venir.

Pour le Marais poitevin, il s'agit d'une reconnaissance des actions conduites pour restaurer le patrimoine lié à l'eau dans les villages, maintenir le paysage classé constitué de voies d'eau, d'alignements d'arbres têtards et de prairies naturelles, soutenir l'élevage, favoriser le tourisme durable et améliorer le cadre de vie.



Un prestigieux label pour un territoire unique et vivant

En 2021, seuls 21 territoires en France étaient détenteurs du prestigieux label « Grand Site de France » (Baie de Somme, Montagne Sainte-Victoire, Pointe du Raz, Puy Mary, Camargue Gardoise, Deux Caps Blancs Nez-Gris Nez,...).

Le Marais poitevin a été le 7^e territoire national labellisé (2010). Il est l'un des plus vastes et l'un des plus peuplés.

Le site classé du Marais mouillé, les actions conduites pour sa mise en valeur et le label Grand Site de France, hisse le Marais poitevin au rang de lieu d'exception du patrimoine national. Son paysage emblématique est unique. Il est souvent valorisé dans les médias et attire plus de 500.000 visiteurs par an.

Au-delà de son attractivité paysagère, le Grand Site de France du Marais poitevin rayonne en France pour ses initiatives de gestion et pour leur qualité. Il s'est souvent distingué pour son action en faveur de la préservation de ses paysages et de son patrimoine identitaire mais également pour sa capacité à mettre en valeur l'esprit des lieux et à favoriser un développement durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie et qui profite à tous.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est gestionnaire du label Grand Site de France. Il anime depuis 2010 une dynamique locale collective d'envergure autour d'ambitions majeures :

- restaurer le paysage et soutenir l'élevage,
- redonner vie aux cales, ports, quais, passerelles,
- valoriser le charme de chaque village,
- proposer un tourisme de qualité,
- et relever les nouveaux défis auxquels ce paysage est confronté, notamment celui du renouvellement de sa trame arborée. Savoir préserver la qualité du patrimoine et du paysage du Marais poitevin.

Le patrimoine du Marais poitevin est marqué par son rapport à l'eau. L'implantation et la forme du bâti, comme ses ouvrages ponctuant le paysage sont de véritables témoins de l'évolution historique et culturelle du territoire. Des générations de maraîchins ont ainsi déployé un véritable génie hydraulique qui se traduit par un réseau dense de voies d'eau et d'ouvrages.

Ce lien à l'eau se traduit également dans les espaces publics organisés autour des ports, quais, cales, embarcadères...

particulièrement visibles dans les communes du GSF. Après avoir connu une période d'abandon, ces lieux d'accès à l'eau ont fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation et de mise en valeur, qui se poursuivent chaque année.

L'aide concrète du PNR aux communes du Grand Site de France

Le Parc apporte une aide technique spécifique aux communes et aux acteurs des communes de son territoire labellisées Grand Site de France : conseil technique, recherche de financement, soutien...

Une équipe projet est mobilisable, sous la direction de Sandrine Guihéneuf, directrice technique et référente du Grand Site de France. Chaque projet est étudié en prenant en compte tous les aspects du territoire, ses spécificités, les réglementations, la qualité du cadre de vie, la préservation de l'environnement, des paysages et de l'esprit des lieux...

Les 23 communes du PNR du Marais poitevin labellisées Grand Site de France sont réparties comme suit :

- 11 en Deux-Sèvres : Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Le Vanneau-Irleau, Magné, Niort, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Sansais ;
- 10 en Vendée : Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Doix-lès-Fontaines, Le Mazeau, Liez, Maillé, Maillezais, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond ;
- 2 en Charente-Maritime : La Ronde et Taugon.

A titre d'exemples, en 2021, l'intervention du Parc naturel régional du Marais poitevin, gestionnaire du Grand Site de France du Marais mouillé poitevin a porté sur les conseils aux communes, aux particuliers, aux propriétaires d'hébergements en site classé ou dans le GSF, la rédaction pour les communes de cahiers des charges techniques permettant de missionner des maîtres d'œuvre qualifiés en paysage et architecture, recherché de nouveaux financements en fonction des projets, conseiller les porteurs de projet, fait le lien avec les services de l'Etat chargés des autorisations de travaux en site classé pour :

- Saint-Sigismond (revitalisation du bourg),
- Damvix (entrée du village),
- Le Mazeau (camping municipal),
- Saint-Hilaire la Palud (devenir de l'ancien Moulin),
- Coulon (restauration des quais et projet de mise en lumière),
- Maillezais (projet de nouveau quartier)
- Maillé (halles sur la place du port)...
- Sansais (patrimoine bâti de la rue de la Garette),
- Arçais et Coulon (élaboration des dossiers de renouvellement pour le label Petite cité de caractère).

La plus-value PNR en faveur de l'identité maraîchine soutenue de la Fondation du patrimoine

Le PNR du Marais poitevin apporte une plus-value indéniable au service du patrimoine identitaire du Grand Site de France. En 2021, elle s'est concrétisée par l'attribution de 3 prix nationaux et d'une aide de 500.000 € décernée par la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de l'architecture et du paysage du Marais mouillé poitevin, Site classé, Grand Site de France et Parc naturel régional.

Le 31 mai 2021, le PNR a co-organisé, dans le Grand Site de France, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, une cérémonie de remise de 3 prix nationaux pour :

- le calvaire de Maillé, patrimoine historique communal conçu selon des plans d'Octave de Rochebrune, éminent aquafortiste de Fontenay-le-Comte

- la laiterie du Mazeau, patrimoine industriel à sauvegarder, témoin de l'activité laitière du Marais, réhabilité en vue d'un prometteur projet lié aux métiers d'art,



- les plantations d'arbres dans le GSF (en Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres) qui vont permettre d'anticiper le renouvellement du paysage emblématique du Marais poitevin, héritage du 19^e siècle, actuellement composé de 400.000 frênes taillés en têtards, fragilisés par le vieillissement et menacés par la chalarose, une maladie entraînant leur dépérissement. Grâce à l'aide de la Fondation du patrimoine, le PNR pourra replanter les arbres têtards de demain et maintenir le paysage si spécifique du Marais mouillé poitevin.



les délégués des deux régions et des trois départements et leur équipe.

Le PNR et les élus locaux ont accueilli à cette occasion M. Poitrinal, délégué national de la Fondation du patrimoine et sa directrice, ainsi que

PAYSAGE – PLANTATION

Un vaste programme participatif pour demain

Afin de préserver la singularité du paysage emblématique du Marais mouillé poitevin, le Parc naturel régional accompagne les communes, les acteurs locaux et les habitants dans un vaste programme de recomposition paysagère. Face aux menaces qui pèsent sur la trame arborée spécifique au Marais poitevin (vieillesse des frênes et parasite) et en tenant compte des enjeux et des attentes sociales, le PNR pilote un programme d'actions qui se construit collectivement au fil des évolutions du territoire et des expérimentations.

L'appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain »



En 2021, l'appel à projets « Plantons les arbres têtards de demain » a été reconduit pour la 5e année. De nouveaux propriétaires ont fait connaître leur souhait de planter sur leurs parcelles les essences proposées dans le cadre du Plan paysage, afin d'anticiper le déclin progressif des frênes.

Au vu de l'avancée rapide de la maladie, les objectifs de plantation ont été doublés ; soit un nouvel objectif de 5.000

arbres plantés en 2021.

Le nombre de chantiers réalisés pendant l'hiver 2021/2022 s'est porté à 13 dans le site classé situé en Pays de la Loire, 21 sur les communes classées de Nouvelle Aquitaine et 29 autres aux abords du périmètre classé, soit 63 chantiers. Au total 4.586 arbres ont été plantés ; ce qui représente plus de 27 km d'alignements restaurés ou créés, complétant ainsi les premières replantations initiées en 2017 (linéaire total replanté : 76 km).

En 2021, toutes les demandes des propriétaires auprès du Parc naturel régional ont été acceptées. Sur chacun de ces chantiers, un travail fin est engagé par le PNR avec le propriétaire, pour assurer le maintien de la plantation dans le temps :

- rencontre sur site et discussion sur les objectifs de la plantation : production de bois de chauffage, tenue des berges, amélioration de la biodiversité et rôle paysager...

- définition d'un projet de plantation : sélection des essences d'arbres, écartement, implantation,
- formation du propriétaire ou exploitant à la taille des arbres têtards et aux soins nécessaires aux jeunes plantations (cf. stages proposés par le PNR),
- prise en charge de la plantation, réalisée par une entreprise ou un chantier d'insertion, en présence du propriétaire,
- suivi des plantations : constat de reprise après le premier été, conseils sur la conduite des plantations et l'entretien des jeunes arbres, suivi après 3 ans...

Sensibilisation, information, participation, formation...

En 2021, de nouveaux outils de communication ont été produits autour de la démarche.

Une vidéo a notamment été tournée, sous la forme d'une série de 7 épisodes présentant 7 facettes de l'action :

- C'est quoi un arbre têtard ?
- La chalarose
- Des plants totalement « Marais poitevin » !
- Le Marais, c'est de la dentelle
- Des stages de tronçonneuse !
- Stockage carbone
- Rendez-vous au XXI^e siècle...



Ces outils permettront de sensibiliser davantage d'acteurs afin de susciter de nouveaux projets de plantation.

<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/action/chalarose-replantations>

Privilégier le végétal local

La démarche de production de plants d'origine locale « Marais poitevin » s'est poursuivie en 2021.



De nouveaux temps de collecte de graines (chênes et érables champêtres) ont été organisés à l'automne, auxquels ont participé les agents du Centre horticole municipal

de La Rochelle, en charge de la stratification (germination), du semis des graines et de la naissance de jeunes plants d'arbres parfaitement adaptés au Marais.

Ces jeunes plants seront ensuite utilisés dans le cadre du programme « Plantons les arbres têtards de demain ».

Cette année, l'association d'insertion Nature Solidaire a complété le partenariat technique en prenant en charge la croissance des jeunes plants d'arbres (qui sont replantés à l'âge de 2 ou 3 ans), ainsi que la gestion du stock de végétaux du programme.



Une pépinière de jeunes plants a ainsi été mise en place à Magné au début de l'hiver 2020. Tous les végétaux y sont regroupés et les soins nécessaires à la croissance des arbres sont assurés par les équipes d'insertion, en complément des activités de maraîchage déjà existantes.

Le suivi scientifique de la Chalarose

Le protocole de suivi de la Chalarose est engagé depuis 2017. Il permet l'observation croisée d'arbres taillés ou non en têtard, afin d'évaluer le comportement de la maladie sur ces arbres. L'objectif, à terme, est de proposer des conseils de gestion des arbres pour ralentir au maximum l'impact de la maladie.



Le protocole de suivi, spécifique aux arbres têtards, est partagé avec d'autres partenaires au sein de la région Pays de la Loire (Conservatoire des espaces naturels, Fédération des chasseurs, INRA, Mission Bocage, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine...).

L'Observatoire photographique du paysage du Marais mouillé

Un Observatoire photographique du paysage (OPP) a été initié lors de la démarche paysagère de 2016. Une reconduction des photographies initiales a été réalisée en 2019 et en 2020. Le choix définitif des points de vue a été validé courant 2020.

Le Parc bénéficie maintenant du suivi de 31 sites représentatifs de la diversité des situations et des milieux associés aux Marais mouillés.

Avec les reconductions successives, prévues tous les 3 ans, cet observatoire s'étoffera progressivement, devenant un outil de mesure des modifications du paysage et un outil d'aide à la décision concernant la stratégie de renouvellement de la trame arborée du Marais.

A ce corpus de 31 photos s'ajoute une démarche participative initiée en 2019. Une dizaine d'habitants-observateurs ont été formés à la technique de reconduction photographique (stages réalisés en septembre 2019, puis janvier et juin 2020). Cette démarche permet une approche moins « technique » et plus sensible de l'appropriation du paysage par ses habitants, une vision du marais habité, traversé et vécu au quotidien.

Chaque habitant ayant sélectionné un point de vue autour de chez lui, l'OPP « Marais mouillé » s'est donc étoffé avec 10 photos supplémentaires. Les premières reconductions photographiques ont été réalisées en 2021.

Cette démarche participative mérite donc d'être prolongée et animée sur le long terme.



Planche contact de l'OPP et exemple de reconduction photographique

AMÉNAGEMENT – URBANISME

L'aide aux communes : accompagnement des documents d'urbanisme

Dans le Marais poitevin, comme dans de nombreux territoires d'exception, cadre de vie et cadre juridique sont souvent liés. Le Parc naturel régional accompagne et conseille toutes les collectivités de son territoire en responsabilité sur les questions d'urbanisme, de paysage et d'architecture, d'affichage publicitaire, de signalisation, de circulation des véhicules à moteur...et, d'une manière générale, de préservation du cadre de vie, dans le respect des cadres juridiques et dans le respect de l'environnement.

Des documents d'urbanisme de qualité et en conformité avec la charte de Parc naturel régional

Conformément à la réglementation et aux orientations de la charte du Parc naturel régional, le Parc a accompagné les modifications, révisions ou élaborations des documents d'urbanisme des communes, communautés de communes et communautés d'agglomérations de son territoire, en conseillant les collectivités tout au long de leur procédure et en s'assurant de la bonne prise en compte des enjeux du territoire :

- > la préservation de la zone humide et des grandes fonctionnalités du marais,
- > la prise en compte de l'identité paysagère et du patrimoine,
- > le renforcement de l'urbanisation dans les cœurs de villes et villages plutôt qu'en périphérie, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Le PNR intervient en amont du projet en proposant un appui technique sur les thématiques environnementales, paysagères et patrimoniales pour aider les porteurs de projet à transposer les orientations de la Charte de Parc.

Un suivi et un accompagnement constants des projets territoriaux

Sur le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin, 6 Schémas de cohérence territoriale (SCoT) couvrent les 88 communes classées en PNR et les 8 Communautés de communes (CdC) et Communautés d'agglomérations (CdA) correspondantes, dont certaines élaborent des SCoT communs (CdC Aunis Atlantique, CdC Aunis Sud et CdA de la Rochelle ; CdC Fontenay-le-Comte et CdC Vendée-Sèvre-Autise).

Le PNR assiste les porteurs de SCoT dans leur démarche en fournissant les données de connaissance territoriale et de connaissance des enjeux environnementaux et paysagers et en participant aux réunions techniques et aux ateliers de concertation. Il émet également des avis sur ces SCoT en tant que « personne publique associée ».

Ainsi, en 2021, sur les 6 SCoT qui couvrent l'ensemble du territoire du Parc naturel régional, 5 SCoT sont approuvés (dont 2 amenés à fusionner : La Rochelle – Aunis) et 1 SCoT arrêté est en cours d'approbation (Sud Vendée Littoral).

Concernant les plans locaux d'urbanisme, en 2021, sur le territoire du PNR, 3 PLUi sont approuvés (Aunis Atlantique, Aunis Sud, La Rochelle), 1 PLUi est en cours d'élaboration (Communauté d'agglomération du Niortais) et 2 PLUi sont prescrits (Sud Vendée Littoral, Vendée Grand Littoral).

En 2021, en tant que « personne publique associée », le PNR a émis des avis sur les documents des communes de L'Aiguillon-sur-Mer (PLU), des Magnils-Reigniers (révision de PLU), de Sainte-Radégonde-des-Noyers (PLU) et de Maillezais (carte communale).



DEVELOPPEMENT DURABLE – PROJETS

Le Parc apporte une dimension environnementale et paysagère dans les projets soumis à étude d'impact

Le PNR du Marais poitevin veille à l'équilibre entre le développement des projets d'aménagements ou d'activités qui lui sont présentés et les enjeux de préservation des paysages, du patrimoine et de la biodiversité. En étant à l'écoute des projets publics ou privés, en accompagnant et en conseillant les porteurs de projets, en guidant vers la prise en compte de la biodiversité, des paysages ou des ressources patrimoniales ou en préconisant des mesures de compensation, le PNR conseille et assiste les acteurs de son territoire, tout au long des projets.

L'accompagnement et les avis réglementaires du PNR sur les projets soumis à étude d'impact

Lorsque des projets soumis à évaluation environnementale (cf. article R 333-14 en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement) sont envisagés sur le territoire d'un Parc naturel régional, ce dernier est saisi pour avis par l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet. Dans le PNR du Marais poitevin, une commission « avis réglementaires », composée d'élus désignés par le Bureau du Syndicat mixte est en charge de l'étude des dossiers afin de préparer les avis réglementaires que le PNR transmet aux services de l'État et aux porteurs de projets qui le sollicitent. En amont de la commission « avis réglementaires », l'analyse des dossiers d'instruction est coordonnée par la Directrice du service « médiation aux patrimoines, climat et cadre de vie » qui s'appuie sur l'expertise des chargés de mission en charge du paysage, du patrimoine et de l'environnement. Les objectifs suivis par le PNR sont :

- de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité,
- d'éviter l'implantation de projets inadaptés dans les secteurs sensibles d'un point de vue environnemental et/ou paysager,
- de réduire l'impact environnemental et/ou paysager de certains projets en demandant des améliorations.

Dans tous les cas, les mesures compensatoires proposées par les porteurs de projet sont examinées et des demandes complémentaires formulées ; comme par exemple, la création de mares en compensation de l'extension d'une carrière, la demande d'une étude d'impact plus approfondie avant la réalisation du contournement d'une commune ou encore la réduction des surfaces imperméabilisées lors de la construction d'un bâtiment

agricole, la plantation de haies ou encore l'interdiction de l'épandage pendant la période de nidification des oiseaux de plaine....

En 2021, le PNR du Marais poitevin a accompagné 5 porteurs de projets et a émis 5 avis réglementaires concernant des projets éoliens sur les communes de :

- Auchay-sur-Vendée et Longèves,
- Vérines, Longèves et Angliers,
- Saint- Médard-d'Aunis,
- Sainte-Soulle et Saint-Médard-d'Aunis,
- Saint-Pierre-le-Vieux.

Le PNR a également accompagné 3 exploitations agricoles (élevages de volaille) et a émis 3 avis réglementaires concernant l'impact environnemental de leurs projets (Rives-d'Autise, Moreilles/Puyravault et Puyravault). Enfin, le PNR a été sollicité pour émettre 2 avis réglementaires concernant des projets de confortement de digues à Sainte-Radégonde-des-Noyers (les digues de Vienne au Clain, du Canal du Clain et du Canal des Cinq Abbés, d'une part et la digue de Saint-André et le méandre de l'estuaire associé, d'autre part).

Au total, en 2021, le PNR a émis 10 avis réglementaires concernant des projets soumis à étude d'impact environnemental.

L'accompagnement et les avis réglementaires du PNR sur les documents-cadres

Le PNR est consulté lors de l'élaboration ou de la révision des documents figurant sur la liste fixée par l'article R. 333-15 du Code de l'environnement : Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) mais aussi, projets d'arrêtés de protection de biotopes et des habitats naturels (APBHN)...

En 2021, le PNR a accompagné 2 Communautés de communes porteuses de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) : Vendée Sèvre Autise et Pays de Fontenay-Vendée.

Concernant l'urbanisme, le PNR a accompagné 4 communes de son territoire pour 3 projets de PLU (L'Aiguillon-sur-Mer, Les-Magnils-Reigniers et Sainte-Radégonde-des-Noyers) et 1 projet de carte communale (Maillezais).

ARCHITECTURE – HABITER

Un Plan architecture pour le Parc naturel régional du Marais poitevin

Si le Marais poitevin est en effet connu pour sa zone humide, sa biodiversité, ses paysages, c'est également un territoire habité, qui bénéficie d'une richesse architecturale diversifiée ; des grandes abbayes au petit patrimoine lié à l'eau, en passant par son habitat singulier.

Rendre perceptible la qualité architecturale du territoire

Dans le cadre de son Plan en faveur de l'architecture engagé en 2017, le Parc du Marais poitevin a poursuivi ces dernières années plusieurs actions de sensibilisation à la qualité du patrimoine et de l'architecture auprès des habitants.

Pour conserver cette identité et éviter les phénomènes de banalisation, le Parc a souhaité rendre perceptible au plus grand nombre la qualité architecturale du territoire, qu'il s'agisse d'habitat traditionnel ou contemporain.

L'année 2021 a été l'occasion de finaliser, de publier et de diffuser un nouvel outil de médiation issu de ces actions pour faire connaître et inciter à valoriser l'architecture.

Le carnet d'architecture : un outil de connaissance et un guide de préconisations

La production issue du concours photos « Ma maison dans le Marais poitevin » sur 3 années successives (2017-2020) et l'intérêt suscité (implication des participants au concours, propriétaires ou membres du jury, guide de compréhension des critères, maisons lauréates) sont apparus suffisamment riches pour produire une publication. Ainsi, l'année 2020 a été l'opportunité de rédiger un document à partir des critères établis lors du volet participatif du concours et de l'illustrer richement, notamment par ces références. La dimension participative du jury du concours apporte une légitimité supplémentaire aux descriptions et recommandations faites dans ce guide. Elle a été l'occasion d'impliquer les CAUE, les architectes des bâtiments de France et les inspecteurs des sites dans la relecture, permettant ainsi un meilleur partage des références, et au-delà des limites du site classé et des espaces patrimoniaux protégés.

Le carnet d'architecture est une brochure de 40 pages en format paysage, à la fois belle, attrayante et informative. Elle est conçue pour sensibiliser tous les publics, et en

particulier ceux qui ont un projet de rénovation ou de construction dans le territoire, à adopter une démarche qualitative et respectueuse des paysages. Elle présente une trentaine de nouvelles constructions pouvant servir d'exemples.



largement illustré et portant les messages de préservation de qualité recueillis grâce aux actions du Plan architecture mené depuis 2017, le carnet est à la fois un outil de connaissance et un guide de préconisations. Il a été diffusé en 2021 auprès des mairies, des services instructeurs et des autres acteurs de la construction.

Le carnet d'architecture a été présenté plus en détail en Charente-Maritime à l'occasion des journées d'informations des communes par la communauté de communes Aunis Atlantique. Il est depuis diffusé aux particuliers et acteurs rencontrés

notamment au cours des visites de terrain pour la gestion du Site classé, en collaboration avec les services de la DREAL et de l'UDAP.

Susciter des projets de rénovation et de construction qualitatifs et respectueux des paysages

Dans un souci de renforcement de l'accompagnement des particuliers dans leurs projets en secteurs protégés, un travail plus étroit a été établi en 2021 dans le département des Deux-Sèvres avec les services de l'Etat : l'UDAP (Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine - Architecte des Bâtiments de France de la Direction régionale

des affaires culturelles DRAC) et la DREAL, en associant un élu local. L'architecte-conseil du PNR a participé ainsi aux journées de terrain organisées pour aller à la rencontre des porteurs de projet. Ce lien resserré assure d'ores et déjà un accompagnement qualitatif, réactif et cohérent des projets et devrait pouvoir, à terme, mieux garantir leur bonne réalisation.

Explorer les potentielles filières de matériaux naturels pour le bâtiment

Le PNR du Marais poitevin a vocation à renforcer la promotion des matériaux de construction naturels écologiques. Particulièrement compatibles avec le bâti ancien et faisant preuve d'un bon bilan carbone, ces matériaux peuvent, s'ils sont locaux, générer une plus-value économique restant sur le territoire et réduire encore leur impact carbone, voire le rendre positif, tout en valorisant les ressources naturelles. Continuer à utiliser les matériaux traditionnels permet aussi de conserver la spécificité du bâti et des savoir-faire (roseau, peuplier, pierre...) ou de les renouveler de façon cohérente avec le territoire, contribuant ainsi à perpétuer le caractère typique de l'architecture maraîchine.

De plus, le levier de développement des territoires, que représente l'usage des matériaux biosourcés (issus des ressources végétales) est souvent identifié dans les Plans Climat Air Énergie territoriaux des intercommunalités (PCAET). Dans ce contexte, et afin de disposer d'éléments de positionnement stratégique, le PNR a fait mener (2020) un diagnostic des filières d'éco-matériaux pour la construction. Pour contribuer à l'élaboration des PCAET, cette étude a été l'occasion de travailler en particulier avec la Communauté de communes Aunis-Atlantique, afin, à terme, d'articuler les actions possibles entre le Parc et les intercommunalités.

La distribution et la mise en œuvre d'éco-matériaux, la production et la transformation et enfin la filière dans son ensemble : tels sont les axes complémentaires étudiés. Les recherches ont été concentrées sur les pistes les plus prometteuses et opérationnelles : le bois, la paille, les matériaux recyclés, la terre, le chanvre. Ont ainsi été identifiées les structures, les personnes-ressources, les pistes d'action pour construire dans les années à venir les actions les plus adaptées à ce soutien des filières.

Le PNR a par ailleurs encouragé la réalisation de travaux concrets utilisant des éco-matériaux, à l'image du futur siège social de la Communauté de Communes Aunis Atlantique qui accueillera également l'antenne de Charente-Maritime du Parc. Il sera construit en paille. La première botte du futur Siège Aunis Atlantique a été posée,

en présence du Président du PNR et des élus locaux, le 28 septembre 2021, à Ferrières.



Pose de la première botte du futur Siège Aunis Atlantique, le 28 septembre 2021 à Ferrières.

Intégrer les aménagements, dans le respect des projets et des lieux

Le PNR conseille les communes dans leurs projets en les aidant à garder toujours le lien et la cohérence entre les enjeux forcément croisés d'aménagement, d'urbanisation, de mobilité, de densification.

Cela peut se traduire par la visualisation des projets communaux à travers des plans commentés, sorte de plans de références pour les projets des communes, à Coulon et à Marans en 2021.

« Plan de référence » de Coulon



Projets et enjeux à Marans



Intégrer le patrimoine bâti et paysager dans les documents d'urbanisme

De manière générale, l'intégration dans les documents d'urbanisme du patrimoine bâti et paysager maraîchin est un enjeu majeur. Il s'agit d'y garantir la protection d'éléments bâtis ou paysagers ponctuels ou linéaires (bâtiment, petit patrimoine, haies, etc.) ou de cibler certains éléments identitaires forts, tel le patrimoine hydraulique (ex. : portes à flots spécifiques sur le territoire de l'Aunis).

Dès 2019, un travail partenarial a été engagé à ce sujet entre le PNR et la Communauté d'agglomération du Niortais à travers l'élaboration du PLUi. Depuis, les échanges se sont poursuivis et ont donné lieu, en 2021, à des réunions thématiques sur le sujet afin de prendre en compte, au-delà des éléments architecturaux seuls, la cohésion globale des villages du Marais.



ARCHITECTURE – CLIMAT

Habiter le Marais poitevin, demain

Face aux enjeux urbains, climatiques et donc architecturaux, le PNR du Marais poitevin cherche à :

- > générer de nouvelles références pour le territoire,
- > aider les élus à se projeter dans l'adaptation de l'urbanisme et de l'architecture aux enjeux d'adaptation au changement climatique, de prise en compte des risques, d'économie d'espace, de préservation des espaces naturels...,
- > anticiper et imaginer collectivement l'architecture de demain.

Pour cela, l'accueil de jeunes professionnels lors d'ateliers d'immersion est un outil stimulant dont se sont emparées plusieurs communes du PNR pour une réflexion prospective sur « habiter le Marais poitevin, demain ».

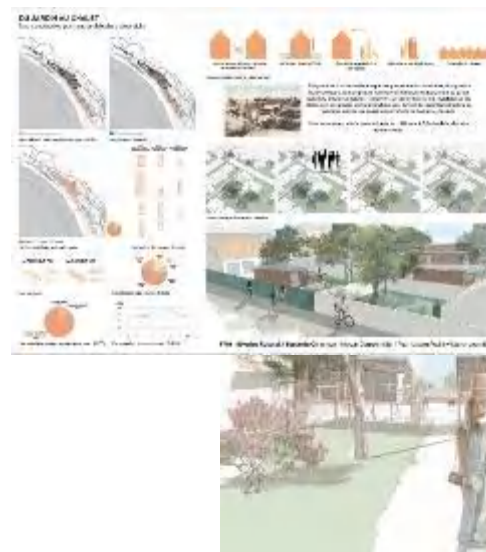
Aléas climatiques et habitat, une expérimentation avec l'ENSA Paris-La Villette

Les compétences du PNR en médiation, en architecture et en paysage lui ont permis d'accompagner les communes volontaires dans une expérimentation d'ateliers pédagogiques élaborée avec l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette.

L'année 2021 a été particulièrement riche grâce à la convergence de la dynamique déjà existante avec l'école de Paris-La Villette axée sur les aléas climatiques et du programme Petites villes de Demain, incitant à ces démarches prospectives.

La finalisation de la réflexion prospective à La Faute-sur-Mer

Suite à l'immersion sur le terrain faite en octobre 2020 à La Faute-sur-Mer, le travail produit par l'atelier a été présenté lors d'une réunion en visioconférence en janvier 2021, auprès des représentants de la commune et des techniciens du PNR. Malgré les difficiles conditions de travail liées au reconfinement, les étudiants ont proposé des projets fouillés, surprenants et innovants dans les dimensions techniques mais aussi sociales.



Esquisse produite par des étudiants lors de l'Atelier à La Faute-sur-Mer : proposition de densification de parcelle

Une nouvelle expérimentation autour d'Arçais

Après le travail, mené à Marans en 2018 et à la Faute-sur-Mer en 2019-2020, qui a permis de sensibiliser les élus et de proposer des projets de densification urbaine, de requalification d'espaces publics ou encore de désartificialisation des sols, un partenariat a été renouvelé pour une troisième et dernière année avec l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette, cette fois sur le département des Deux-Sèvres.

Une convention établie entre le Parc et l'association Pédagogie et Territoires a permis l'accueil en « immersion » d'une vingtaine d'étudiants en architecture de Master 1 avec leurs enseignants, pendant 48 heures les 22 et 23 octobre 2021 (hébergement, restauration, location de véhicule). Le territoire appréhendé courait de Coulon à Arçais, le long de la Sèvre Niortaise, avec Arçais comme épiscentre. Elus et PNR ont apporté connaissances et ressources afin de faire comprendre aux étudiants la complexité, les spécificités et les enjeux du territoire du Marais mouillé. Ils ont ainsi mieux pu le projeter dans l'avenir, à une échéance de 50 ans.



Après de longues semaines de travail, les étudiants ont produit 5 projets intermédiaires intégrant les enjeux d'adaptation au risque d'inondation induit par le changement climatique et d'évolution de l'urbanisme pour un territoire résilient.



Restitution intermédiaire
Millet, le 3 décembre 2021

Rapport d'activités du Parc naturel régional du Marais poitevin – 2021 – Document administratif - 83

CADRE DE VIE – AMENAGEMENT

Accompagner les aménagements, dans le respect des paysages et des singularités locales

Le PNR conseille les communes dans leurs projets, en évitant la banalisation paysagère des aménagements, en renforçant le caractère végétal et environnemental des lieux et la dimension patrimoniale des projets. En fonction des sites, le PNR adapte ses conseils pour valoriser le caractère singulier des paysages dans lequel chaque projet s'inscrit. Les quelques exemples ci-après illustrent cette mission de conseil.

> AUCHAY-SUR-VEENDEE 85 : esquisse pour l'aménagement d'une aire de pique-nique végétalisée



La paysagiste du Parc a été sollicitée dans le cadre de la création d'une aire de pique-nique regroupant des usages récréatifs pour tous les publics de la commune. Un schéma d'aménagement et une liste d'essences adaptées ont été proposés et mis en œuvre par la commune, en complément d'un cheminement de découverte rejoignant le bourg.

> LA RONDE 17 : abords de la salle des fêtes



> LE BOURDET 79 : cheminement et plantations pour le sentier de la maraîchine



> LA FAUTE-SUR-MER 85 : conseils paysagers pour le cimetière



GRAND SITE DE FRANCE

- 8 communes accompagnées par le PNR pour des projets liés à l'aménagement et au patrimoine
- 2 communes accompagnées par le PNR pour le renouvellement du label « Petite cité de caractère »
- 3 prix nationaux (500.000 € d'aide) décernés par la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de l'architecture et du paysage du Marais mouillé poitevin
- 1 cérémonie de remise de 3 prix nationaux organisée par le PNR

PAYSAGE - PLANTATION

- 1 appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain » reconduit pour favoriser les plantations par les propriétaires fonciers (5^e année)
- 1 nouvel objectif de plantation de 5.000 arbres par an
- 63 chantiers de plantation réalisés (hiver 2021-2022) ;
 - * 4.586 arbres plantés
 - * = 27 km d'alignements d'arbres restaurés ou créés
- 100% des demandes d'accompagnement formulées par les propriétaires auprès du PNR, satisfaites
- 1 vidéo réalisée ; 7 épisodes présentant 7 facettes de l'action tournés
- 1 campagne de récolte de graines organisée
- 1 campagne de reconduction photographique réalisée (31 sites suivis) dans le cadre de l'Observatoire photographique du paysage
- 10 photos supplémentaires intégrées à l'OPP en 2021

AMENAGEMENT – URBANISME

- 6 Schémas de cohérence territoriale (SCoT) engagés sur le territoire du PNR ;
 - * 5 SCoT approuvés (dont 2 amenés à fusionner : La Rochelle – Aunis, soit 21 communes du Parc)
 - * 1 SCoT arrêté (en cours d'approbation : Sud Vendée Littoral)
- 3 PLUi approuvés (Aunis Atlantique, Aunis Sud, La Rochelle)
- 1 PLUi en cours d'élaboration (Communauté d'agglomération du Niortais)
- 2 PLUi prescrits (Sud Vendée Littoral, Vendée Grand Littoral)
- 3 avis PPA émis sur les PLU de 3 communes du PNR (L'Aiguillon-sur-Mer, Les Magnils-Reigniers, Sainte-Radégonde-des-Noyers)
- 1 avis PPA émis sur la carte communale d'une commune du PNR (Maillezais)

DEVELOPPEMENT DURABLE – PROJETS

- 3 porteurs de projets éoliens accompagnés par le PNR
- 2 communautés de communes porteuses de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) accompagnées par le PNR (Vendée Sèvre Autise et Pays de Fontenay-Vendée)
- 4 communes accompagnées par le PNR pour 3 projets de PLU (L'Aiguillon-sur-Mer, Les-Magnils-Reigniers et Sainte-Radégonde-des-Noyers) et 1 projet de carte communale (Maillezais)
- 10 avis réglementaires concernant des projets soumis à étude d'impact environnemental émis par le PNR
 - * 5 avis réglementaires concernant des projets éoliens émis par le PNR
 - * 3 exploitations agricoles (élevages de volaille) accompagnées et 3 avis réglementaires concernant l'impact environnemental de leurs projets émis par le PNR
 - * 2 avis réglementaires concernant des projets de confortement de digues émis par le PNR

ARCHITECTURE – HABITER

1 carnet d'architecture « habiter dans le PNR du Marais poitevin » diffusé en 2021

- * auprès des mairies, des services instructeurs et des autres acteurs de la construction
- * auprès des particuliers et acteurs rencontrés

1 présentation du carnet d'architecture à l'occasion des journées d'informations des communes par la communauté de communes Aunis Atlantique

1 partenariat PNR / UDAP 79 / DREAL / élu local mis en place pour accompagner les particuliers dans leurs projets en secteurs protégés (journée de terrain collective)

1ère construction publique en paille dans le PNR (futur Siège Aunis Atlantique, le 28 septembre 2021 à Ferrières ; pose de la première botte)

2 plans commentés réalisés pour les projets d'aménagement des communes de Coulon et Marans

1 mission photographique pour la mise en valeur de l'architecture du Marais poitevin réalisée

1 diagnostic des filières d'éco-matériaux pour la construction réalisé

2 projets accompagnés par le PNR à Magné : la création d'un parc urbain et la végétalisation de la ZAC

1 projet accompagné par le PNR à Prin-Deyrançon pour les abords de la salle communale

1 projet expérimental conduit sur la commune de la Faute-sur-Mer par le PNR et l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette pour imaginer des solutions collectives et envisager des nouvelles formes d'habitat face au changement climatique

1 convention entre la commune de la Faute-sur-Mer, le PNR et l'association « Pédagogie et Territoires » établie pour l'accueil en « immersion » d'une vingtaine d'étudiants en architecture de Master 1 de l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette

ARCHITECTURE – CLIMAT

1 réunion de restitution des travaux de réflexion prospective à La Faute-sur-Mer (Master 1 de l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette)

1 partenariat renouvelé pour une troisième et dernière année avec l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette pour proposer des projets de densification urbaine, de requalification d'espaces publics ou encore de désartificialisation des sols (de Coulon à Arçais)

- * 5 projets intermédiaires produits
- * 1 réunion de restitution des travaux à Arçais

1 programme Petites villes de Demain à Benet

- * 1 partenariat avec l'école d'architecture de Versailles ; 20 étudiants en Master 1
- * 1 diagnostic et 1 travail de réflexion pour un urbanisme renouvelé conduit par l'école
- * 1 réunion de présentation du diagnostic de terrain réalisé à Benet

1 programme Petite ville de demain à Marans

- * 1 partenariat avec l'école d'architecture de Versailles ; 30 étudiants
- * 1 travail préparatoire d'analyse et 1 maquette de la ville produite
- * 1 réunion de préparation, de partage de ressources et 1 visite de terrain avec les étudiants

CADRE DE VIE – AMENAGEMENT

1 schéma d'aménagement et 1 esquisse réalisés par le PNR pour l'aménagement d'une aire de pique-nique végétalisée à Auchay-sur-Vendée

1 schéma d'aménagement des abords de la salle des fêtes de La Ronde

1 accompagnement du PNR pour le cheminement et les plantations d'un sentier au Bourdet

1 accompagnement du PNR pour l'aménagement du cimetière à La Faute-sur-Mer

AXE 3

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE

Si l'histoire du Marais a contribué à forger un sentiment d'appartenance à ce territoire pour la population qui y vit, les nouveaux modes de vie plus individualistes, le découpage administratif en deux régions et trois départements contribuent à distendre et affaiblir ces liens. De ce fait, le Parc joue un rôle important.

Le Parc contribue à forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable et œuvre pour le renforcement de l'appartenance au territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7

FORGER UNE CULTURE DU MARAIS POITEVIN ENGAGÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ÉDUCATION - EEDD

FORMATION

SENSIBILISATION

MEDIATION - ACCOMPAGNEMENT

VALORISATION

COMMUNICATION

MEDIATISATION

MESURE 16 – Informer, sensibiliser, éduquer, former aux enjeux du développement durable

MESURE 17 – Conserver, valoriser, partager les ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative

MESURE 18 – Renforcer les liens entre le Marais et les villes-portes

ÉDUCATION – EEDD

L'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous

L'appel à projets

« À la rencontre du Marais poitevin »

Conformément au contenu de la convention signée avec les rectorats des académies Poitou-Charentes et Pays de la Loire, le Parc a engagé un nouvel appel à projets en Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) pour l'année scolaire 2020-2021 et 2021-2022.

L'objectif principal de l'appel à projets éducatifs est de construire des projets d'éducation au territoire en associant les enseignants et les membres du Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais poitevin (RENET) et en valorisant la diversité des potentiels pédagogiques du territoire.

Le contenu des appels à projets est discuté en commissions pédagogiques. Une dizaine de personnes en moyenne y ont assisté, l'Education Nationale étant représentée par des conseillers pédagogiques, des inspecteurs d'histoire-géographie, de sciences et vie de la terre, des chargés de mission en EEDD. Les commissions ont notamment permis de valider les formulaires d'inscription, la répartition des tâches et les dates relatives à l'envoi des formulaires ainsi que les thèmes des appels à projets proposés par le Parc.

L'année 2021 couvrant 2 années scolaires (2020-2021 et 2021-2022), 2 appels à projets ont été lancés sur le thème : « agir pour le climat de demain » ; l'un se terminant en mai 2021 et l'autre commençant en octobre 2021. Pour la session 2020-2021, l'appel à projets a rassemblé 9 projets répartis sur les 2 académies (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine) correspondant aux 3 départements. Ainsi, 725 élèves issus de 25 classes, réparties dans 5 écoles, 1 collèges et 3 lycées ont bénéficié de l'accompagnement technique et financier du Parc.

Une carte animée (story map rétrospective des projets) présentant l'ensemble des projets est accessible [ici](#).



Le rendez-vous

« éducation pour tous »

Pour relancer la dynamique de rencontres des acteurs éducatifs du territoire initiée fin 2019 et suspendue à partir de mars 2020 en raison de la crise sanitaire, le PNR a proposé deux nouvelles demi-journées « éducation pour tous » afin d'enrichir le diagnostic des pratiques éducatives sur le territoire.



Le format de ces temps forts a été initié avec l'Ifrée en 2019 avec le soutien de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Les rendez-vous des 6 et 8 décembre (à Magné et Chaillé-les-Marais) ont ainsi été mis en

œuvre selon cette méthodologie avec 25 nouveaux acteurs éducatifs issus de structures du territoire du Marais poitevin.

En 2022, il est prévu d'avancer dans le projet de stratégie éducative territoriale en rassemblant un groupe d'acteurs locaux et des représentants de réseaux éducatifs.



Par ailleurs, durant toute l'année, le Parc a accueilli des élèves des lycées Agricoles, des étudiants de diverses formations et est intervenu durant les Universités du temps libre de la Rochelle.



FORMATION

Les formations du Parc, pour les acteurs du territoire

Les mesures sanitaires, les confinements successifs, la fermeture temporaire de lieux touristiques et culturels ont très fortement perturbé la mise en place des actions de médiation. En effet, ces dernières s'appuient sur des méthodes pédagogiques qui nécessitent des sorties dans le Marais et l'interaction avec les stagiaires ou les élèves. Ces conditions sont essentielles pour assurer l'efficacité de leur mise en œuvre. Pour autant cette crise fut l'occasion de s'adapter et d'expérimenter de nouvelles pratiques.

La formation « connaissances du Marais »

Comme chaque année, le PNR a proposé 3 stages de formation à la connaissance du Marais pour les futurs bateliers ; 1 durant les vacances d'hiver et 2 pendant les vacances de printemps. Les périodes de confinement durant les vacances scolaires n'ont pas permis de mettre en place les formations dans leur format habituel. Le PNR et les responsables d'embarcadère volontaires ont réagi en proposant des formules allégées sur 2 jours. Pour pallier à l'absence de vacances scolaires dans la période précédant la saison touristique 2021, le PNR a mobilisé ses services pendant le week-end. Ainsi, 16 stagiaires ont suivi la formation à Maillezais les 15 et 16 mai, 14 stagiaires à Taugon les 22 et 23 mai et enfin, 17 stagiaires au Mazeau les 29 et 30 mai. En début de saison, une formation complémentaire a été organisée dans les différents embarcadères volontaires pour parfaire les connaissances et découvrir les plantes qui n'étaient pas visibles en mai.

Voir la vidéo réalisée sur cette formation :
<https://www.youtube.com/watch?v=ORkiNa8bWRC>

La formation « émondage des frênes têtards »

Afin de préserver à la fois la qualité des frênes têtards et la sécurité des bucherons amateurs, le PNR propose depuis quelques années une formation spécifique à l'émondage des arbres. Cette formation est prioritairement destinée aux propriétaires qui s'engagent dans le programme de plantations pour « construire notre paysage de demain ». Ponctuellement, des agents communaux et intercommunaux se joignent au groupe pour améliorer leurs pratiques dans ce domaine. Gestes, postures, précautions, obligations... font l'objet de démonstrations par les agents du Parc et de l'association Nature Solidaire détentrice d'une solide expérience dans le domaine de l'émondage. En 2021, la formation a été réalisée en janvier (12 stagiaires) et en décembre (14 stagiaires).

La formation à l'outil pédagogique « ÉquilibreS »

Depuis octobre 2021, l'outil « ÉquilibreS » est finalisé dans sa version prototype avant la fabrication en 2022. Il s'agit d'un projet co-construit avec le RENET Marais poitevin (Réseau d'Education à la Nature Et au Territoire). Plusieurs tests ont été réalisés auprès d'une dizaine de groupes (élèves et adultes en situation de formation). A partir de cette première matrice d'outil pédagogique sur le thème du climat, le PNR a mis en place 2 formations à la prise en main de l'outil auprès d'éducateurs du territoire les 15 novembre et 6 décembre 2021, permettant ainsi de former 29 personnes à la prise en main de l'outil. Ce premier groupe d'animateurs.rices utiliseront « ÉquilibreS » dans des animations sur le thème du climat auprès de publics jeunes et adultes.



Les formations sur mesure

La formation du personnel et des membres de la ligue de l'enseignement 79

L'ouverture d'un site et la mise en place de projets sur le Marais poitevin ont conduit les responsables de la ligue 79 à solliciter le PNR pour une formation permettant de découvrir, comprendre le Marais poitevin des origines à nos jours et percevoir son potentiel pédagogique. Cette formation s'est déroulée sur 1,5 jours associant techniciens et membres du conseil d'administration.

La formation du personnel du Centre Social et Culturel du Marais

De la même façon, le PNR a animé un temps de formation pour le personnel du Centre Social et Culturel du Marais à Coulon pour renforcer le lien entre les actions du centre et les réalités et enjeux territoriaux.

La formation-conventionnée avec l'Ifrée

Le PNR a été sollicité par l'Ifrée pour une prestation de formation inscrite dans son programme annuel : "des outils pour animer le travail collectif". En tant que structure formatrice sur ce sujet, le PNR a assuré le stage du 18 au 21 octobre 2021, à Niort. Le stage s'adressait aux chargés de mission des collectivités et au personnel des associations intéressés par la mise en œuvre de démarches participatives. Il a réuni 9 stagiaires.

SENSIBILISATION

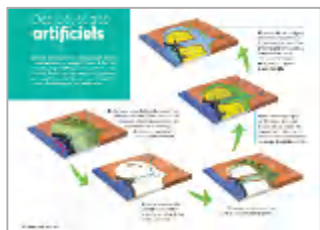
Découvrir et comprendre la zone humide du Marais poitevin

Le Marais poitevin que nous connaissons aujourd'hui est composé de nombreux paysages. Il y a plus de deux mille ans, c'était un grand golfe appelé dans certains ouvrages, Golfe des Pictons. Ce sont des moines et des générations de maraîchins qui l'ont transformé, en creusant des canaux, élevant des digues, plantant des arbres...

La brochure « le marais au fil de l'eau »

En 2021, dans le cadre de sa mission de sensibilisation au territoire, le PNR a édité une brochure pour découvrir et comprendre la zone humide du Marais poitevin : « Le Marais poitevin au fil de l'eau ». Inspirée d'une précédente édition sur les paysages du Marais, le service médiation aux patrimoines du PNR a repensé le projet pour qu'il offre à tous, l'essentiel du Marais poitevin. L'équipe du PNR s'est notamment attachée à la rédaction des textes et au choix des nombreuses photos et illustrations.

C'est quoi une zone humide ? Marais mouillés, marais desséchés, littoral, comment ça marche ? Quelles espèces trouver selon les différents paysages... ?



La nouvelle édition est consultable en ligne et téléchargeable, sur le site du PNR. Elle a été imprimée à 9.000 exemplaires et sera largement distribuée courant 2022.

Des expositions pour toucher un large public

« Tom et Robin dans le Marais poitevin »

Afin de capter les habitants et les touristes de manière ludique et attractive sur le sujet de la biodiversité, le PNR a conçu une exposition interactive à partir d'un livre-fresque dessiné par un jeune artiste de 20 ans, Julien Auclair dit JAP, autiste. Cet amoureux de la nature a été plusieurs fois primé au Festival de la Bande dessinée d'Angoulême. En 2021,



l'exposition « Tom et Robin dans le Marais poitevin » a été déclinée sous différentes formes pour s'adapter aux situations intérieures et de plein air : de grandes bâches (120 x 80 cm) utilisables en extérieur et des panneaux (70 x 50 cm) conçus pour les médiathèques et les salles d'exposition. Elle a été présentée au Forum des métiers d'art de Sainte-Pexine en Vendée.

« Le roi pêcheur »



L'accueil de l'exposition « le roi pêcheur » s'est prolongé à la Maison du Marais poitevin en 2021. Les visiteurs du Marais ont ainsi pu profiter des magnifiques photographies d'Erwan

Balança, photographe animalier reconnu, et découvrir le Martin pêcheur, ce bel oiseau présent dans le Marais poitevin.

Les manifestations 2021

Afin de sensibiliser le plus grand nombre d'habitants, de visiteurs, d'acteurs locaux... aux richesses du Marais poitevin et à sa préservation, le PNR soutient diverses manifestations et événements dans lesquels il peut échanger avec le public, répondre aux questions, susciter l'intérêt... comme par exemple en 2021 :

- le 12 septembre, à Xanton-Chassenon, lors de la « Fête de l'énergie » organisée par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise dans le cadre de son PCAET ; le PNR a proposé la découverte des enjeux climatiques avec l'outil pédagogique ÉquilibreS. La manifestation a accueilli près de 300 visiteurs.

- le 18 septembre, à Niort ; le PNR a co-animé une matinée « Eau et migrants de la Sèvre Niortaise » aux côtés de la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres et du Syndicat des eaux du Vivier. Cette animation, inscrite dans un programme piloté par la Ville de Niort a rassemblé une quinzaine de participants.

- les 24 et 25 septembre, lors des « rencontres du Patrimoine et de la création » à Sainte-Pexine, le PNR a proposé sur son stand la découverte de l'exposition « Robin et Tom dans le Marais poitevin », ainsi qu'un éveil à la curiosité des visiteurs sur les univers paysagers du Marais poitevin.

MEDIATION – ACCOMPAGNEMENT

Les conseils et l'assistance du PNR dans les projets de valorisation et de médiation du patrimoine

Associations et professionnels du tourisme, des loisirs, de la culture ou du patrimoine proposent chaque année une grande diversité d'activités de découverte ou d'événements en lien avec le Marais et ses patrimoines.

Le PNR les accompagne à la demande dans leurs projets, à la fois sur les questions liées à la connaissance du territoire et à la fois sur les questions de médiation.

Les sentiers et parcours du patrimoine

A Maillezais

Le travail initié en 2018 par l'association des Amis de l'Abbaye de Maillezais et la commune de Maillezais, a été confié au PNR pour se traduire en sentier du patrimoine. Avec ces deux partenaires, de nombreux échanges et déplacements sur le terrain ont permis de redéfinir un parcours cohérent répondant aux attentes de chacun, de choisir les stations et thèmes évoqués, de construire un cahier des charges permettant le recrutement de prestataires pour la réalisation du futur circuit. Une convention fixant le cadre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée en 2021 entre la commune et le PNR.

A Frontenay-Rohan-Rohan

Le PNR a accompagné la commune de Frontenay-Rohan-Rohan pour la création d'un nouveau parcours de découverte du patrimoine historique, culturel, paysager et environnemental de la commune dans le cadre de l'outil numérique de découverte touristique « Baludik ». La conception du sentier s'est effectuée en 2021 pour un lancement prévu en 2022

A Arçais

En 2021, le PNR a accompagné la réflexion pilotée et mise en place par l'Office de tourisme de Niort Marais poitevin Vallée de la Sèvre niortaise pour l'élaboration d'un guide sonore de découverte d'Arçais (repérage, corrections des différentes versions).

Les « Maisons » de site

A Longeville-sur-Mer

Le Parc a été sollicité fin 2019 par la commune de Longeville-sur-Mer pour être accompagnée dans la refonte du contenu

de sa « Maison du marais » et de ses abords. Cette maison de petite taille a pour fonction première d'accueillir les visiteurs qui viennent pratiquer de la barque ou du canoë dans les marais tous proches. L' élu référent souhaitait apporter une dimension informative sur le Marais. Le PNR a donc été sollicité pour un accompagnement. Une première étape a été franchie en 2020 avec le réaménagement de la partie billetterie et informations touristiques. En 2021, les travaux ont été réalisés conformément aux intentions posées en 2020. Le site a été ouvert et a satisfait les élus de la commune, les agents et les visiteurs.

A Saint-Benoit-sur-Mer

En 2020, le PNR a été sollicité par la commune de Saint-Benoit-sur-Mer pour un accompagnement muséographique dans la Maison de la genouillère. Cet accompagnement s'est poursuivi en 2021, en partenariat avec la communauté de communes Vendée Grand Littoral afin que le site puisse ouvrir en 2022.

Un projet de recherche sur la mémoire de la tempête Xynthia

En 2021, le PNR a poursuivi l'accompagnement de l'association Cronos, un collectif de chercheurs : anthropologues, géographes, historiens et psychiatre, porteurs d'un projet de recherche et de valorisation patrimoniale de la mémoire de la terrible tempête Xynthia qui a frappé très durement le Marais poitevin et la côte vendéenne en février 2010.

Fort du constat des traumatismes causés par la tempête et au fait des tensions apparues localement sitôt après, à l'occasion des différentes mesures de déconstruction, d'interdiction, de protection... prises par les pouvoirs publics, le collectif de chercheurs a contacté le PNR afin de l'associer à l'émergence de leur projet de recherche.

Après de nombreux échanges avec le PNR durant l'année 2020, l'association Cronos a officiellement sollicité le PNR pour un accompagnement dans le cadre d'un appel à projets de recherche porté par la Fondation de France. Le projet a été présenté aux élus du Bureau du PNR début 2021. Le PNR est devenu partie prenante du consortium qui accompagne le projet. L'anthropologue du PNR a intégré le Conseil scientifique du projet et a participé au Comité technique qui s'est structuré durant l'année.

VALORISATION

Des actions innovantes pour largement partager les richesses du Marais poitevin

La valorisation artistique des savoirs culturels et historiques

En 2021, un projet artistique et culturel original est né grâce à la collaboration de 3 structures publiques territoriales dans le cadre du festival d'art de la rue « La 5ème saison » : le Parc naturel régional du Marais poitevin, la Communauté de communes Aunis Atlantique et la Communauté d'agglomération du Niortais avec le soutien de l'Office Artistique de la région Nouvelle-Aquitaine. C'est le potentiel fédérateur de ce projet atypique qui a poussé ces 4 structures à le soutenir permettant ainsi de faire vivre le spectacle vivant sur le territoire.

« Martine, voyante des territoires » est un spectacle innovant, citoyen et humoristique, à la croisée du théâtre forain et de l'enquête de territoire. Programmé gratuitement dans 6 communes du PNR (Charente-Maritime et Deux-Sèvres), entre mai et août 2021, il a connu un franc succès.

La comédienne, Émilie Olivier (Compagnie Midi à l'Ouest), originaire du Marais, a proposé un projet centré sur la rencontre avec ceux qui vivent pleinement le territoire. Son personnage de cartomancienne extravagante met en œuvre toutes ses aptitudes en cartomancie, son art du récit poétique, son humour et son bon sens critique pour interroger chacun d'entre nous sur sa relation au Marais. Après avoir rencontré et interrogé des dizaines d'habitants (sur les marchés ou au café notamment), des élus et différents experts (historiens, géographes, écologues...) sur l'avenir de leur territoire, en proie aux secousses du monde et au dérèglement climatique, la comédienne a forgé un spectacle sensible, à la fois ancré et inspirant.

En donnant la parole à ceux qui vivent le Marais, le connaissent scientifiquement ou jouent un rôle dans son avenir, Martine (alias Émilie Olivier) a concocté une vision prospective collective du territoire qu'elle partage ensuite avec le public local ou les visiteurs lors des représentations.

Pour le PNR, ce projet est un moyen original et efficace d'impliquer les habitants (recueil de leurs visions et analyses) et de les sensibiliser aux questions d'avenir et à leur implication possible. Une action qui se situe au cœur des débats émergents sur le changement climatique et qui valorise le potentiel de l'approche artistique dans ce champ de réflexion très complexe. Ce projet entre également dans les démarches de sensibilisation, de médiation et de valorisation des savoirs territoriaux mobilisables pour

appréhender les questions posées par l'adaptation au changement climatique. Il est intégré au Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes Aunis Atlantique et à celui de la Communauté d'agglomération du Niortais.

La valorisation pédagogique du patrimoine hydraulique du Marais poitevin

Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime qui souhaite valoriser le nœud hydraulique de Bazoin a délégué au PNR la maîtrise d'ouvrage d'une étude de valorisation du site. Cette étude se décompose en deux temps : le recueil des informations relatives à l'histoire et aux usages spécifiques au site, puis leur valorisation via la proposition de scénarios de visites.

La première partie de l'étude confiée à « Enquête d'ordinaire » s'est déroulée en 2020 et 2021. Une dizaine d'interviews révélant la face cachée de ce site emblématique du Marais poitevin ont été réalisées. Une restitution du fruit des enquêtes auprès des habitants des communes de La Ronde, Maillé et Damvix était prévue en 2021 mais la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser cette veillée, qui a été reportée en 2022, sous forme d'une conférence partagée avec Yannis Suire dans le cadre de son travail d'inventaire sur le patrimoine de la Sèvre sur ces communes.

La seconde partie du projet a été confiée à une équipe de muséographes qui ont, à l'appui des informations collectées, déterminé un scénario de visite autour de la vie des éclusiers. Ce fil conducteur permet, sur un circuit court, de poser la construction passée des ouvrages jusqu'à leur fonctionnement actuel.

En 2022, ce travail se prolongera notamment par le marquage des voies d'eau avec une signalétique patrimoniale qui facilitera la découverte du nœud hydraulique emblématique de Bazoin.

Les jeunes des Magnils-Reigniers mobilisés pour la valorisation du *communal*

À la demande de la commune des Magnils-Reigniers, le PNR a accompagné le conseil municipal des jeunes dans une action de valorisation du *marais communal*. Les membres du conseil municipal ont ainsi (re)découvert le *communal* et sont aujourd'hui force de proposition pour sa valorisation. Le projet initié en 2021 est toujours en cours.

COMMUNICATION

Le Parc naturel régional renforce sa communication digitale

Désormais doté de supports de communication clarifiés et homogènes ainsi que de chartes pour les nouveaux documents de références, le PNR a poursuivi, en 2021, son effort de valorisation des missions et des actions qu'ils mènent tout en continuant à innover : création de nouveaux contenus en ligne, valorisation de l'humain par la rédaction de « portraits », multiplication des supports vidéo, renforcement de la présence du PNR sur les réseaux sociaux, nombreuses actions auprès de la presse... D'autres actions ont également été conduites pour faciliter l'appropriation des informations tout en renforçant l'image du PNR auprès de ses publics cibles, les élus du territoire, notamment.

Des portraits et de nouvelles actions, valorisés à partir du site internet

Le site internet, plateforme de communication du PNR, a étoffé ses contenus rédactionnels en 2021 afin de rendre plus visible les actions phares qu'il mène sur le territoire.

Des portraits sensibles

Une série de portraits de techniciens du Parc ou d'acteurs du territoire a été initiée afin de susciter l'intérêt des lecteurs et de rendre les actions plus sensibles. Le PNR a collaboré pour cette prestation, avec une agence spécialisée dans la rédaction de reportage photographique et vidéo (Kumquat Prod).

Le plan de communication lié à ces nouveaux contenus consistait en la valorisation de l'action par l'humain. Les portraits ont ainsi été publiés sur les réseaux sociaux du PNR, en faisant le lien vers les articles en ligne dédiés aux actions proprement dites.

En 2021, les portraits suivants ont ainsi été publiés. Ils ont touché 8.700 personnes sur les réseaux sociaux et ont été consultés dans leur intégralité sur le site internet du PNR (durée moyenne de consultation 2 minutes) :

- « Hélène Joncheray, chargée de mission tourisme pour le Parc » (311 visiteurs uniques),
- « Delphine Decoene, chargée de mission environnement et Conservatrice de la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire » (387 visiteurs uniques),
- « Sophie et Ronan, un hébergement marqué Valeurs Parc naturel régional » (427 visiteurs uniques).

De nouvelles actions valorisées

En 2021, les actions suivantes ont été rédigées et publiées sur le site internet du Parc : <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/action>. Ces pages, toutes confondues, ont été consultées par 1.087 internautes

1. Marais communaux du Marais poitevin
2. Le Parc du Marais poitevin développe l'écotourisme
3. Le Parc du Marais poitevin, gestionnaire de la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire
4. Préservation de Loutre d'Europe dans le Marais poitevin
5. Le peuplier dans le Marais poitevin
6. Ramsar, une ambition pour le Marais poitevin
7. Poissons migrateurs du Marais poitevin



De

De nouveaux reportages vidéos pour parler de l'action du Parc

Afin d'expliquer et de montrer en quoi consistent les actions conduites par le PNR, des reportages vidéo courts ont été réalisés. Liés à l'actualité du Parc, ils présentent une action avec des images tournées sur le terrain et des témoignages d'élus, de techniciens ou d'acteurs du territoire. Ces reportages sont principalement destinés aux élus du Parc. Ils ont pour vocation de leur permettre de voir et de comprendre les actions menées en faveur du développement durable du Marais poitevin selon les termes de la charte de PNR.

Les reportages vidéos « Notre Parc en action ! » expliquent, en quelques mots, la nature et les enjeux d'une action précise menée par le Parc naturel régional du Marais poitevin. Le format est court et simple. En 2021, le PNR a poursuivi les réalisations et a imaginé de nouveaux formats, plus adaptés aux réseaux sociaux, notamment : « Notre Parc en action ! – En bref » et « La minute brève du Parc ». Des formats plus courts proposant un angle moins institutionnel.

Format existant « Notre Parc en action ! »

En 2021, une vidéo a été réalisée au format existant. Elle concerne le thème « climat – énergie » et sa diffusion a touché 3.800 personnes, tous réseaux sociaux confondus.



Climat – Une commission pour agir et partagée – 11 mars 2021

Lancement d'un nouveau format « Notre Parc en action ! – En bref »

En 2021, 3 nouveaux reportages vidéos ont été tournés et diffusés, au format « En bref ». Ils ont été valorisés via les plateformes Vimeo et Youtube du PNR, sur Facebook, Twitter et Instagram PNR, et via différents mailings adressés aux partenaires et élus du territoire du Parc. Les 4 vidéos « Notre Parc en action ! – En bref » ont permis de toucher 7.500 personnes, tous réseaux sociaux confondus.

Plantation avec la ville de Niort – 12 mars 2021



Valeurs Parc, marquage d'une bière 08 avril 2021



Marais communaux, concilier biodiversité et pâturage
22 avril 2021

Lancement d'une mini-série « La minute brève du Parc »

Le PNR a lancé en 2021 une mini-série « La minute brève du Parc ». Un format vidéo plus court encore, qui prend le parti de proposer des séquences très courtes, des témoignages directs et un sous titrage permanent, permettant ainsi un visionnage facilité à partir d'un smartphone. Les stages « Connaissance du Marais poitevin », proposés par le PNR, ont été valorisés sous cette forme. Un reportage a été réalisé pendant une session de formation, un autre, plusieurs semaines après ; une fois que les bateliers étaient en activité. Ce traitement a permis de pointer leur témoignage concret sur la plus-value de l'action de formation du PNR.



Les vidéos ont été diffusées par mails auprès des partenaires du PNR ainsi qu'auprès des élus du comité syndical. Elles ont également été publiées sur Vimeo, Facebook, Twitter, Instagram et Youtube. Le format et le sujet ont bien fonctionné auprès des différentes communautés digitales du PNR, puisque ces deux vidéos ont permis de toucher 11.600 personnes, dont 9.260 personnes pour la deuxième vidéo « Que sont-ils devenus ? »



Les réseaux sociaux

Le PNR du Marais poitevin dispose de 3 comptes Facebook (Parc, Destination Parc, Parc paysage) et de 2 comptes Twitter (Parc et Destination Parc). Grâce à ces vecteurs, il touche un large public, présent ou non sur le territoire, qui montre son intérêt pour le Marais poitevin. Les réseaux sociaux du PNR représentent un vecteur central de communication sur ses actions et sur la Destination Marais poitevin.

Une diversité de comptes

En 2021, le PNR a démultiplié sa présence sur ses comptes Facebook, Twitter et investit la communauté Instagram et LinkedIn.

Le compte Facebook du PNR montre des chiffres supérieurs à l'année 2020
364.940 personnes touchées
6.232 visites de la page
583 nouveaux abonné.es

Le compte Twitter du PNR

168.000 personnes touchées, avec une moyenne de 14.000 personnes touchées par tweet.

Un compte LinkedIn a été créé en milieu d'année au titre du Parc naturel régional et pour la Destination Parc naturel régional du Marais poitevin. Pour le Parc, il s'agissait pour l'année 2021, de porter à connaissance ses réseaux auprès de la communauté LinkedIn. 129 abonné.es.

Le compte Instagram du PNR

Avec 1.202 abonné.es, le compte Instagram du PNR enregistre une nette hausse au court de l'année 2021 par rapport aux années précédentes, pendant lesquelles le compte était peu actif. De nouveaux contenus test ont été publiés, en vue d'une amélioration de la présence du PNR sur les réseaux.

Un audit a parallèlement été réalisé en décembre 2021 avec pour objectif d'évaluer et d'optimiser la présence du PNR sur les réseaux sociaux. Une analyse qui permettra de faire évoluer les pratiques, la stratégie et la ligne éditoriale du PNR, vers plus de lisibilité sur la structure et ses actions.

De nouvelles rubriques sur les réseaux

« Une commune du Parc, une photo »

Afin de valoriser de façon plus fine le territoire du PNR et de consolider les liens entre le PNR et les communes, une rubrique « Une commune du Parc, une photo » a été mise en place. Elle vise à promouvoir les communes adhérentes au PNR et mieux faire connaître le Marais poitevin.

Le PNR offre ainsi, à chacune de ses communes, l'opportunité de valoriser ses richesses patrimoniales au

travers d'une photo et d'un court texte de présentation d'un élément identitaire de la commune. Cette initiative permettra également de faire connaître la présence de chaque commune au sein du Parc.

Sur les communes sollicitées, 18 ont répondu à la proposition : Andilly, Mouzeuil, Longeville-sur-Mer, La Tranche-sur-Mer, Mareuil-sur-Lay-Dissais, Benon, Grues, Magné, Luçon, Angles, Doix-les-Fontaines, Nieu-sur-l'Autise, Oulmes, Vix, Coulon, Saint-Pierre-le-Vieux, Usseau, L'Aiguillon-sur-Mer.



Les photos ont été publiées sur les comptes Facebook et Twitter du PNR et 3.000 personnes ont été touchées en moyenne pour chaque publication.

« D'autres chiffres s'inventent ici »

Afin de sensibiliser toujours plus et de faire connaître le PNR et le Marais poitevin, la rubrique « D'autres chiffres s'inventent ici » a été proposée sur les comptes Facebook et Twitter du PNR. Elle met en avant un chiffre clé et l'explique en une phrase simple, qu'il s'agisse de gouvernance, paysage, tourisme... 1.500 personnes sont touchées en moyenne pour chaque publication.



Les sites internet du PNR

Le site institutionnel du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin (<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/>) vise tous les publics qui souhaitent en apprendre plus sur le PNR et ses actions, et qui veulent suivre son actualité. En 2021, 16 articles d'actualité ont été publiés sur le site (contre 18 en 2020). Parallèlement, un travail d'écriture de fond et de portraits a été mis en œuvre en 2021. L'objectif étant de valoriser le cœur de mission du PNR et les actions qu'il porte, afin d'expliquer les actualités mises en avant. Les statistiques de fréquentation de 2021 sont en très légère baisse par rapport à 2020 :

- 115.249 visiteurs uniques (-4,6%)
- 141.525 pages vues (-3,9%)

Le site « destination Marais poitevin » (www.parc-marais-poitevin.fr), a connu des augmentations conséquentes en 2021 par rapport à l'année 2020. Le site a comptabilisé 226.811 visites (+ 50,83 %) et 535.160 pages vues (+36,02 %) du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Le site Ateliers Éducation (<https://ateliers-education.parc-marais-poitevin.fr/>) créé et développé en 2020 à la demande du service Médiation aux Patrimoines du PNR, a été modifié et augmenté en 2021, avec une nouvelle partie « Formation à la prise en main de l'outil Équilibre » (jeu de plateau collectif) et un formulaire d'inscription à la formation de l'outil. 54 visites ont été comptabilisées et 119 pages vues.

Le site de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (<https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>) a comptabilisé 5.816 visites et 13.764 pages vues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

Le site du projet de tourisme fluvestre (www.tourisme-fluvestre.parc-marais-poitevin.fr) créé et développé en juillet 2021, pour communiquer sur le projet et capter des utilisateurs potentiels de bateau habitable zéro émission pour découvrir le Marais poitevin. Un formulaire de contact

permet de recueillir les coordonnées des personnes intéressées (102 ont rempli le formulaire entre le 3 août et le 31 décembre 2021). Le site a reçu 945 visites et 1.087 pages ont été vues du 25 juillet au 31 décembre 2021. Des partenaires comme Deux Sèvres Tourisme et l'Office de tourisme Niort Marais poitevin ont relayé l'information via des liens sur leurs sites, ce qui a généré 273 visites sur cette période.

Le site Internet de la Médiathèque du PNR (<https://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr/>) s'adresse à tous les publics qui désirent chercher, visualiser et télécharger des photos sur le Marais poitevin dans des thématiques aussi variées que les paysages, la faune, la flore, les activités touristiques, les cartes postales anciennes, les gravures et documents, les cartes réalisées en interne par le géomaticien, les plans anciens... et des photos d'archives... La médiathèque est aussi un outil interne pour les techniciens du Parc pour aller y chercher de l'iconographie. Le site est régulièrement enrichi de nouveaux documents, indexés avec des mots-clés pour faciliter la recherche. Les images sont numérisées en haute définition, classées de façon thématique grâce à un thésaurus très performant (plus de 3 500 mots-clés). Il est techniquement suivi par un prestataire extérieur qui assure la maintenance, les sauvegardes et les évolutions techniques. Au 31 décembre 2021, les documents indexés dans la médiathèque sont :

- cartes postales anciennes : 1.869,
- photographies noir et blanc (négatifs numérisés) : 129,
- photographies papier couleur : 14,
- photographies numériques : 5.887,
- documents, gravures anciennes : 65,
- cartes et plans : 570,
- illustrations (illustrateurs...) : 343.

321 utilisateurs sont inscrits dont 64 nouvelles inscriptions en 2021. 2.143 fichiers ont été téléchargés (automatiquement et manuellement).

Du 1er janvier au 31 décembre 2021, la médiathèque compte 7.905 visites et 20.645 pages vues, soit une augmentation de 142,11 % pour les visites et 55,41 % pour les pages vues par rapport à l'année 2020.

Enfin, en 2021, le technicien du PNR en charge des sites internet a formé les chargés de mission « éducation à l'environnement », au traitement des données issues des formulaires du site et le chargé de mission « environnement » en charge de certaines modifications de contenu et d'enrichissements du site de l'Observatoire du patrimoine naturel. Chaque année, le technicien du PNR assure les suivis techniques des sites internet et l'envoi de rapports mensuels sur l'ensemble des opérations réalisées sur les sites aux services du PNR concernés. Il assure également les mises à jour des contenus éditoriaux et des contenus ressources de chaque site.

L'information adressée aux élus du PNR

Afin de renforcer le lien entre la structure Parc et ses membres élus (titulaires et suppléants membres du comité syndical), un soin particulier a été apporté pour que l'information sur l'action du Parc circule et pour que chaque commune ou partenaire impliqué dans une action soit valorisé directement sur le terrain. Pour cela, sont mis en place :

- > un envoi régulier par mail des communiqués de presse et des invitations à la presse aux élus du PNR,
- > une mise à disposition de l'ensemble des compte-rendu et des délibérations administratives sur l'extranet du PNR (depuis 2017, des centaines de documents ont été adressés aux élus du syndicat mixte),
- > une revue de presse interne hebdomadaire adressée aux membres élus du Bureau du Parc ainsi qu'à l'équipe technique (soit, 43 Revues de presse en 2021).

Les supports et outils de communication

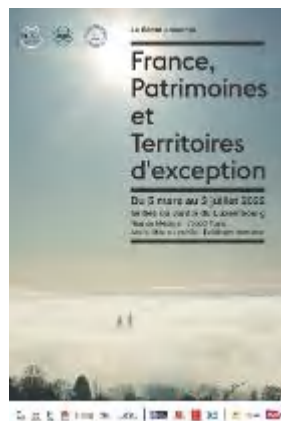
Les éditions

Le PNR du Marais poitevin réalise ou actualise chaque année différents supports de communication. En 2021, la référente a accompagné ou pris en charge :

- des dossiers de présentation, tels le dossier Ramsar, l'appel à projets éducatifs ou l'Observatoire du patrimoine naturel,
- les publications « Le Marais au fil de l'eau », « Habiter dans le PNR du Marais poitevin » et les guides « ornithologique » et « Robin et Tom »,
- certains documents institutionnels (carte de visite, invitations et vœux par exemple) mais aussi, documents internes (dossiers, notes, diaporamas...),
- les mises à jour de la carte nautique du Marais poitevin et de la carte touristique ainsi que les mises à jour du magazine de découverte de la destination « Parc naturel régional du Marais poitevin ».



Les expositions et les documents de communication événementiels du PNR



En 2021, le PNR du Marais poitevin a participé à l'exposition photographique sur les PNR de France à l'initiative de la Fédération des Parcs naturels régionaux : « Patrimoines & Territoires d'exception ». Une image du PNR du Marais poitevin était parmi les 82 images accrochées sur les grilles du jardin du Luxembourg, en collaboration avec le Sénat et l'association France, du 5 mars au 3 juillet 2022.

Le PNR a également créé et édité des documents de communication événementiels pour le PNR : flyers, roll up, drapeaux-voiles, chemin de table...



Les banques de données images

En 2021, un kit photo a été conçu par le PNR pour mettre à disposition des médias un ensemble de clichés qu'ils peuvent reprendre et intégrer à leurs reportages. Les photos de professionnels issus du territoire ou habitués à le fréquenter ont été sélectionnées pour répondre aux besoins, tout en mettant en valeur le Marais poitevin.

Les images d'archives et les images d'actualité liées aux actions du PNR sont, quant à elle, versées régulièrement dans la médiathèque image du PNR. Chaque photo est référencée, renseignée et géolocalisée pour être utilisable au mieux et sur le long terme. Grâce à la médiathèque, les photos sont accessibles au grand public en fonction de leurs droits de diffusion et d'exploitation. Elles constituent un fonds exceptionnel sur le PNR et sur le Marais poitevin.

Sélection d'éditions réalisées ou suivies par le PNR en 2021



MÉDIATISATION

Le Parc naturel régional et le Marais poitevin dans les médias

Les actions médias du PNR et leurs retombées directes

En 2021, 13 points presse ont été organisés en présence des élus et acteurs du territoire et 4 communiqués de presse envoyés. Ces communications valorisant les actions 2021, ont donné lieu à 80 retours presse directs, dont 8 reportages télé (France 3, TV Vendée...) et 6 émissions radios (Collines Fm, France Bleu, RCF...).

A noter : l'action « Plantations en faveur du paysage » et la communication presse liée a donné lieu à plusieurs couvertures presse nationale directes : TF1, Les Echos, Le Monde, Le Parisien.

Les couvertures presse sur le PNR, au-delà des communiqués officiels

Le PNR est très souvent impliqué dans la parution d'articles ou reportages. Ce fut largement le cas pour l'année 2021. Les actions du Parc liées à l'éducation dans les écoles, le développement du tourisme fluvial, la formation des bateliers, la connaissance et le suivi des Anguilles, de la Loutre, la Réserve naturelle régionale du *marais communal* du Poiré-sur-Velluire, la marque « Valeurs Parc naturel régional » et la préservation de la baie de l'Aiguillon ont été traités par dizaines dans les médias locaux, régionaux ou nationaux. Parmi les retombées presse significatives :

- France Inter en plateau en baie de l'Aiguillon (8 avril 2021 - journal 13h-14h, suivi de La Terre au Carré - coconstruction du contenu avec la rédaction)
- Échappées belles : coconstruction et valorisation de jeunes marqués « Valeurs Parc » - diffusé en 2022
- TF1 : coconstruction d'une édition sur la Sèvre niortaise. Tournage autour de la Loutre avec Xavier Baron, diffusé en 2022.

L'accompagnement médias

Les services du PNR sont également régulièrement sollicités par différentes rédactions de presse afin d'obtenir des informations et ressources (photos, données...) pour constituer un scénario d'émission. Il a ainsi répondu à 20 demandes de médias tels que France 5, Femmes actuelles, France 3, France Today, Lonely Planet, Brut nature...

Les revues de presse

Chaque semaine, le PNR rassemble en une revue de presse interne au syndicat mixte les articles publiés dans les médias suite aux actions de communication du PNR ou les articles d'actualité qui ont trait au territoire ou au PNR. En 2021, 43 revues de presse ont été réalisées et diffusées aux élus du Bureau du PNR et aux services du PNR.





EDUCATION – EEDD

2 appels à projets éducatifs « À la rencontre du Marais poitevin » sur le thème « agir pour le climat de demain » conduits sur 2 années scolaires (2020-2021 et 2021-2022) ;

- * 9 projets acceptés
- * 725 élèves issus de 25 classes, réparties dans 5 écoles, 1 collège et 3 lycées
- * 1 carte animée (story map rétrospective) présentant l'ensemble des projets réalisés

1 intervention du PNR conduite durant les Universités du temps libre de La Rochelle

des élèves des lycées Agricoles et des étudiants de diverses formations accueillis par le PNR

1 stratégie territoriale concertée en EEDD initiée par le PNR poursuivie en 2021 ;

- * 2 rendez-vous « éducation pour tous » proposés par le PNR aux acteurs éducatifs du PNR
- * 25 nouveaux acteurs éducatifs participants

FORMATION

3 sessions de stages « Connaissance du Marais poitevin » organisées pour les futurs bateliers

- * 47 futurs bateliers formés par le PNR

1 formation complémentaire organisée dans les différents embarcadères volontaires pour parfaire les connaissances et découvrir les plantes qui n'étaient pas visibles en mai

1 formation du personnel et des membres de la ligue de l'enseignement 79 organisée par le PNR

1 formation du personnel du Centre Social et Culturel du Marais organisée par le PNR

1 formation « émondage des frênes têtards » organisée par le PNR ; 2 sessions ; 26 stagiaires

1 formation à l'outil pédagogique « ÉquilibreS » organisée par le PNR ; 2 sessions ; 29 stagiaires

1 formation (prestation pour l'Ifrée) « des outils pour animer le travail collectif » ; 4 jours ; 9 stagiaires

SENSIBILISATION

1 brochure « le marais au fil de l'eau » éditée par le PNR pour découvrir et comprendre la zone humide du Marais poitevin ; 9.000 exemplaires

1 exposition « Tom et Robin dans le Marais poitevin » déclinée sous différentes formes pour s'adapter aux situations intérieures et de plein air (dibon + bâches)

1 exposition « le roi pêcheur » prolongée à la Maison du Marais poitevin

1 intervention du PNR lors de la « Fête de l'énergie » à Xanton-Chassenon organisée par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise dans le cadre de son PCAET ; 300 visiteurs

1 intervention du PNR lors de l'animation « Eau et migrants de la Sèvre Niortaise » coorganisée par la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres et le Syndicat des eaux du Vivier à Niort ; 15 participants

1 intervention du PNR lors des « rencontres du Patrimoine et de la création » à Sainte-Pexine

MEDIATION – ACCOMPAGNEMENT

1 convention signée entre le PNR, la commune de Maillezais et l'association des Amis de l'Abbaye

1 commune accompagnée par le PNR pour la création d'un parcours de découverte du patrimoine historique, culturel, paysager et environnemental dans le cadre de Baludik (Frontenay-Rohan-Rohan)

1 Office de tourisme de Niort Marais poitevin Vallée de la Sèvre niortaise accompagné par le PNR pour l'élaboration d'un guide sonore de découverte à Arçais

1 projet de refonte de la « maison du marais » accompagné par le PNR, finalisé

1 projet muséographique dans la « Maison de la genouillère » accompagné par le PNR (Saint-Benoit-sur-Mer)

1 projet de recherche sur la mémoire de la tempête Xynthia accompagné par le PNR

VALORISATION

1 spectacle innovant, citoyen et humoristique soutenu par le PNR : « Martine, tarot du Marais poitevin »

- * 6 représentations dans 6 communes du PNR

- * 4 structures partenaires : le PNR du Marais poitevin, la Communauté de communes Aunis Atlantique et la Communauté d'agglomération du Niortais avec le soutien de l'Office Artistique de la région Nouvelle-Aquitaine

1 projet de valorisation pédagogique du patrimoine hydraulique accompagné par le PNR (Bazouin)

1 projet de valorisation du *marais communal* des Magnils-Reigniers accompagné par le PNR

COMMUNICATION

1 nouvelle série de portraits de techniciens du Parc ou d'acteurs du territoire initiée sur le site du PNR

- * 2 portraits de techniciens et 1 portrait d'acteur du territoire réalisés

- * 8.700 personnes touchées sur les réseaux sociaux

7 nouvelles pages valorisant les actions du PNR mises en ligne sur le site internet ; 1.087 visiteurs uniques

1 vidéo-reportage « Notre Parc en action ! » réalisée sur le thème : « climat – énergie » ; 3.800 personnes touchées sur les réseaux sociaux

1 nouveau format de vidéos-reportages « Notre Parc en action ! – En bref »

- * 3 nouveaux reportages vidéos ont été tournés et diffusés

- * 4 reportages vidéos au total depuis 2020 ; 7.500 personnes touchées sur les réseaux sociaux

1 mini-série « La minute brève du Parc » lancée

- * 2 vidéos sur les stages « Connaissance du Marais poitevin » réalisés ; 11.600 personnes touchées sur les réseaux sociaux

1 nouveau compte LinkedIn ; 129 abonnés.

1 nouveau compte Instagram ; 1.202 abonnés

1 audit réalisé pour évaluer et optimiser la présence du PNR sur les réseaux sociaux

2 nouvelles rubriques sur les réseaux sociaux

- * « Une commune du Parc, une photo » ; 18 communes du PNR participantes ; 3.000 personnes touchées en moyenne pour chaque publication

- * « D'autres chiffres s'inventent ici » ; 1.500 personnes touchées en moyenne pour chaque publication

1 site du projet de tourisme fluvestre (www.tourisme-fluvestre.parc-marais-poitevin.fr) créé et développé en juillet 2021

1 exposition photographique préparée pour la Fédération des PNR et le Sénat (exposition 2022)

1 kit photo conçu par le PNR pour mettre à disposition des médias un ensemble de clichés utilisables

MEDIATISATION

4 communiqués de presse envoyés ; 13 points presse organisés

80 retours presse dont 8 reportages télé (France 3, TV Vendée...) et 6 émissions radios (Collines Fm, France Bleu, RCF...)

20 demandes de médias accompagnées par le PNR (France 5, Femmes actuelles, France 3, France Today, Lonely Planet, Brut nature...)

43 revues de presse internes hebdomadaires adressées aux membres élus du Bureau du Parc en 2021

AXE 3

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE

Afin d'animer la gouvernance du Parc naturel régional du Marais poitevin, les élus du syndicat mixte de gestion du label ont consolidé, courant 2016, les instances de concertation entre acteurs du territoire et élus ainsi que l'organisation décisionnelle et l'instruction des dossiers.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin anime et coordonne la concertation entre acteurs et entre élus du territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 8

ORGANISER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE



SYNDICAT MIXTE
OBSERVATOIRE TERRITORIAL
EVALUATION



- 1 – Mise en œuvre opérationnelle de la charte de Parc naturel régional
- 2 – Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional
- 3 – Le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional
- 4 – L'évaluation de la charte et le suivi de l'évolution du territoire

SYNDICAT MIXTE

Animer et piloter le Parc naturel régional

Les élus du Parc naturel régional du Marais poitevin

En 2021, le comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin composé de 122 membres s'est réuni à 4 reprises :

> à Prin-Deyrançon (79), le 22 janvier, sous la Présidence de Pierre-Guy Perrier, afin d'approuver le Budget primitif 2021;

> à Damvix (85), le 9 avril, sous la Présidence de Pierre-Guy Perrier, afin d'approuver les comptes administratifs et de gestion 2020 ainsi que le budget supplémentaire 2021 ;

> à La Ronde (17), le 29 octobre, sous la Présidence de la Doyenne Madame Marie-Jeanne Barraud, afin de procéder, suite au renouvellement des délégués des Départements et des Régions, à l'élection des membres du Bureau. Le Bureau a ensuite procédé à l'élection du Président, des Vice-présidents, du rapporteur du budget et du secrétaire.

Ont été élus :

- Président : Pascal Duforestel, délégué de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- 1^{er} Vice-Présidente « Climat, énergie renouvelables et agriculture » : Lydie Bernard, déléguée de la Région Pays de la Loire,
- 2^e Vice-Présidente « Biodiversité et Bas carbone » : Séverine Vachon, déléguée du département des Deux-Sèvres,
- 3^e Vice-Président « Attractivité et Communication » : Stéphane Villain, délégué du Département de la Charente-Maritime,
- 4^e Vice-Président « Aménagement et cadre de vie » ainsi que marque « Valeur Parc naturel régional » : Arnaud Charpentier, délégué du Département de la Vendée,
- 5^e Vice-Présidente « Médiation aux Patrimoines » : Catherine Tromas, déléguée des communes des Deux-Sèvres,
- Rapporteur du Budget : Jean Pierre Servant, délégué des EPCI de la Charente-Maritime,
- Secrétaire : Elmano Martins, délégué des communes des Deux-Sèvres.

Les membres de la Commission d'appel d'offres ont également été désignés.



> à Doix-lès-Fontaines, sous la Présidence de Pascal Duforestel, le 26 novembre afin :

- d'approuver les décisions modificatives des budgets principal et annexe « développement économique » ;
- de créer une « commission consultative des services locaux » (CCSL) et une « commission de délégation de services publics » (CDSP) et d'en élire les membres ;
- de réviser les statuts du syndicat mixte en ajustant la durée des mandats des membres du Bureau à la durée du mandat au titre duquel ils siègent, en créant une 6^e Vice-présidence aux « Finances et Ressources humaines » ainsi qu'un Conseil des sages.



Le Bureau du syndicat mixte s'est, quant à lui, réuni à 7 reprises en janvier, mars, avril, mai, octobre, novembre et décembre. 37 délibérations ont été prises.

Il convient de souligner que suite à la révision statutaire du 29 novembre, le Bureau a désigné le 6^e Vice-Président aux « Ressources Humaine et Finances » : Jean-Pierre Servant.

Les membres du Bureau, référents sur les dossiers ou les thématiques, président ou participent également aux différentes commissions, comités de pilotage animés par le Parc naturel régional ou par ses partenaires (Natura 2000, Plan paysage, Grand Site de France...) ; ils travaillent très étroitement avec les services du syndicat mixte.

Les services du syndicat mixte de gestion

Au 31 décembre 2021, 26 agents étaient en poste au sein du Parc (21 titulaires et 5 contrats à durée indéterminée). Par ailleurs, pour l'accomplissement du Programme d'actions, 8 chargés de missions en contrat à durée déterminée ont été recrutés sur le Programme d'actions 2021 et 10 stagiaires (dont 3 en découverte) ont été accueillis.

Enfin, 8 chargé.e.s de mission, technicien.ne.s et stagiaires ont été formés en 2021, par le géomaticien du Parc, à l'utilisation du SIG et à l'utilisation de l'outil GPS collecteur de données.



Les outils professionnels et les équipements

Le Parc naturel régional du Marais poitevin s'appuie au quotidien sur différents outils techniques et de communication qui évoluent et s'adaptent, tantôt aux besoins et demandes des élus, des usagers, des services, tantôt aux évolutions réglementaires, tantôt aux évolutions technologiques.

Afin de s'adapter aux besoins et évolutions de pratique notamment s'agissant du télétravail, le PNR a mis en place un VPN pour l'accès à distance au serveur.

Du côté des outils métiers, la mise à disposition et l'indexation des cartes sont opérationnels dans la médiathèque image.

Enfin, concernant les 3 sites internet administrés par le Parc du Marais poitevin (site institutionnel du Parc, site touristique du Marais poitevin et site de l'observatoire du patrimoine naturel), une veille technique est nécessaire tout au long de l'année ; elle vise à résoudre les éventuels problèmes et à apporter des améliorations favorables au référencement et à la visibilité des sites, notamment via une analyse de leur audience.



L'activité administrative

Côté « finances »

Outre la préparation des différents exercices budgétaires (budgets primitif et supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif, débat d'orientations budgétaires), la relecture des rapports d'actions et conventions, ce sont également 17 marchés en cours, 455 bons de commande ainsi que 1.802 mandats et titres qui ont été émis en 2021.

Par ailleurs, à des fins de rationalisation, les assurances du PNR ont été remises en concurrence et les contrats de prêts renégociés permettant de réaliser des économies d'intérêts.

Côté « ressources humaines »

En plus du suivi des carrières et du personnel, et suite à l'avis favorable du comité technique, le PNR a mis à jour son protocole d'accord sur le temps de travail, applicable au 1^{er} janvier 2022 (règle des 1.607 heures).

Côté « secrétariat et accueil »

Ce sont plus de 400 courriers et conventions qui ont été traités et 9.418 mails institutionnels envoyés via le logiciel Post Parc, auxquels s'ajoutent les activités de planification de réunions, réservation de salle et véhicules. Par ailleurs, durant la saison touristique, il convient de souligner que le nombre d'appel téléphonique journalier augmente significativement dès le début de la moyenne saison entre 15 à 20 par jour, de février à avril, et, en haute saison, entre 20 à 40 appels, de mai à septembre.

La coordination avec les partenaires financiers

Dans le cadre de la préparation de son programme d'actions 2021 et du rééquilibrage des recettes statutaires, un « G5 » a été organisé en septembre 2021 réunissant les Régions Pays de La Loire et Nouvelle-Aquitaine, les services des Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Une seconde réunion avec les services de l'Etat a également eu lieu.

GOUVERNANCE

Le PNR anime la concertation et les réflexions collectives

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin a organisé sa mission de coordination de d'animation à travers la mise en place d'instances thématiques de concertation ou de réflexion collective. Différents groupes de travail se réunissent tout au long de l'année en fonction des besoins. Parmi ces groupes de travail, on trouve les commissions d'élus et de partenaires, le Conseil scientifique et prospectif du Parc, la Conférence des associations de protection de la nature et de nombreux Comité de pilotage ou de Comités stratégiques... Chacune de ces instances a sa propre forme et son propre rôle mais toutes concourent à éclairer les décisions du syndicat mixte.

Un Conseil scientifique et prospectif mobilisé pour l'avenir de la zone humide

Les travaux du Conseil scientifique, engagés en 2020, à la demande du Bureau du PNR concernant la question de l'adaptation au changement climatique, ont donné lieu à une note collective transmise au PNR, mi-janvier 2021. La note a été présentée aux membres du Bureau par Patrick Steyaert, le Président du CSP, le 22 janvier 2021, et il a ensuite été invité à participer à la commission « climat-énergie » (11 mars à Marans) afin d'en débattre avec les membres (élus et services des communautés de communes et d'agglomération). Au cours de l'année, de nombreux échanges ont été organisés entre le Président du Conseil scientifique, la Vice-présidente référente, le directeur du PNR et la chargée de mission référente du CSP. Après l'élection du nouveau Bureau et du nouveau Président du PNR, Pascal Duforestel, une rencontre a été organisée entre les 2 présidents afin d'échanger sur les rôles et missions du CSP.



membres ont pu assister, en soirée, à une représentation du spectacle « le tarot du Marais poitevin ».

En 2021, le Conseil scientifique et prospectif (CSP) du Parc naturel régional a pu se réunir les 3 et 4 juin pour 1,5 jour de travail en salle et les

Lors du séminaire, le CSP a travaillé sur les dossiers suivants :

- la notion de « démocratie technique délibérative », dans la continuité des travaux sur le climat engagés en 2020,
- l'examen du projet d'une candidature du PNR au programme Life gouvernance climat,
- le dossier de candidature Ramsar du Marais poitevin.

Les débats ont été organisés en présence d'élus du PNR : Pierre-Guy Perrier, Président du PNR, Pascal Duforestel alors vice-président, Séverine Vachon et Catherine Tromas, vice-présidentes. Les directeurs techniques et plusieurs chargés de mission étaient présents pour échanger avec les membres du CSP.

A la demande du PNR, le CSP a émis un avis très favorable sur le projet de candidature du Marais poitevin à la labellisation Ramsar. L'avis formel du PNR a été finalisé quelques jours après le séminaire de juin.

Des commissions de réflexion stratégique qui facilitent les échanges et préparent la décision

9 commissions thématiques composées d'élus du territoire et parfois de professionnels référents, se réunissent tout au long de l'année pour examiner, débattre et préparer les délibérations soumises à l'exécutif du syndicat mixte :

- > la commission « climat – énergie »
- > la commission « agriculture »
- > la commission « biodiversité »
- > la commission « avis réglementaires »
- > la commission « aménagement et cadre de vie »
- > la commission « marque Valeurs Parc naturel régional »
- > la commission « médiation aux patrimoines »
- > la commission « attractivité et communication ».
- > la commission « ressources humaines et finances »

En 2021, des co-présidences ont été créées pour animer les commissions aux côtés des Vice-Présidents. La composition des commissions reste évolutive et ouverte aux délégués du Comité syndical. D'autres comités de suivi par thème ont été organisés tout au long de l'année, à l'image de la commission architecture réunissant les 3 CAUE, la commission pédagogique avec l'éducation nationale, le comité de suivi Natura 2000, etc.

OBSERVATOIRE TERRITORIAL

Suivre et capitaliser pour mieux décider et rendre compte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin dispose d'outils de suivi, d'observation, de capitalisation et d'évaluation qui permettent, au quotidien, de collecter, de qualifier et de croiser de très nombreuses données : celles qui proviennent des actions, des études et des recherches conduites sur le territoire ou celles qui sont issues de bases de données tierces (locales, nationales, régionales, thématiques...).

Les données de l'observatoire territorial



Un ensemble d'indicateurs et de données sur le PNR et sur le Marais poitevin sont suivis en continu et actualisés dès que possible par le géomaticien du PNR. Les données sont regroupées dans un document de synthèse disponible sur la médiathèque du PNR ([lien](#)).

Régulièrement mis à jour, le document est utilisé comme référence par les services du Parc. Ils y trouvent aisément les dernières informations connues sur le syndicat mixte (ex. : l'actualisation des fusions de communes) ou sur le territoire (ex. : l'actualisation des données démographiques ou les calculs de surface de prairies).

En 2021, le document du PNR a été complété d'un extrait du Rapport de l'Observatoire des territoires édité par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). De nombreuses données issues de bases de données nationales y sont agrégées. Le rapport et les fiches d'analyse de l'Observatoire des territoires sont consultables ici :

<https://observatoire-des-territoires.gouv.fr>

Le système d'information géographique pluri-thématique sur le Marais poitevin

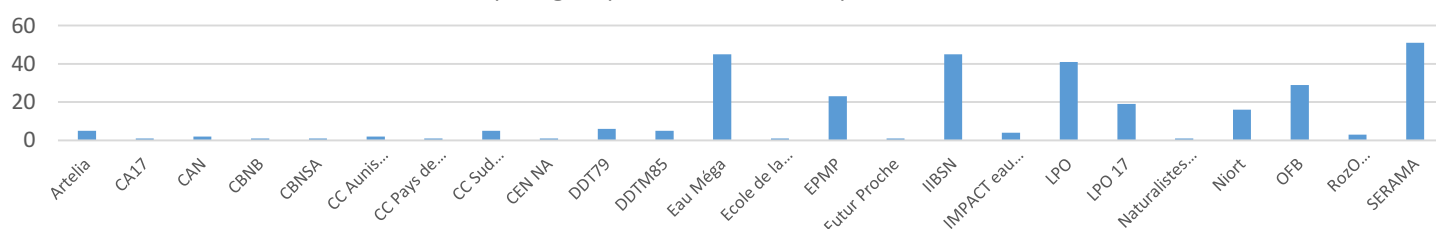
Depuis 2000, un système d'information géographique pluri-thématique sur le Marais poitevin est constitué et exploité. Ce Système d'Information Géographique (SIG) est un outil d'observation territorial pertinent, mais aussi un outil d'aide à la décision, indispensable à la mise en œuvre et au suivi des actions du PNR. Le SIG est mobilisé par les services du PNR dans de nombreux projets comme par exemple en 2021 :

- > la mise à jour de GeoNature, l'outil web pour la gestion des données biologiques, en lien avec l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin,
- > la mise à jour de Biodiv'Marais poitevin (<https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr>), l'interface web qui donne accès aux données des partenaires de la nature par exemple ; en 2021, les données du Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine ont été connectées à la plateforme,
- > la réalisation des cartes du document d'objectifs du site Natura 2000 du Marais poitevin,
- > la réalisation des cartes liées à la candidature RAMSAR,
- > l'intégration des données biologiques de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin
- > l'intégration des inventaires biologiques de la RNR du Poiré-sur-Velluire gérées par le PNR,
- > l'intégration des inventaires biologiques et des travaux du programme Life Baie de l'Aiguillon
- > la mise à disposition et l'indexation des cartes dans la médiathèque image du PNR.

En 2021 :

- 230 lots de données ont été produits par le PNR,
- 136 cartes réalisées concernant 13 actions,
- 8 personnes ont été formées par le géomaticien à l'utilisation du GPS collecteur de données ou du SIG,
- 308 lots de données ont été diffusés à 25 structures (partenaires et prestataires).

Nombre de lots de données partagées par le PNR du Marais poitevin en 2021



EVALUATION

L'évaluation de la mise en œuvre de la charte (2014-2021) et l'observation de l'évolution du territoire

Les PNR sont tenus de mettre en place, en même temps que leur projet de territoire, un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de leur charte, un dispositif d'observation de l'évolution du territoire sur la période de classement et un dispositif d'évaluation de la plus-value PNR. Ces démarches d'évaluation, rendues obligatoires depuis 2012, se structurent peu à peu au sein de chaque PNR. Elles font écho au diagnostic territorial préalable à l'élaboration du projet de charte et elles s'appuient sur un état zéro, des indicateurs de suivi et une démarche évaluative structurée, basée sur une approche quantitative et qualitative, sur des bilans intermédiaires recommandés (dont un bilan dit « à mi-parcours ») et un bilan final sur lequel repose à son tour l'éventuel projet de charte suivant.

L'organisation de l'évaluation à mi-parcours du PNR

Le projet évaluatif à mi-parcours du PNR du Marais poitevin a été lancé en 2020 au sein des services du PNR. Il s'est tout d'abord organisé au sein de l'équipe de direction du PNR qui a été formée à l'évaluation par la chargée de mission référente.

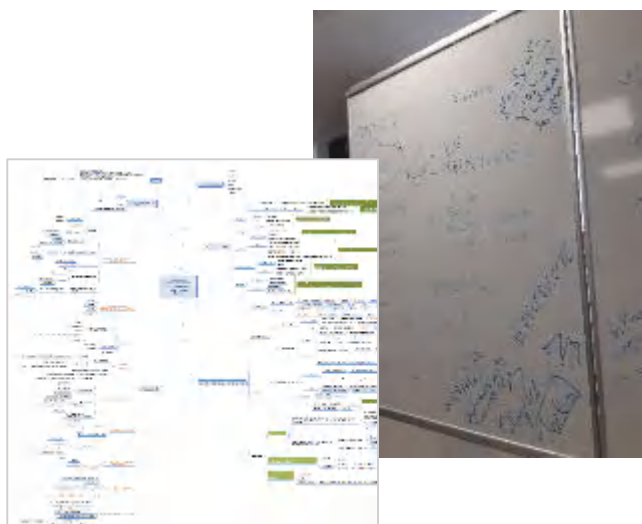
La conduite du projet évaluatif de la mise en œuvre de la charte est d'abord passée par la réappropriation des cadres, du sens, des ressources sur l'action du PNR et de ses partenaires. Ce partage des connaissances a permis d'une part, de croiser les différents regards et les différentes approches « thématiques » portées au sein des 4 services techniques mais aussi, d'autre part, de consolider l'intégration de la Directrice « administration et finances » récemment arrivée dans l'équipe.

Le groupe de travail mis en place a produit, au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion collective, un ensemble d'outils et de fiches techniques facilitant la production de données et l'analyse évaluative mais également l'identification des manques et des leviers d'amélioration et de progrès dont le PNR pourrait se saisir.

En 2021, le travail a consisté à structurer le plan du rapport et à rassembler toute l'information sur toutes les activités du PNR de 2014 à 2021 inclus, à l'organiser et à l'observer sous les angles évaluatifs déterminés pour le bilan évaluatif à mi-parcours :

- > 25 questions évaluatives sur la mise en œuvre opérationnelle de la charte,
- > l'identification des rôles et positionnement du PNR et de ses modes et modalités d'action,
- > l'identification des effets et impacts de l'action du PNR par l'observation des indicateurs et par l'approche qualitative,
- > l'interprétation des critères évaluatifs d'efficacité et de pertinence de l'action, de cohérence et de durabilité des politiques publiques, etc.

La conduite du bilan évaluatif à mi-parcours du PNR du Marais poitevin a été doublement impactée par la crise sanitaire, au travers de la difficulté à se rencontrer et à créer le lien indispensable à la qualité du travail et au travers du manque de disponibilité liée à la surcharge de travail occasionnée, a posteriori, par la crise. De même, des départs d'agents et les élections de 2020 et de 2021 ont entraîné des bouleversements qui ont impacté le projet. Toutefois, ce dernier s'est vu renforcé par les réflexions collectives territoriales conduites dans le cadre de la réécriture du Docob Natura 2000, de la candidature du Marais poitevin au label Ramsar, du bilan de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin, etc.



Le rapport d'évaluation à mi-parcours

Le rapport d'évaluation à mi-parcours sera disponible en 2022. Il est organisé en 3 parties :

- > une première consacrée à l'évaluation (enjeux, méthode, outils...),
- > une deuxième consacrée au bilan évaluatif de la mise en œuvre de la charte (25 questions évaluatives réparties selon 8 grands thèmes d'activité),
- > une troisième consacrée à l'analyse transverse, à la conclusion évaluative générale et à l'élaboration de pistes de réflexion à soumettre aux élus, aux partenaires et aux services du PNR.

Les 8 thèmes choisis pour la présentation du bilan évaluatif sont les suivants (voir ci-après). Ils balaient toutes les mesures de la charte (dont 9 mesures prioritaires cf. *) ainsi que l'orientation stratégique 8 qui n'est pas subdivisée en mesures. Ils couvrent également, en les associant aux questions évaluatives liées aux mesures ou en devenant eux-mêmes, une question évaluative, l'ensemble des points de vigilance évoqués par le CNPN lors de ses différents avis et échanges avec le PNR depuis 2014.

Thème 1 : eau

- = mesure M9* et M10*
- = questions 1 et 2

Thème 2 : patrimoine naturel

- = mesures M11*, M12*, M1*, M2*, M13*
- = questions 3 à 7

Thème 3 : paysage, cadre de vie et architecture

- = mesures M11*, M12*, M1*
- = questions Q8 à Q10

Thème 4 : aménagement et urbanisme

- = mesure M14*
- = question Q11

Thème 5 : activités économiques fondées sur la nature et les paysages ;

- = mesures M4*, M5, M6, M3, M7
- = questions Q12 à Q16

Thème 6 : transitions énergétiques et climatiques

- = mesure M8
- = questions Q17 et Q18

Thème 7 : identités et médiations

- = mesures M16, M18
- = questions Q19 à Q21

Thème 8 : gouvernance du PNR

- = orientation stratégique OS8
- = questions Q22 à Q25

Le rapport présente à la fois un exposé-diagnostic des réalisations et des résultats de l'action et un état de l'avancement de l'observation de l'évolution du territoire depuis l'état initial de 2014-2015. Des cartes et des tableaux d'indicateurs ou des graphiques complètent l'information.

La mise à jour des indicateurs de suivi-évaluation et d'observation du PNR

En 2021, le PNR a procédé à la mise à jour :

- des indicateurs de suivi-évaluation des actions du syndicat mixte depuis 2014,
- des indicateurs transversaux de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la charte de PNR,
- d'une partie des indicateurs d'observation de l'évolution du territoire.

Les données ont été organisées pour être présentées dans un document destiné aux services du PNR. Elles sont présentées par « mots-clés » ; ceux qui correspondent aux rubriques du rapport d'activités annuel du PNR. En 2021, le PNR a produit le rapport des chiffres clés de l'année 2020.



SYNDICAT MIXTE

4 comités syndicaux organisés ; 122 membres

7 bureaux organisés

1 6e poste de Vice-Président aux « Ressources Humaine et Finances » créé

1 révision des statuts du syndicat mixte validée (le 26.11.21)

1 « Commission de délégation de service public » (CDSP) du Parc naturel régional créée (le 26 novembre 2021)

1 « Commission consultative des services publics locaux » (CCSPL) du Parc naturel régional créée (le 26 novembre 2021)

1 « Commission d'appel d'offres » (CAO) actualisée (désignation des nouveaux membres, le 29 octobre 2021)

26 agents en poste au 31 décembre 2020 (21 titulaires et 5 contrats à durée indéterminée)

8 chargés de missions en contrat à durée déterminée recrutés (Programme d'actions annuel)

10 stagiaires (dont 3 en découverte) accueillis

17 marchés en cours, 455 bons de commande et 1.802 mandats et titres émis en 2020

1 révision des contrats d'assurance opérée

1 protocole d'accord sur le temps de travail mis à jour

+ de 400 courriers et conventions traités via le i-parapheur

9.418 mails institutionnels envoyés via le logiciel Post Parc

1 « G5 » composé des services des Régions Pays de La Loire et Nouvelle-Aquitaine, des services des Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée organisé (septembre 2021)

1 réunion avec les services de l'Etat organisée

GOUVERNANCE

1 séminaire du Conseil scientifique et prospectif organisé (3 et 4 juin 2021)

1 note collective prospective rédigée par le Conseil scientifique et prospectif du PNR finalisée et présentée aux élus du Bureau du PNR (le 22 janvier 2021) et à la commission « climat-énergie » (le 11 mars à Marans)

1 avis très favorable du Conseil scientifique et prospectif du PNR sur le projet de candidature du Marais poitevin à la labellisation Ramsar (4 juin 2021)

9 commissions thématiques

1 évolution des commissions : création de co-présidences pour animer aux côtés des Vice-Présidents

OBSERVATOIRE TERRITORIAL

1 observatoire territorial animé par le PNR (lancé en 2015 dans le cadre de la démarche d'évaluation du Parc naturel régional)

1 document « recueil des chiffres-clés » actualisé et complété par un extrait du Rapport de l'Observatoire des territoires édité par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)

1 système d'information géographique pluri-thématique sur le Marais poitevin constitué et exploité par les services du PNR

- * 230 lots de données produits par le PNR

- * 136 cartes réalisées concernant 13 actions

- * 308 lots de données diffusés à 25 structures (partenaires et prestataires)

8 personnes formées par le géomaticien à l'utilisation du GPS collecteur de données ou du SIG

EVALUATION

2e étape du bilan évaluatif de la charte de PNR conduite (contenu du bilan et plan du rapport)

- * 8 thèmes choisis pour la présentation du bilan évaluatif

- * 25 questions évaluatives

1 mise à jour des indicateurs de suivi-évaluation des actions du syndicat mixte depuis 2014

1 mise à jour des indicateurs transversaux de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la charte de PNR (lancement)

1 mise à jour d'une partie des indicateurs d'observation de l'évolution du territoire

1 rapport des chiffres clés de l'année 2020 réalisé pour le suivi-évaluation des actions

Annexes



Crédits photo

© crédits photo : Collection et droits réservés Parc naturel régional du Marais poitevin

LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN 2014 - 2029

Téléchargement de la charte du
Parc naturel régional du Marais poitevin :
https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2015/12/charte_pnr_nov_2014_bd.pdf



Axe 1

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

MESURE 1 > Maintenir et développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides

MESURE 2 > Accroître la prise en compte environnementale des systèmes d'exploitation de grandes cultures

MESURE 3 > Accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles et des ressources locales

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

MESURE 4 > Faire rayonner le Grand Site sur l'ensemble du Marais poitevin

MESURE 5 > Améliorer, diversifier, valoriser la qualité de l'offre touristique globale

MESURE 6 > Structurer et concerter l'accueil, l'information et la promotion

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES LOCALES

MESURE 7 > Soutenir les activités économiques existantes et identitaires

MESURE 8 > Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable

AXE 2

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET GARANTIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA ZONE HUMIDE

MESURE 9 > Participer collectivement à la bonne gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant

MESURE 10 > Participer au maintien et à la restauration d'une qualité d'eau maximale sur l'ensemble du Marais

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5

PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU MARAIS

MESURE 11 > Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais

MESURE 12 > Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et d'espèces remarquables

MESURE 13 > Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6

PRÉSERVER LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU MARAIS

MESURE 14 > Promouvoir un aménagement du territoire respectueux des paysages identitaires du Marais

MESURE 15 > Sauvegarder l'architecture traditionnelle maraîchine et proposer des références pour un habitat « intégré » au Marais poitevin

AXE 3

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGÉ

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7

FORGER UNE CULTURE DU MARAIS POITEVIN ENGAGÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MESURE 16 – Informer, sensibiliser, éduquer, former aux enjeux du développement durable

MESURE 17 – Conserver, valoriser, partager les ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative

MESURE 18 – Renforcer les liens entre le Marais et les villes-portes

ORIENTATION STRATÉGIQUE 8

ORGANISER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

1 – Mise en œuvre opérationnelle de la charte de Parc naturel régional

2 – Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional

3 – Le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional

4 – L'évaluation de la charte et le suivi de l'évolution du territoire



Le Parc

naturel régional
du Marais poitevin

2, rue de l'église
79510 Coulon
05 49 35 15 20

Antenne en Charente-Maritime

4, rue du 26 septembre 1944
17540 Saint-Sauveur d'Aunis
T. 05 46 66 10 71

Antenne en Vendée

Pôle des Espaces naturels
du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré
T. 02 51 28 41 10



Le Parc agit

pnr.parc-marais-poitevin.fr
correspondance@parc-marais-poitevin.fr



Le Parc tourisme

parc-marais-poitevin.fr

pnr.parc-marais-poitevin.fr

